

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N° 1507.13

ÉDITORIAL

Le problème de la culture des étudiants est de ceux qui ne cesseront pas de préoccuper les éducateurs.

M. René Foballe, professeur à la Faculté de philosophie et lettres, propose « Quelques observations sur des épreuves de culture générale ». Il y a trois ans déjà, il avait répondu dans ce bulletin à la question : « Parents, emmèneriez-vous vos fils et vos filles à l'Université ? ». C'est le même ordre de problèmes qui le préoccupe dans l'analyse des résultats d'une « expérience » faite pour tenter d'apprécier la culture des jeunes au sortir des humanités par une autre voie que celles des épreuves scolaires.

Certes, les méthodes d'appréciation du développement intellectuel des jeunes peuvent s'affiner. Psychologues et pédagogues s'efforcent de mettre au point des « procédures » variées. Mais est-on d'accord sur ce que l'on cherche à mesurer ? Est-on d'accord sur ce que l'on attend des humanités ? Est-on d'accord sur ce que l'on entend par « culture » et par « homme cultivé » ?... Beaucoup plus que de culture, les tests d'« information pure » témoignent probablement de la « position » de l'étudiant dans les courants des communications de toutes sortes qui traversent la vie sociale...

L'expérience que relate M. Foballe ne laissera pas de suggérer maintes réflexions sur ce problème permanent.

... Le Centre de Documentation et de Renseignement sur les carrières universitaires publie diverses notes sur les débouchés qui s'ouvrent aux

mathématiciens, aux zoologistes, aux entomologistes, en même temps qu'une importante étude sur « Le recrutement des universitaires dans les services administratifs de l'Etat en 1949 ».

... Enfin, parmi les nouvelles diverses, on voudrait épingler aujourd'hui l'importante décision prise par le législateur par la loi du 8 mars dernier. Cette loi, qui modifie le régime des impôts sur les revenus, répond à une aspiration déjà ancienne des milieux universitaires. Elle accorde l'immunité fiscale à la partie des revenus affectée par les contribuables à des libéralités qu'ils feront aux universités. Ainsi le développement du mécénat se trouve favorisé. Une voie se trouve ouverte pour permettre un financement plus généreux de l'enseignement universitaire et de la recherche scientifique dans tous les domaines, qu'il s'agisse des sciences de la nature ou des sciences de l'homme. Les besoins des universités sont immenses, si l'on considère la mission qu'elles ont à remplir. Il n'y a plus aucun rapport entre l'équipement en hommes et en matériel, aujourd'hui nécessaire et celui qui se recommandait il y a cent ans, cinquante ans, ou même trente ans. Quand on compare la situation de nos universités avec les moyens dont disposent dans tous les domaines les universités des Etats-Unis d'Amérique, on peut se demander si l'Europe ne risque pas, à brève échéance, de perdre le dernier bastion de sa primauté. On peut se demander même si elle n'a pas perdu déjà cette primauté dans de nombreux domaines de la science. Peut-être, cette perte n'est-elle pas encore irrémédiable à une condition cependant : que nos pays comprennent l'effort qui sera nécessaire, qui est dès aujourd'hui nécessaire pour assurer aux universités les moyens de réaliser leur mission, on veut dire les moyens devenus « normaux » aujourd'hui, par comparaison à ce qui se fait ailleurs et compte tenu des différences de structure sociale et économique.

L'opinion publique comprendra-t-elle cette urgente nécessité de l'avenir du pays?... Toujours est-il que l'exonération fiscale prévue par la loi du 18 mars 1951 est un premier pas dans cette voie et qu'il faut espérer que de nombreux milieux mettront à profit cette disposition pour contribuer au développement de l'Université de Liège.

LA RÉDACTION.

Quelques observations sur des épreuves de culture générale

Pour ceux qui s'intéressent sans parti pris aux multiples et graves problèmes de la formation de la jeunesse, toute expérience pédagogique est instructive si elle a été faite loyalement.

Les lecteurs de ce bulletin, — anciens étudiants de l'Université, parents d'étudiants, professeurs de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement moyen, — sont sans nul doute soucieux de l'avenir des jeunes : les problèmes pédagogiques les préoccupent tous plus ou moins. Au reste, qui n'est pédagogue aujourd'hui ?

Mais formés à l'exercice de l'esprit critique, la plupart d'entre eux doivent à cette vénérable mère qui les a nourris du lait de la science une méfiance extrême à l'égard des préjugés : ils ne vantent pas bruyamment leur panacée, ils n'ont point leur plan de réforme, ils ne sont ni pour ni contre quoi que ce soit. Ils essaient tout simplement de voir clair : respectueux d'une tradition qui a fait ses preuves, mais sans s'accrocher obstinément à des conceptions périmées, sans redouter de sages innovations, ils s'efforcent avec prudence de découvrir ce qui laisse à désirer, ce qui devrait être modifié.

C'est pourquoi il m'a paru intéressant de leur soumettre dans le même esprit les données et les résultats d'une expérience modeste qui a été faite en 1949 et reprise en 1950 dans un établissement libre d'humanités pour jeunes filles.

* * *

A vrai dire, par l'initiative en question, l'association des anciennes de cet établissement n'a pas voulu en ordre principal tenter une expérience et si même ceux qui ont réalisé le projet ont été séduits par l'intérêt pédagogique qu'il présentait, ce n'est pas de cela qu'il s'agissait d'abord. Cette réserve faite, il reste qu'une telle initiative trouvait son fondement même dans un problème pédagogique qui est assez actuel.

En fondant un « prix d'humanisme », pour récompenser la rhétoricienne qui ferait la preuve de la culture la plus profonde et la plus étendue, l'association des anciennes affirmait implicitement que la culture est autre chose et peut-être quelque chose de plus que le bagage dont le poids est indiqué par les épreuves scolaires de la rhétorique : ce prix devait être conféré à la suite d'épreuves spéciales

et il pouvait donc ne pas être décerné à la jeune fille qui se classerait la première dans les examens normaux.

Certes, les succès scolaires ont toujours été décriés, surtout par les cancre. Que des « forts en thème » échouent dans la vie, alors que certains de ces cancre y réussissent à merveille, c'est un fait qui est bien connu et qui n'a jamais paru trop étonnant. Mais que des premiers de classe échouent lamentablement à l'université, tandis que des élèves qui ne brillaient pas aux humanités se révèlent excellents dans leurs études supérieures, c'est un autre fait plus surprenant.

Parmi les causes de cette situation paradoxale, l'on a depuis longtemps signalé le caractère même des épreuves scolaires (peut-être y aurait-il lieu d'incriminer aussi nos examens universitaires, mais tel n'est point mon propos) : elles sanctionneraient des connaissances livresques, une érudition excessive, une prépondérance de l'information sur la formation.

L'on a donc inventé des épreuves radicalement ou partiellement différentes pour jauger la maturité des jeunes bacheliers et déterminer quelles sont leurs chances de succès dans les études supérieures, voire dans la vie.

C'est ce qu'a fait la Fondation Universitaire, qui entend bien — et elle a mille fois raison — n'accorder l'encouragement de ses prêts d'études qu'à des candidats offrant de sérieuses garanties de succès. Mais les examens de la Fondation Universitaire nous renseignent insuffisamment sur le problème dont il s'agit. En effet, l'on n'y envoie guère que des élèves considérés à tout le moins comme bons. Une partie d'entre eux seulement y réussissent, mais savons-nous dans quelle mesure cette élite correspond à l'élite des épreuves scolaires ? Au surplus, s'il est vrai que presque tous les lauréats remportent plus tard des succès, l'on voudrait avoir des informations concernant les études de ceux qui ont échoué aux épreuves dites de maturité : j'en connais, pour ma part, qui ont poursuivi des études brillantes.

Quoi qu'il en soit, un « prix d'humanisme », qui mettait en question la valeur des épreuves scolaires comme tests du degré de culture, devait constituer une expérience intéressante à cet égard : disputé entre toutes les élèves d'une même rhétorique, dont la plupart avaient reçu pendant six ans un enseignement à peu près identique et qui étaient classées selon des normes communes par les concours trimestriels, il promettait une confrontation instructive des deux classements. D'autre part, si les deux palmarès différaient assez fort, l'on pourrait plus tard déterminer lequel aurait fourni les indications les meilleures quant aux chances de succès dans les études universitaires.

* * *

Mais si elle était bien conçue, l'épreuve devait aussi apporter des renseignements intéressants sur la culture même des jeunes filles qui achèvent leurs humanités.

De nos jours, la jeunesse dite intellectuelle n'a plus qu'une culture très déficiente. Telle est l'opinion généralement admise dans les milieux compétents et surtout dans le corps enseignant. Au demeurant, les professeurs de l'enseignement supérieur paraissent en être plus fermement convaincus que les professeurs de l'enseignement secondaire.

Connaissant leurs élèves, ces derniers ont dû adapter leurs leçons aux possibilités de leurs classes : peut-être en ont-ils insensiblement abaissé le niveau, ont-ils pris l'habitude de l'indulgence, — qui est bien une vertu cardinale du métier, — et ne se rendent-ils même plus compte de la gravité de certaines insuffisances, lacunes et erreurs. Peut-être aussi craignent-ils, sans en être tout à fait conscients, qu'on ne leur impute, pour une part du moins, la responsabilité de cette situation, comme on le fait quelquefois, comme ces messieurs de l'université sont assez enclins à le faire.

En revanche, le caractère dogmatique de l'enseignement dispensé dans nos candidatures ne permet guère qu'il s'abaisse jusqu'au niveau de l'auditoire, mais les interrogations et les examens révèlent aux professeurs d'université la pauvreté intellectuelle d'une jeunesse que le secondaire a déclarée apte à entreprendre des études supérieures. La plupart des récipiendaires étant pour eux des inconnus, ces professeurs ne pèchent point par excès d'indulgence et, en dépit d'une expérience qui s'enrichit d'année en année, ils courent moins que leurs collègues de l'enseignement moyen le risque de se familiariser avec cette pauvreté au point de l'accepter comme normale. N'étant ou ne se croyant pas suspects d'y avoir contribué, ils n'hésitent pas à la dénoncer. D'ailleurs, obligés de condamner à chaque session plus de la moitié des récipiendaires des premières années, ils éprouvent le besoin de s'expliquer, voire de se défendre : que ce soit là, au point de vue social, une des misères de notre époque, ils en sont bien conscients, mais à qui la faute ? L'Association des Amis de l'Université s'est livrée à une enquête sur le problème et, en publiant les résultats de cette enquête, elle a permis à plusieurs professeurs de formuler leur opinion dans ce bulletin.

Ah ! s'il ne s'agissait que d'une ignorance des matières faisant l'objet des cours de la première année, l'on incriminerait la paresse ou la dissipation du récipiendaire et l'on espérerait que, la leçon ayant porté ses fruits, le succès viendrait couronner à la session suivante des efforts plus sérieux. Mais trop souvent les interrogateurs découvrent, peut-être même sous le vernis d'une connaissance littérale de leurs cours, un vide lamentable, un manque total de maturité, une inaptitude à raisonner, une ignorance des données les plus élémentaires qui constituent le bagage de « l'honnête homme », sans parler d'une indifférence révoltante à l'égard du beau ou même d'une dépravation flagrante du goût. Ecœurés, les professeurs appellent de leurs vœux des paresseux intelligents...

Même dans les licences ou les doctorats, après le tri sévère des épreuves de la candidature, il arrive que l'interrogation sur une matière qui remue des idées ou l'examen du mémoire personnel qui couronne les études révèlent de graves lacunes chez le récipiendaire : l'on a bâti sur des fondements insuffisants. Le fait est exceptionnel, assurément. Dans les candidatures, au contraire, il semble être courant, si l'on s'en rapporte au témoignage des professeurs qui constituent les jurys : ils citent non comme accidentelles, mais comme presque normales tant de réponses lamentables que l'on en tirerait la matière de gros recueils peu édifiants sur la formation de la jeunesse studieuse.

La lecture des rapports sur les examens de maturité de la Fondation Universitaire, que cependant les meilleurs sont seuls à affronter, n'est guère de nature à nous rassurer et depuis quelques années, des tests, des sondages et des enquêtes ont non seulement illustré davantage l'expérience fournie par les divers examens, mais ont cherché à mesurer la gravité du mal, à en préciser les aspects et à en déterminer les causes : M. Desonay, M. Dhondt, M. De Groote, pour ne citer que trois personnalités, ont fait goûter le fruit amer de leurs expériences, portant respectivement sur des étudiants de Liège, de Gand et de Louvain.

Il est souhaitable cependant que les juges ne soient pas seulement des maîtres de l'enseignement supérieur. L'on pourrait invoquer bien des raisons, bonnes ou mauvaises, pour les récuser. La mission de l'enseignement moyen est de promouvoir la culture : c'est à lui surtout qu'il appartient d'enquêter pour connaître exactement la nature et les causes du mal, s'il est réel. Le secondaire n'a-t-il pas le devoir de chercher où le bât blesse, pour découvrir quelles seraient éventuellement ses responsabilités et, par suite, comment il pourrait contribuer à redresser la situation ?

Au reste, les enquêtes effectuées dans les universités, comme les épreuves de la Fondation Universitaire, portent sur une jeunesse mélangée, qui a été formée par des institutions diverses : elles ne renseignent pas à suffisance sur les aspects de la question propres à chacun de ces établissements. Pour une école déterminée, au contraire, combien instructive peut être une enquête limitée à ses élèves !

* * *

Une telle expérience présentait donc un grand intérêt. Encore fallait-il que le test fût bien conçu. Car il s'agit tout d'abord de s'entendre sur ce que l'on appelle la « culture ».

L'on prétend la distinguer de la pure érudition. Mais en l'opposant à cette dernière, certains mettent l'accent sur les aptitudes plus que sur les connaissances, sur la formation plus que sur l'information, sur la forme plus que sur la substance. Ceux-là reprochent surtout aux épreuves scolaires d'accorder une place beaucoup trop importante aux données positives qui sont emmagasinées par la mémoire, pour disparaître plus ou moins rapidement après les examens.

D'autres, en revanche, opposent plutôt la culture à la spécialisation et ce caractère se marque particulièrement quand on parle de « culture générale ». Pour qui accepte cette manière de voir, la culture consiste principalement dans des clartés de tout : elle comprend les connaissances élémentaires qu'un « honnête homme » doit posséder dans les divers domaines, sans exclure ceux qui, tels le sport, le cinéma, la politique, l'actualité en général, n'ont pas encore ou n'ont guère conquis le droit de cité dans nos programmes. Si les épreuves scolaires nous renseignent mal sur la culture générale des élèves de nos classes d'humanités, c'est d'abord, dit-on, parce que l'on n'y fait aucune place à bien des choses qu'il n'est pas permis d'ignorer ; c'est aussi parce que l'on ne contrôle par elles que des acquisitions récentes : l'élève a le droit d'avoir oublié les matières des années précédentes, si elles n'ont plus « servi ».

Certes, il n'y a point ici de contradiction. Ceux qui mettent l'accent sur cette information aussi variée que possible n'en font pas toute la culture et se défendraient sans doute de méconnaître l'importance de « ce qui subsiste quand tout a disparu ». Mais la richesse ou la pauvreté de l'information leur paraît être un élément capital et même caractéristique de la culture, car elle révèle notamment la « curiosité » du sujet et qui niera que le désir de savoir constitue un des fondements de toute culture ?

D'autre part, ceux pour qui les aptitudes sont l'essentiel ne songent pas à contester que la formation suppose un minimum d'information : c'est dans la matière des données positives que la culture de l'esprit trouve le point d'appui dont elle a besoin. Mais ils s'indignent que l'on regarde ce minimum comme suffisamment fixé pour exiger de tous les hommes les mêmes connaissances et pour chercher de ce côté des critères valables.

Un test de pure information, certes, donne en quelques instants des résultats chiffrables, tandis que les aptitudes s'apprécient moins aisément et moins rigoureusement. Les indications qu'il fournit sont cependant sujettes à caution, — n'est-ce pas ce qu'il faut dire de tous les tests qui tendent à mesurer l'intelligence ? — car, en dépit des apparences, c'est ici que la relativité ou, si l'on veut, le hasard joue le rôle le plus important.

En effet, si l'on est assez d'accord sur les caractéristiques générales d'un esprit formé, on l'est beaucoup moins sur ce fameux bagage minimum de « l'honnête homme » du vingtième siècle. Ce que nous considérons comme strictement indispensable dépend de notre tour d'esprit, de nos préoccupations dominantes, de notre propre acquis.

Assurément, il y a, dans tous les domaines, un a b c qu'il n'est point permis d'ignorer : on ne le discutera guère. Mais toute question portant sur ces rudiments est, en règle générale, écartée des tests de culture comme étant trop facile. Si nous demandons quel grand événement rappelle 1789, quelle est la capitale de notre pays ou

quels sont les trois états de la matière, les réponses risquent d'être toutes ou presque toutes exactes : elles ne nous fourniront pas un critère pour séparer des barbares les gens cultivés. Nous allons donc demander quel événement rappelle 1783, quelle est la capitale de l'Uruguay ou quelles sont les propriétés des gaz. Peut-être aussi, sortant des matières scolaires pour aborder des domaines plus actuels, allons-nous réclamer le nom du président de la république italienne ou questionner sur le plan Schuman.

Nous nous imaginons — ô candeur ! — que ces connaissances font nécessairement partie du bagage de tout homme cultivé. Mais le collègue qui enseigne les mathématiques nous reprochera d'avoir fait la part trop belle à l'histoire ou aux lettres ; le professeur de sciences naturelles trouvera par trop limitée, pour l'époque où nous vivons, la place que nous avons réservée à la physique, à la chimie, à la biologie. N'insinuons point que si ces collègues avaient été soumis à notre test, ils n'auraient peut-être pas obtenu une honnête moyenne. Mais sans doute l'épreuve aurait-elle révélé chez eux certaines lacunes que nous déclarons impardonnables. Reconnaissons en toute modestie qu'ils auraient une belle revanche s'ils nous faisaient subir un test de leur composition. Il leur suffirait peut-être de nous entreprendre sur notre propre terrain et de nous demander, par exemple, puisque nous sommes férus d'histoire, à quelle époque a vécu le Bouddha : l'indianiste qui signe cet article avoue s'être accordé parfois le malin plaisir de constater une ignorance grave aux yeux de celui qui sait tout ce que représente le bouddhisme.

Sous cet aspect de l'information, la culture est essentiellement relative. Elle dépend d'un grand nombre de facteurs : tour d'esprit et goûts personnels, milieu familial, études accomplies, voyages effectués... La curiosité, certes, est à la source de la culture, car on peut avoir beaucoup voyagé et n'avoir presque rien vu. Mais si la curiosité développe l'attention indispensable, la mémoire n'en bénéficie guère. Or, cette faculté joue un rôle capital : on peut avoir vu, mais n'avoir point retenu. Au demeurant, l'acquisition des données qui ne font pas l'objet d'une étude systématique est fortuite pour une large part : j'ai eu la bonne fortune de lire tel livre qu'un ami m'a passé, de visiter tel musée, d'entendre une conférence sur tel sujet ; j'ai eu le mérite de profiter de l'occasion, mais je ne l'ai pas créée.

La vie, il est vrai, multiplie les occasions de ce genre. Elle nous permet de combler les vides dont notre information souffrait lorsque nous achevions nos humanités. L'on dira qu'avec le temps nous oublions aussi une foule de choses, mais sans doute s'agit-il surtout de détails qui n'offrent pas un intérêt capital au point de vue de la culture, puisqu'ils ne se sont pas présentés assez souvent pour que notre mémoire les garde fidèlement. Ainsi s'opère une sorte de sélection naturelle parmi les données : il s'établit entre elles

une hiérarchie et dans l'esprit un équilibre qui constitue l'une des marques de la culture.

* * *

L'adolescent n'a eu le temps ni de combler les lacunes inévitables de sa formation ni de décanter un acquis peut-être trop riche. Il est déraisonnable et injuste de le mesurer à notre aune. La pédagogie moderne a cessé de prêter aux enfants les façons de penser et de sentir des adultes. Mais il ne semble pas que la formation des adolescents ait aussi largement profité des progrès de la psychologie : pour eux, l'on se montre, au contraire, toujours plus exigeant et les parents qui suivent les études de leurs enfants déplorent que l'on impose trop souvent à ceux-ci des tâches qui ne sont point proportionnées aux forces normales de l'âge dont il s'agit; si les maîtres dispensaient un enseignement plus simple, ils auraient bien mérité des humanités.

Plus particulièrement, il me paraît regrettable que l'on prétende jauger la culture des adolescents par des tests qui réservent une large place à des données non scolaires. L'on risque ainsi de faire tort aux plus consciencieux et aux plus studieux. Car — hélas ! — l'organisation de nos études est telle qu'elles absorbent celui qui veut les effectuer sérieusement. Sans doute, il y a des élèves, doués d'une facilité extraordinaire, qui parviennent à acquérir une culture parascolaire, sans rien négliger de leur tâche, et il est, en revanche, des jeunes gens qui, tout en accomplissant scrupuleusement cette dernière, n'ont aucune curiosité. Mais de nombreux adolescents, qui voudraient lire, écouter de belles œuvres à la radio, fréquenter les théâtres et les concerts, visiter les musées, assister à des conférences instructives, en sont empêchés par cette conscience professionnelle qui les rive à leurs tâches scolaires : ils n'ont même pas le temps de parcourir un journal. Ils en savent plus sur Attila que sur Mao Tsé-Toung. Questionnons-les sur Chateaubriand, mais non sur Méhul ou sur Louis David. Demandons-leur l'auteur de *Britannicus*, mais non le sculpteur du Milon de Crotoné ou le dessinateur du parc de Versailles. Nous pouvons nous indigner ou nous gausser, mais la jeunesse studieuse est-elle responsable de ces inconséquences ? Gardons-nous de punir ceux qui font confiance à leurs guides et d'accorder une prime à ce type bien connu, d'ailleurs sympathique à certains égards, de l'élève qui butine un peu partout, sauf dans tel ou tel de ses cours.

Un test de « culture générale » peut encourir des reproches plus graves, surtout s'il est l'œuvre d'une seule personne, peu ou prou spécialisée, et non le fruit d'une collaboration judicieusement ordonnée. Je ne vise pas seulement ici le risque d'un manque d'équilibre entre les différentes connaissances. Il en a été question plus haut et l'on imagine sans peine quel fossé la relativité de la culture peut creuser entre les exigences de l'interrogateur et l'information du

candidat. Mais je redoute encore plus la déformation professionnelle, qui fait voir les choses trop exclusivement sous certains aspects.

Soit un test dû à un homme, — à un professeur, car ce sont les gens de l'enseignement qui se livrent à ce petit jeu, — que les « scientifiques » appellent un « littéraire » : c'est en fait un philologue ou un historien. Apparemment, la littérature et les arts occupent dans ce test une place prépondérante. La littérature et les arts ? Disons plutôt l'histoire, car en littérature, en musique, en peinture, en sculpture, le candidat devra situer des œuvres, donner des noms, aligner des dates.

Or, savoir que Gluck est un musicien allemand du XVIII^e siècle, qu'il réforma l'opéra, qu'on lui doit *Orphée*, *Alceste* et deux *Iphigénie*, cela fait sans doute partie de la culture. Mais avoir entendu ces œuvres, les avoir goûtées et être capable d'en parler simplement et avec bon sens, — non d'en disserter savamment, — n'est-ce pas aussi de la culture ? N'est-ce même pas l'essentiel et si un adolescent, ayant écouté *Orphée* à la radio, nous en fait une analyse intelligente, ne lui pardonnerons-nous pas de n'avoir point cherché ou retenu la date de l'œuvre ? Au contraire, celui qui cite impeccablement des noms et des dates, mais qui n'a rien lu, rien vu, rien entendu, ne mérite-t-il pas d'être jugé avec sévérité ?

Ce sont là des truismes, certes. Pourquoi cependant nos tests dits de culture ne récompensent-ils souvent que l'effort de la mémoire (et peut-être devrait-on parler de facilité naturelle plutôt que d'effort) ? Est-il raisonnable d'accorder une prime pour le vernis ? N'encourageons-nous pas ainsi les jeunes à rester superficiels, ce qui est bien l'une des misères de notre époque ? Ne sommes-nous pas victimes nous-mêmes de l'éblouissement du clinquant ?

* * *

Telles sont les principales questions auxquelles avaient réfléchi les organisateurs du concours dont il s'agit ici. Ils se sont efforcés d'élaborer un test de culture qui fût, autant que possible, à l'abri des critiques dont les principales viennent d'être exposées.

Il convient de faire ressortir d'abord que toute une équipe y a travaillé et que les personnes composant cette équipe se différencient par leur tempérament, par leur formation, par leur profession ou par leur spécialité. L'économie générale de l'épreuve a été arrêtée en commun et c'est aussi en réunion qu'ont été adoptées, non sans avoir été discutées et parfois modifiées, les propositions faites par les membres, qui s'étaient réparti les tâches.

Comme cette collaboration l'indique déjà, l'une des principales préoccupations des équipiers était de ne pas accorder le prix sans avoir sondé la culture des concurrentes sous ses divers aspects. Ils ont donc soumis les rhétoriciennes à des épreuves variées et ils ont

tâché de réaliser un juste équilibre par une distribution raisonnable des points entre ces épreuves.

Le test comportait, en effet, trois ou plutôt quatre épreuves.

* * *

La première était celle qui, avec des modalités diverses, est devenue presque classique comme pierre de touche de la formation intellectuelle : en demandant aux candidats de résumer et de discuter une conférence ou un article lu devant eux, l'on peut éprouver leur aptitude à la synthèse et à l'analyse, leur sens critique, leur indépendance, leur personnalité.

Ici, les concurrentes, qui étaient autorisées à prendre quelques notes, devaient faire par écrit successivement un résumé d'une page, un résumé de cinq ou six lignes et une critique personnelle des idées.

Le texte choisi était relativement difficile parce que l'on y trouvait de la substance, mais le sujet en était assez actuel pour ne point laisser indifférente une jeune fille qui termine ses humanités, les idées étaient assez discutables pour permettre la critique, la présentation de ces idées était assez méthodique pour laisser apparaître le plan et la forme assez claire pour rendre la pensée de l'auteur accessible.

La première fois, il s'agissait d'un article du périodique *Famille*, reproduisant une conférence du R. P. de Lestapis, S. J., *Les valeurs-clés de la famille nouvelle* (dans *Famille*, 4^e année, n^o 6, juin 1949, pp. 257-270). Sur les 100 points du test, 40 étaient réservés à cette épreuve capitale, soit 10 pour le résumé d'une page, 10 pour le résumé très bref et 20 pour la critique.

La seconde fois, le choix du jury s'était porté sur un article de M. Jean Delfosse, intitulé *Critique des humanités gréco-latines* et publié dans la *Revue Nouvelle* (dans la *Revue Nouvelle*, 5^e année, tome X, n^o 9, 15 septembre 1949, pp. 166-177). Le nombre des points attribués à l'épreuve avait été ramené à 35 : les deux résumés entraient toujours en ligne de compte pour 20 points, mais la critique n'intervenait plus que pour 15 points. J'avoue ma préférence pour la première formule. En effet, comme on va le voir, c'est à la partie la plus discutable de l'épreuve que ce sacrifice devait profiter.

* * *

La seconde partie du test tendait à jauger l'information des jeunes filles. Mais elle comportait en réalité deux épreuves assez différentes l'une de l'autre.

Le jury posait d'abord aux concurrentes des questions d'« information raisonnée ». Il faisait appel à leurs connaissances, certes, mais il ne se contentait pas d'un oui ou d'un non, d'un mot, d'une date : il entendait récompenser non le verbalisme, mais l'analyse;

il voulait gratter la couche de vernis et contrôler la valeur du métal. Pour être en mesure de répondre à ses questions, il ne suffisait pas d'avoir rencontré les termes proposés, — dont la plupart sont courants et riches de signification, — et de les avoir logés dans quelque coin de l'esprit avec une vague notion de ce qu'ils représentent : par des lectures, par des conversations et surtout par la réflexion personnelle, il fallait en avoir scruté le sens. Au reste, l'on va pouvoir en juger.

Mais, avant de les soumettre au lecteur, faisons remarquer que le jury, conscient du reproche grave qui peut être articulé à l'égard de toute épreuve d'information, s'est avisé du fait que si les élèves avaient dû rencontrer tous ces termes-là au cours de leurs humanités et même dans leurs matières scolaires, elles pouvaient n'avoir jamais eu l'occasion d'approfondir tel ou tel d'entre eux. L'on s'est donc soucié non d'éliminer le hasard, ce qui est impossible, mais d'en réduire le rôle, en offrant aux concurrentes une certaine option. Par la possibilité d'un choix même limité, il était tenu compte également des goûts personnels, qui orientent chacun d'entre nous dans un sens plutôt que dans un autre. Les jeunes filles pouvaient toujours écarter au moins un terme qui ne leur paraissait pas suggestif.

Voici quelles étaient les questions posées la première année :

I. — Voulez-vous expliquer ce que représentent les notions suivantes ? En voyez-vous des applications dans l'histoire, la littérature ou tout autre domaine ?

- 1) Sectarisme. 2) Individualisme. 3) Expérience. 4) Arbitraire.
- 5) Machiavélisme.

II. — Quelle différence faites-vous entre :

- 1) culture et érudition ? 2) révolte et révolution ? 3) esprit de finesse et esprit de géométrie ? 4) loyalisme et loyauté ? 5) art et science ?
- 6) psychologue et psychiatre ?

Les élèves ne devaient répondre qu'à 3 des 5 questions du premier groupe, — une page au maximum par question, — et à 4 des 6 questions du second, — dix lignes au maximum par question. — L'épreuve comportait 20 points, soit 12 pour le numéro I et 8 pour le numéro II.

La seconde année, on a demandé ce qui suit :

I. — Expliquez et, éventuellement, mettez en rapport l'un avec l'autre deux sens des mots suivants :

- 1) réalisme, 2) expérience, 3) raison, 4) création, 5) libéral, 6) temps.

II. — Mettez l'idée exprimée par les mots suivants en relation avec un peuple, une époque de l'histoire, une civilisation, une philosophie ou un courant idéologique ou artistique :

- 1) individualisme, 2) nationalisme, 3) pessimisme, 4) fanatisme,
- 5) naturalisme, 6) fatalisme.

Mais le jury, saisi sans doute d'un remords, s'est montré moins libéral que la première année : il a réduit les possibilités d'option

en exigeant que dans chacun des deux groupes les élèves traitent 5 des 6 questions posées ; il demandait de dix à quinze lignes pour chacune. Un total de 20 points, répartis d'une manière égale entre les deux groupes, est resté attribué au test d'information raisonnée.

* * *

Les rhétoriciennes ont été soumises ensuite à un test d'« information pure ». Elles ont dû faire la preuve de connaissances dans les domaines les plus divers, y compris la politique et l'actualité, y compris même, en 1950, les « connaissances pratiques ».

Le lecteur trouvera ci-dessous, groupées par rubriques, les questions des deux concours :

A. — Religion.

En 1949

I. — 1) Citez 3 encycliques des deux derniers papes. 2) Citez 3 hérésies. 3) Citez 5 paraboles. 4) Citez 3 Pères de l'Église. 5) En quel siècle a été défini le dogme de l'Immaculée Conception ? 6) Par quel pape a été promulgué le décret de la communion fréquente ?

(Ne répondre qu'à 5 de ces 6 questions.)

II. — 1) Est-il de foi que l'existence de Dieu est démontrable par la seule raison ? 2) De quels livres se compose le Nouveau Testament ? 3) Le pape est-il toujours infaillible lorsqu'il enseigne un point de dogme et de morale ? 4) Tous les chrétiens de rite grec sont-ils schismatiques ? 5) Est-il permis à un chrétien d'adhérer au parti et à l'idéal communiste ? 6) Qu'est-ce que le mouvement œcuménique ? le mouvement d'Oxford ? les chrétiens progressistes ?

(Ne répondre qu'à 5 de ces 6 questions.)

III. — Dites en une ligne ce que vous savez au point de vue religieux de :

1) Newman, 2) Psichari, 3) Lammenais, 4) saint Thomas d'Aquin, 5) Savonarole, 6) Ozanam, 7) saint Jérôme, 8) John Fisher, 9) sainte Marguerite Marie, 10) Monseigneur Cento, 11) Osée, 12) Angélique Arnauld.

(Ne répondre que pour 10 des 12 noms proposés.)

En 1950

I. — 1) Choisissez parmi les définitions suivantes celle qui vous paraît la meilleure :

L'année sainte est a) une année de pénitence et de grâce, b) une année où l'on peut gagner une indulgence plénière en faisant un pèlerinage à Rome, c) une année de libération du péché, de purification intérieure et de retour à Dieu, d) une année où l'on commémore spécialement la rédemption.

2) Citez une personne béatifiée ou canonisée pendant l'année sainte 1950.

3) Citez un fait marquant du règne de Pie XI.

4) Dites quelles hérésies furent condamnées aux conciles de Nicée (325), de Trente, du Vatican.

5) Dites quelle est la couleur des ornements liturgiques les dimanches de l'Avent. Donnez une particularité liturgique du carême, du temps pascal.

II. — Est-on obligé de croire :

1) à l'enfer ? 2) à l'existence du démon ? 3) aux apparitions de Lourdes ? 4) au salut des saints canonisés par l'Église ? 5) à la damnation de Judas ? 6) à la fausseté de toute doctrine évolutionniste ? 7) à l'inerrance de la Bible ? 8) que tout homme a les grâces nécessaires pour se sauver ?

III. — Associez le nom d'un personnage aux expressions suivantes :

1) Vulgate, 2) Rerum novarum, 3) Apocalypse, 4) Cisterciens, 5) plat de lentilles, 6) Augustinus, 7) chemin de Damas, 8) montée du Carmel, 9) Siège de la sagesse, 10) Hippone, 11) Apôtre des lépreux, 12) Défenseur de la foi (titre donné pour la 1^{re} fois à...), 13) temple de Jérusalem, 14) fin du schisme d'Occident, 15) veuve de Sarepta, 16) Docteur angélique, 17) nunc dimittis, 18) évêque actuel de Tournai, 19) livre des psaumes, 20) patron de la Belgique.

B. — Histoire.

En 1949

I. — A quel moment de l'histoire se situent :

1) l'installation des Hébreux dans la Terre promise ? 2) l'invasion des Arabes en Europe ? 3) l'installation des Francs dans l'empire romain ? 4) l'installation des Normands en France ? 5) l'installation des premiers Anglais en Amérique ? 6) l'installation des Français en Afrique du Nord ?

II. — S'est-il passé quelque chose d'important en :

1) 31 avant J.-C. ? 2) 476 après J.-C. ? 3) 987 après J.-C. ? 4) 1066 après J.-C. ? 5) 1482 après J.-C. ? 6) 1783 après J.-C. ?

III. — Quel est le trait commun qui permet de rapprocher :

1) Hammourabi, Charlemagne et Napoléon I^{er} ? 2) Marguerite d'Autriche, Marguerite de Navarre et Marie Stuart ? 3) la bataille de Salamine, l'Invincible Armada et la bataille du Jutland ? 4) Constantin, Clovis et Henri IV ? 5) Tiberius Gracchus et Jacques Van Artevelde ? 6) Périclès, Auguste et Louis XIV ?

En 1950

I. — Quelle différence y a-t-il :

1) entre un vassal et un homme lige ? 2) entre le Parlement anglais et le Parlement français à l'époque moderne ?

II. — Qu'est-ce que :

1) l'édit de Constantin ? 2) le traité de Verdun ? 3) l'édit de Nantes ? 4) la guerre de Sécession ? 5) la guerre de la Marmite ? 6) la guerre des Paysans ? 7) la guerre du Péloponèse ? 8) les traités de Westphalie ?

III. — A quelles dates situez-vous ce qui suit ? A quels événements correspondent-elles ?

1) Début de l'empire romain. 2) Chute du saint-empire romain de la nation germanique. 3) Début des temps modernes. 4) Passage des Pays-Bas de la domination autrichienne à la domination espagnole.

C. — Littérature.

En 1949

I. — Indiquez l'époque (siècle) et citez deux œuvres, en précisant le genre auquel elles appartiennent, de chacun des écrivains suivants :

1) Fénelon, 2) Montesquieu, 3) Voltaire, 4) Claudel, 5) Rousseau, 6) Salluste.

II. — Avec l'époque (siècle) et le nom de ceux qui les ont écrites, indiquez le genre auquel appartiennent les œuvres suivantes :

1) la vie de saint Louis, 2) *Traité des passions*, 3) les *Essais*, 4) les *Provinciales*, 5) *Sonnets pour Hélène*, 6) *Don Juan*, 7) *Candide*, 8) *Werther*, 9) *Atala*, 10) *España*, 11) *Esther*, 12) *Agamemnon*.

III. — Faites, en 10 à 15 lignes, un exposé aussi complet que possible de ce que vous avez retenu sur le romantisme ou la tragédie.

En 1950

I. — Indiquez l'auteur, le genre et l'époque (siècle) des œuvres suivantes :

1) *le Siècle de Louis XIV*, 2) *la Vie de Marianne*, 3) *Traité de l'éducation des filles*, 4) *l'Esprit des lois*, 5) *Une saison en enfer*, 6) *la Maison de poupée*, 7) *les Rayons et les Ombres*, 8) *Corinne*, 9) *Indiana*, 10) traductions d'Ossian.

II. — Donnez deux titres d'ouvrages, en indiquant le genre et l'époque (siècle), des auteurs suivants :

1) Descartes, 2) Chateaubriand, 3) Rousseau, 4) Eschyle, 5) Verlaine.

III. — Exposez, en une page, ce que vous connaissez de la poésie épique.

D. — Musique.

En 1949

I. — Citez *a)* avec le siècle, la nationalité et le titre d'une œuvre appartenant au genre dont il s'agit : 1) 2 musiciens qui ont composé des opéras, 2) 1 musicien qui a composé des opéras-comiques;

b) avec le siècle et la nationalité : 4 musiciens qui ont composé des symphonies.

(Sur les 24 indications demandées, il faut n'en fournir que 20.)

II. — Citez 2 termes qui se réfèrent au même ordre d'idées que : 1) ronde, 2) clé de sol, 3) pause, 4) dièse, 5) tierce, 6) tonique, 7) largo, 8) forte, 9) quintette, 10) menuet, 11) prélude, 12) instrument à cordes.

(Il ne faut pas répondre à plus de 10 questions.)

III. — Indiquez brièvement une différence essentielle entre :

1) un clavecin et un piano, 2) un harmonium et un orgue, 3) un violon et un alto (cordes), 4) un violoncelle et une contrebasse (cordes), 5) une flûte et une clarinette, 6) une trompette et un tuba, 7) une voix de ténor et une voix de soprano, 8) une gamme diatonique et une gamme chromatique, 9) un allegro et un allegretto, 10) un adagio et un andante, 11) une cantate et un oratorio, 12) une sonate et une sonatine.

(Il ne faut pas répondre à plus de 10 questions.)

En 1950

I. — Citez deux compositeurs des époques suivantes :

1) avant le XVIII^e siècle, 2) XVIII^e siècle, 3) époque romantique, 4) seconde moitié du XIX^e siècle, 5) époque contemporaine.

II. — Citez dix instruments de musique à cordes.

E. — Arts plastiques.

En 1949

I. — Où peut-on admirer les œuvres d'art suivantes :

1) Victoire de Samothrace ? 2) Parthénon ? 3) la Vierge du chancelier Rollin ? 4) la Châsse de sainte Ursule ? 5) l'Agneau mystique ? 6) la Joconde ? 7) beaucoup de fresques de Fra Angelico ? 8) les portes du baptistère ornées de bas-reliefs célèbres ? 9) une église décorée de fresques de Giotto ? 10) la tribune des Cariatides ? 11) le Scribe accroupi ? 12) la Vénus de Milo ?

(Ne répondre qu'à 10 questions.)

II. — Quel est l'auteur des œuvres suivantes et en quel siècle vivait-il :

- 1) la Ronde de nuit ? 2) la Dispute du Saint-Sacrement ? 3) le Colleone ?
 - 4) la Descente de croix (cathédrale d'Anvers) ? 5) la Naissance de Vénus ? 6) le Christ aux outrages (du musée de Gand) ?
- (Ne répondre qu'à 5 questions.)

III. — A quel style appartiennent les œuvres suivantes :

- 1) la nef de la cathédrale de Tournai ? 2) le chœur de Saint-Denis à Liège ? 3) la Sainte-Chapelle ? 4) Sainte-Sophie à Constantinople ?
 - 5) le Radeau de la Méduse ? 6) la Lionne blessée ?
- (Ne répondre qu'à 5 questions.)

En 1950

I. — a) L'ogive est-elle un élément architectural de construction ou d'ornementation ? Définissez-la.

- b) A quelle école de peinture appartiennent : 1) Géricault ? 2) Memling ? 3) Louis David ? 4) Claude Monet ?

II. — Citez en la localisant une œuvre de :

- 1) Michel-Ange, 2) Rubens, 3) Fra Angelico, 4) Léonard de Vinci,
- 5) Renier de Huy, 6) Jean Van Eyck.

F. — Géographie.

En 1949

I. — Associez deux à deux (Il suffit de mettre à côté du premier mot le numéro du second) :

- 1) Canton, 2) désert, 3) foehn, 4) jungle, 5) llanos, 6) mousson,
 - 7) pampas, 8) savanes, 9) sintoïsme, 10) siroco, 11) steppes,
 - 12) toundras.
 - 1) Sibérie, 2) Russie méridionale, 3) Orénoque, 4) Méditerranée,
 - 5) Japon, 6) Inde, 7) océan Indien, 8) Gobi, 9) États-Unis, 10) Congo,
 - 11) Amérique du Sud, 12) Alpes.
- (Ne fournir que 10 réponses.)

II. — Indiquez avec une brève précision ce que désignent les termes suivants (exemples : un pays d'Europe, une ville de France, un fleuve du Brésil, etc.) :

- 1) Anatolie, 2) Aral, 3) Bali, 4) Bogota, 5) Honduras, 6) Kilimandjaro,
 - 7) Labrador, 8) Malgaches, 9) Oman, 10) Orégon, 11) Patagonie,
 - 12) Yénisséi.
- (10 réponses seulement.)

III. — Indiquez d'une manière aussi précise que possible deux régions du globe où l'on trouve :

1) l'éléphant, 2) le lion, 3) le riz, 4) le coton, 5) le charbon, 6) le pétrole.

(Sur les 12 données demandées, il n'en faut fournir que 10.)

En 1950

I. — Qu'est-ce que :

1) la longitude d'un lieu ? 2) la transhumance ? 3) le nomadisme ? 4) l'échelle d'une carte ? 5) un iglou ? 6) Formose ?

II. — 1) A quoi est due la succession des jours et des nuits ? 2) A quoi est due la succession des saisons ? 3) A quoi sont dues les moussons ? 4) A quoi est due la toundra en Sibérie ? 5) Pourquoi la pression barométrique donnée dans le bulletin météorologique est-elle réduite : a) à zéro degré ? b) au niveau de la mer ?

G. — Sciences naturelles.

En 1949

I. — Citez quatre appareils utilisant des lentilles.

II. — Qu'est-ce que :

1) l'os iliaque ? 2) la molécule ? 3) l'atome ? 4) la plèvre ? 5) un composé endothermique ? 6) une marcotte ?

(Répondre en 1 ou 2 lignes à 5 questions sur 6.)

III. — A quoi servent :

1) le transformateur (électricité) ? 2) l'anémomètre ? 3) le pèse-acide ? 4) le radar ? 5) le spectroscope ? 6) le manomètre ? 7) l'autoclave ? 8) l'hygromètre ? 9) le diaphragme (photo) ? 10) la pierre de touche ? 11) le tube à rayons X ? 12) le tube électronique ?

(Réponse en 1 ligne à 10 questions sur 12.)

En 1950

I. — a) Que mesure-t-on à l'aide des appareils suivants : 1) thermomètre ? 2) colorimètre ? 3) ampèremètre ? 4) manomètre ?

b) Différence entre dynamo et magnéto.

II. — Définissez d'une façon précise :

1) un acide, 2) un métalloïde, 3) le pH.

H. — Politique et actualité.

En 1949

I. — Qu'est-ce que le pacte atlantique ? Où a-t-il été signé ? Dans quel but ?

II. — 1) Pourquoi a-t-on fait le pont aérien ? 2) Pourquoi a-t-on parlé du comte Bernadotte ?

III. — 1) Qui est président de la République française ? 2) A quel parti appartient M. Truman ? 3) Quel est le parti au gouvernement en Angleterre ? 4) Qui est ministre du travail et de la prévoyance sociale en Belgique ? 5) A quelle nuance politique appartient *Le Soir illustré* ? 6) A quelle nuance politique appartient *Témoignage chrétien* ? 7) Qui est Mao Tsé-Toung ? 8) Qui est Vichynsky ? 9) Qui est Gaston Reiff ? 10) Qui est Toscanini ? 11) Qui est Herman Closson ? 12) Qui est le cardinal Mindzenty ?

En 1950

I. — Connaissez-vous :

- 1) Herman Closson ? 2) Benny Goodman ? 3) la jonction Nord-Midi ? 4) le Rideau ? 5) l'Unesco ? 6) Kravchenko ? 7) de Sica ? 8) Farina ? 9) Lombardi ? 10) Coppi ?
(Réponse en une ligne.)

II. — Qui sont :

- 1) Dean Acheson ? 2) Duvieusart ? 3) Robert Schuman ? 4) Adenauer ? 5) Tito ? 6) Buset ? 7) Salazar ?
(Réponse en une ligne.)

III. — Veuillez citer :

- 1) 4 partis politiques français, 2) 2 partis politiques anglais, 3) 2 partis politiques des U. S. A.

I. — Connaissances pratiques.

En 1950 (1)

I. — A quoi servent :

- 1) un mouton (2) ? 2) une chèvre (2) ? 3) un haut fourneau ? 4) un poumon d'acier ? 5) une batteuse ? 6) un détergent ? 7) le coke ? 8) le luminal ? 9) le stéthoscope ?

II. — Combien de joueurs forment une équipe de :

- 1) football ? 2) basket-ball ? 3) hockey ?

III. — Qu'appelle-t-on :

- 1) solstice ? 2) équinoxe ?

(1) Ce groupe ne figurait pas dans le test de 1949.

(2) Il ne s'agit pas de l'animal qui porte ce nom.

Ne nous livrons pas ici au jeu de la critique : il serait trop facile. Ni le test de 1949 ni celui de 1950 n'échappent entièrement aux reproches généraux qui peuvent être adressés à des épreuves de cette espèce : nombre de considérations développées plus haut sont applicables au cas particulier des tests que l'on vient de lire.

En face de ce questionnaire, chacun réagira selon son tempérament, ses goûts, sa propre culture. Certains s'indigneront que les mathématiques en soient absentes et que les sciences naturelles y soient traitées en parents pauvres. L'un estimera que l'on doit pardonner à la jeunesse moderne une ignorance totale des opéras et des opéras-comiques; un autre affirmera que l'on peut avoir une culture musicale et être incapable de répondre à des questions techniques comme celle de la différence entre une trompette et un tuba. Et que dire de l'« actualité » ? Interroger sur la jonction Nord-Midi une jeune Liégeoise qui n'est peut-être jamais allée à Bruxelles, n'est-ce pas lui demander, — singulière « actualité », — d'avoir lu des articles de presse qui ne datent pas de sa génération ?

Si l'on considère surtout les questions auxquelles il serait vraiment impardonnable de ne pouvoir répondre, l'on déclare le test trop facile. Mais celui qui, même *doctus cum libro* et muni de ses encyclopédies, devra finalement s'avouer incapable de répondre sur tel ou tel point, ne manquera pas de le déclarer beaucoup trop difficile.

La première fois, les organisateurs avaient cependant réduit les inconvénients de l'épreuve en offrant aux concurrentes de larges options. Non seulement elles ne devaient, selon les indications jointes aux questions, donner que cinq réponses sur six ou dix réponses sur douze, mais dans chaque domaine, elles ne retenaient qu'un seul des trois groupes de questions, à leur choix, sauf dans un domaine, également à leur choix, où elles étaient tenues de répondre aux questions des trois groupes : chaque copie devait donc fournir des réponses pour dix groupes (sept fois un groupe et une fois trois groupes). Par ces options, le jury avait fait la part au hasard, qui peut être responsable de l'ignorance non seulement d'un détail, mais d'un ensemble de données du même ordre. Il avait tenu compte du fait que les goûts et les aptitudes de chacun orientent sa culture d'une manière particulière. Mais les concurrentes devaient prouver qu'elles s'étaient intéressées au moins à un domaine de prédilection.

Ajoutons que le questionnaire ne faisait qu'une place modérée à des données non scolaires et qu'ainsi les « bonnes élèves » ne risquaient pas d'être trop malmenées.

Enfin, ce test de pure information ne comptait dans le total que pour un cinquième : il comportait 20 points, soit 2 seulement par groupe.

Regrettons que cette formule si heureuse ait été modifiée la seconde année. Les organisateurs ont estimé sans doute qu'elle ne permettait pas de classer convenablement les concurrentes. Il est certain, notamment, que le système des options, en rendant l'épreuve moins difficile,

favorisait plutôt les médiocres. Il était au demeurant assez malaisé de comparer entre elles des élèves qui n'avaient pas répondu aux mêmes questions. En 1950, on n'a donc laissé aux rhétoriciennes aucune possibilité d'option dans le test d'information pure.

D'autre part, l'on a ajouté à celui-ci un domaine non scolaire, celui des « connaissances pratiques », que, par une singulière contradiction, l'on a imaginées sous une forme purement théorique. Qu'une culture complète n'exclue point les connaissances pratiques, c'est un fait évident. De même qu'elle comporte un développement physique en harmonie avec le développement moral et intellectuel, la formation, si elle est vraiment humaine, suppose une certaine dextérité, mise d'ailleurs en rapport avec des facultés de l'esprit. Les humanités sous-estiment la valeur éducative des travaux manuels bien conçus, par exemple du bricolage intelligent, qui enseigne l'art de se débrouiller dans la vie quotidienne, et, ce qui est plus grave, elles forment les jeunes filles comme si la mission de la femme n'exigeait pas une préparation particulière. Si j'avais voulu éprouver les « connaissances pratiques » des rhétoriciennes, je ne leur aurais sûrement pas posé des questions qui me paraissent relever d'autres domaines (les questions du groupe I relèvent des « sciences naturelles », entendues au sens large, et celles du groupe III sont des questions de géographie) ou dont le caractère pratique est fort discutable (personnellement, je n'ai jamais su quelle est la composition des équipes sportives, demandée sous II, et je n'ai jamais souffert de cette ignorance). Hélas ! les véritables « connaissances pratiques » constituent bien un domaine non scolaire : non seulement elles ne sont pas enseignées, mais elles sont en dehors des préoccupations du secondaire...

Ce qui me paraît le plus regrettable dans la formule adoptée en 1950 pour le test d'information pure, c'est l'importance relative qui a été accordée à cette épreuve plus pittoresque que probante : on l'a fait compter pour 30 points sur 100; 4 points étaient attribués à la religion, 4 à l'histoire, — toujours privilégiée, — 4 à la littérature et 3 à chacun des autres domaines.

* * *

Les épreuves dont il a été question jusqu'à présent étaient des épreuves écrites. La troisième partie du test ne comportait, en revanche, qu'une épreuve orale, réservée d'ailleurs aux jeunes filles les mieux classées par l'écrit : elles devaient soutenir une conversation de quelques minutes avec le jury réuni.

Cette épreuve jouit d'une faveur de plus en plus grande : on y soumet les candidats aux emplois les plus divers et on la considère comme donnant d'excellentes indications non seulement sur leurs possibilités d'expression, mais sur leur valeur et sur leur culture.

Or, autant elle paraît être recommandable si elle est combinée avec d'autres épreuves et n'intervient dans l'ensemble que pour un pourcentage modéré, autant elle risque d'induire en erreur si l'on en fait la seule pierre de touche. Car le fond et la forme ne marchent pas nécessairement de pair. Il n'est pas vrai que

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

Bien concevoir est une condition nécessaire, mais non suffisante : il faut encore avoir acquis et avoir appris à utiliser l'instrument de précision que constitue la langue. Nous connaissons tous des hommes d'une réelle valeur qui sont plus malhabiles à s'exprimer dans leur langue maternelle que d'autres, — peut-être moins cultivés, — à manier même des langues étrangères. Au demeurant, si la perfection de la forme requiert la valeur du fond, l'expression peut cependant être brillante sans que le support soit solide et la facilité de l'élocution risque toujours de faire illusion, voire à des juges méfiants et sévères.

Est-ce dire qu'il ne faille tenir aucun compte des qualités d'élocution ? Laissons de côté les aspects pratiques de la question, sans oublier cependant que ces qualités jouent un rôle important dans l'exercice de certaines professions, au point d'assurer le succès à celui qui les possède à un degré éminent ou de causer l'échec de celui qui en est totalement dépourvu. Mais on est en droit de les considérer comme un des éléments de la culture si elles se superposent à de solides qualités de fond.

Le jury a donc retenu cette épreuve, à laquelle il a demandé de fournir un élément intervenant dans le classement des meilleurs concurrentes. Il lui a réservé 20 points la première année et 15 points la seconde année. La conversation durait en principe une vingtaine de minutes et portait sur un sujet introduit par l'élève : d'ordinaire, il s'agissait de ses goûts, de ses projets d'avenir et aussi de ses lectures. Sans faire abstraction du fond, — car sous aucun prétexte, il ne faut récompenser le verbiage, — le jury a voulu délibérément ne point demander à cette épreuve de nouvelles indications sur tout ce qui avait déjà été exploré : il s'est efforcé de coter les candidates surtout en fonction de l'élocution proprement dite, mais en tenant compte de toutes les qualités requises.

Notons que l'épreuve se déroulait devant tout le jury et était donc suivie d'une délibération. Cette méthode constitue la garantie d'une appréciation aussi juste que possible dans un domaine où l'impression subjective peut jouer un rôle important. En revanche, elle a rendu l'épreuve beaucoup plus difficile, au point d'en fausser les indications : le seul fait de comparaître devant cette docte assemblée ne pouvait manquer de provoquer l'inhibition des timides et même les plus hardies jouaient le rôle ingrat du gibier sur lequel convergent tous les

fusils... Il eût été peut-être préférable de limiter à deux ou à trois le nombre des interrogateurs.

* * *

Il reste à faire connaître et à commenter les résultats de l'épreuve.

La plus grande prudence s'imposerait si l'on voulait en tirer des conclusions d'un caractère assez général, par exemple des conclusions valables pour tout l'enseignement secondaire ou pour l'ensemble de la jeunesse intellectuelle : il s'agit ici d'un seul établissement et des jeunes filles composant deux rhétoriques successives.

Mais l'expérience a montré combien il peut être même dangereux de juger un établissement en fonction d'une classe : ici, en dépit des chiffres, — je m'expliquerai sur ce point dans un instant, — les résultats sont meilleurs pour la seconde année que pour la première, alors que l'esprit de la maison ne s'était pas modifié et qu'il y avait eu peu de changements dans le corps professoral. Ce fait signifie que si l'excellence de l'enseignement est un facteur essentiel de succès ou d'échec dans des épreuves comme celles dont il est question ici, d'autres éléments jouent un rôle important, notamment le hasard qui compose les classes de telle manière qu'elles deviennent « intéressantes » ou « médiocres ». Il faut donner ici au verbe *devenir* un sens profond, car tous les maîtres expérimentés savent bien que l'atmosphère générale d'une classe exerce une énorme influence : si elle comprend un groupe d'élèves de qualité, ces derniers entraînent les autres, tandis que deux ou trois élèves de tout premier plan ne peuvent faire démarrer une classe dont l'ensemble est médiocre; au contraire, ils perdent le contact avec la masse.

Si les résultats dépendent de la composition de la classe, ils dépendent aussi de la manière de coter. En effet, la plupart des épreuves ne comportaient pas une cotation mathématique : seules les réponses au test d'information pure pouvaient s'apprécier par des chiffres à peu près indiscutables. Or, il y a des examinateurs indulgents et des examinateurs sévères; l'écart entre leurs cotes est parfois considérable. Notons toutefois que si les uns et les autres sont des gens d'enseignement, ayant l'expérience requise, ils classent d'habitude les candidats d'une manière sensiblement identique : les appréciations absolues peuvent être fort différentes, mais les appréciations relatives sont concordantes. Les divergences proviennent surtout du fait qu'un examinateur ou un correcteur généreux croit devoir donner une cote « de charité » pour ce qu'il peut y avoir d'acceptable dans une mauvaise réponse; dans ce cas, un juge sévère cote zéro. L'indulgence ne profite guère qu'aux médiocres et il arrive même que les élèves brillants soient moins bien cotés par un examinateur indulgent que par un autre : ainsi, les résultats obtenus par ce mode de correction se rapprochent les uns des autres et gravitent autour d'une « honnête moyenne ».

Disons tout de suite que la correction de l'écrit a été distribuée entre les différents membres du jury, chacun se chargeant en principe de la partie du test qu'il avait élaborée. Faute de temps, il n'a pas été possible de faire apprécier chaque partie par tous les examinateurs ou même par plusieurs d'entre eux : les cotes n'ont pas été fixées par une délibération et ne constituent pas une moyenne.

Après avoir vu personnellement toutes les copies, je crois cependant pouvoir déclarer que les résultats d'ensemble représentent une moyenne raisonnable : la sévérité et l'indulgence se sont assez bien neutralisées. A mon sens, — mais je prie le lecteur de ne pas conférer non plus à cet avis une valeur absolue, alors qu'il n'a pour lui que de résulter d'une vue portant sur toute l'épreuve, — on a coté en 1949 avec une générosité peut-être excessive les résumés et surtout la critique de l'article qui avait été lu aux élèves; en revanche, les réponses au test d'information raisonnée ont été appréciées avec sévérité; en 1950, tous les correcteurs se sont montrés fort exigeants.

Celui qui veut apprécier convenablement les résultats doit encore tenir compte de la difficulté des épreuves. Il est certain par exemple, que par la suppression de presque toutes les possibilités d'option, le jury a aggravé considérablement en 1950 l'épreuve d'information, surtout le test d'information pure, auquel il a en outre attribué plus de points. Si l'on compare les résultats des deux années en ne négligeant pas ces éléments importants, l'on doit estimer que malgré les apparences, ceux de 1950 sont meilleurs que ceux de 1949.

* * *

Ces diverses observations aideront le lecteur à interpréter les résultats consignés dans les tableaux qui vont suivre. Il m'a paru intéressant en effet d'indiquer pour chaque partie de l'épreuve : 1) la moyenne qui a été atteinte (calculée sur un total de dix points); 2) le nombre des réponses qui ont mérité respectivement le maximum des points, les trois quarts, la moitié, le quart, moins du quart, — mais plus de zéro, — et enfin le nombre des zéros, qu'ils soient dus à des réponses absolument nulles ou à l'absence de toute réponse; 3) le total des réponses pour les parties qui comportaient des options, ce qui renseignera le lecteur sur les choix effectués par les jeunes filles (pour les autres parties, le total est évidemment toujours égal au nombre des concurrentes, qui était de 22 en 1949, de 20 pour l'épreuve I et de 19 pour l'épreuve II en 1950) (1).

(1) Si l'on examine de près les totaux, l'on observe qu'ils ne sont pas toujours exactement ceux que l'on attendrait. Ces écarts minimes sont dus au fait que certaines élèves ont fourni plus de réponses ou moins de réponses qu'elles ne devaient en fournir. En principe cependant, les réponses supplémentaires n'ont pas compté : elles sont ici séparées des autres par le signe +.

Les tableaux suivants donnent les résultats de l'épreuve I, savoir l'analyse, le résumé et la critique d'un article :

1949

	Analyse	Résumé	Critique	Total
Moyenne ...	6,2	5,8	6,9	6,4
Maximum	0	1	0	0
3/4	8	5	9	8
1/2	8	11	11	11
1/4	5	3	2	3
+ de 0	1	1	0	0
0	0	1	0	0

1950

	Analyse	Résumé	Critique	Total
Moyenne ...	5,7	4,5	5,3	5,3
Maximum	0	0	0	0
3/4	1	1	1	1
1/2	13	6	11	13
1/4	6	9	8	6
+ de 0	0	4	0	0
0	0	0	0	0

En ce qui concerne cette partie de l'épreuve, l'impression globale que l'on retire de la lecture des copies est une impression favorable. Un correcteur prévenu contre la jeunesse intellectuelle de notre époque serait agréablement surpris d'y découvrir un bon nombre d'analyses et de résumés satisfaisants : plusieurs élèves ont fait la preuve qu'elles avaient le don de l'analyse et l'esprit de synthèse. Pour cette partie, les cotes de 1950 me paraissent vraiment très sévères. Quant à la critique, elle révélait en 1949 fort peu d'idées

1949

	Question I						Question II						Total	
	1	2	3	4	5	Total	1	2	3	4	5	6		Total
	3,2	4	4,1	4,2	3,2	3,8	4,3	3,4	3,9	5,7	4	5,7		4,4
Moyenne ...	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0	
Maximum ...	2	1	1	3	1	1	3	2	2	3	1	3	2	
3/4	6	5	3	5	1	5	3	4	2	3	4	9	7	
1/2	1	3	6	4	3	11	7	6	4	1	1	3	10	
+ de 0	5	2	0	1	3	3	1	4	2	0	1	1	2	
0	4+1	1	2	2+1	0+1	2	2	5	1	1	2+1	1+1	2	
Nombre	18+1	12	12	15+1	8+1	—	16	22	11	9	9+1	19+1	—	

1950

	Question I						Question II						Total		
	1	2	3	4	5	6	Total	1	2	3	4	5		6	Total
	5,1	4,3	5,4	6,4	5,1	5,2	5,2	5,4	3,6	4,6	6,8	5,6		5,5	5,1
Moyenne ...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Maximum ...	3	4	5	9	4	1	5	4	2	3	8	5	2		
3/4	10	5	8	7	0	9	9	2	5	4	3	6	8		
1/2	2	6	3	2	1	3	2	5	6	0	5	5	8		
+ de 0	1	2	1	1	1	2	0	5	2	0	2	2	1		
0	1	2	1	0	1	0	3	2	0	0	0	0	0		
Nombre	17	19	18	19	7	14	19	18	15	7	18	18	—		

personnelles, tandis qu'en 1950, une remarquable originalité de pensée s'est manifestée dans maints travaux.

* * *

L'épreuve II, A, c'est-à-dire le test d'information raisonnée, a donné les résultats présentés à la page 26.

La sévérité qui a présidé ici à la correction est peut-être excessive, mais il faut reconnaître que la lecture des copies fait une impression pénible. S'il est rare qu'un terme soit complètement inconnu, il est exceptionnel qu'il soit défini avec quelque précision : dans de nombreuses réponses, l'expression est diffuse, voire obscure, parce que l'élève est inhabile à manier la langue et souvent parce que sa pensée elle-même est restée floue. Voici à titre d'exemples deux réponses reproduites textuellement : « *Sectarisme* : avoir des idées étroites et austères à un sujet, n'admettant pas de sortir d'une ligne de conduite ou de conception, sacrifier tout à ses idées et n'en pas connaître d'autres; par conséquent, poursuivre toujours leur intérêt. Exemple : certains protestants. » « *Nationalisme* : se rattache fort bien à un peuple. Ce peuple fera tout pour le bien du pays tout entier. L'individu ne prime pas. Cependant ce nationalisme peut se rattacher également à une littérature. En effet certains écrivains ne chantent-ils pas dans leurs romans la liberté de la patrie ? Ils font en quelque sorte un appel à l'amour plus grand de cette patrie. »

Peut-être cette épreuve d'information raisonnée nous révèle-t-elle le défaut le plus grave que présente la culture de beaucoup de jeunes. Ce n'est pas le fait que cette jeunesse ignore tant de choses : après tout, il lui est sans doute permis d'ignorer un bon nombre d'entre elles. Mais l'on ne peut admettre qu'elle reste superficielle, qu'elle ne scrute pas les notions fondamentales qui sont maniées au cours des humanités, qu'elle se contente d'un à peu près qui est incompatible avec la véritable culture et qui explique sûrement bien des échecs universitaires. N'est-ce pas de ce côté que devraient se porter les efforts de tous ceux qui ont une responsabilité dans la formation de nos enfants ? *Non multa, sed multum...*

Les options sont ici assez instructives. Elles ont surtout un sens quand il s'agit de termes qui sont laissés de côté par un grand nombre d'élèves : ces termes étaient inconnus ou du moins assez mal connus pour paraître difficiles à définir. Or, en 1949, la préférence des élèves s'est manifestée comme suit pour la première question : 1) *sectarisme*, 2) *arbitraire*, 3) à égalité, *individualisme* et *expérience*, 5) *machiavéisme*, écarté par plus de la moitié des élèves; pour la seconde question : 1) *révolte et révolution*, couple retenu par toutes les concurrentes, 2) *psychologue et psychiatre*, 3) *culture et érudition*, 4) *esprit de finesse et esprit de géométrie*, sujet traité par la moitié des élèves, 5) *art et science*, 6) *loyalisme et loyauté*, les deux derniers groupes n'ayant pas eu la faveur de la moitié des élèves. En 1950, un seul des six

1949 (1)

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	Total du test d'information pure	Total de la seconde partie de l'écrit	Total de l'écrit
Moyenne ...	5,5	5,1	6,3	7,8	6,6	7,3	8,2	6,6	6,7	5,3	5,9
Maximum	1	1	0	4	2	4	17+2	1	0	0	0
3/4	4	6	18+2	15	9	7+1	4	13	4	1	3
1/2	10	9+3	12+1	4	10+2	9+2	0+1	13+4	16	14	15
1/4	7	4+1	4	1	4	2+1	2	5	2	6	3
+ de 0	2	2	4	0	1	0+1	2	2	0	1	1
0	0	2	2	0	0	0	1	0	0	0	0
Nombre	24	24+4	40+3	24	26+2	22+5	26+3	34+4	—	—	—

(1) Les élèves n'ayant pas concouru pour un même nombre de points dans chaque groupe à cause des options, les résultats, sauf les moyennes, sont donnés ici par questions.

termes de chaque question pouvait être écarté et il est remarquable que les deux tiers environ des concurrentes ont laissé de côté les deux mêmes mots : dans la première, *expérience* et *création* ont été retenus unanimement, *raison* a été écarté une fois, *réalisme* l'a été deux fois, *temps* cinq fois, mais *libéral* a été laissé de côté douze fois; dans la seconde question, il y a eu unanimité en faveur de *individualisme*, une seule défection dans le cas de *nationalisme*, de *naturalisme* et de *fatalisme*, quatre défections dans celui de *pessimisme*, mais douze dans celui de *fanatisme*.

* * *

Les résultats essentiels de l'épreuve II, B, c'est-à-dire du test d'information pure, sont indiqués dans les tableaux des pages 28 et 29.

Exprimés en chiffres, les résultats du test d'information pure paraissent être franchement mauvais, surtout en 1950. Cependant, si l'on tient compte des observations qui ont été développées plus haut à propos de ce genre d'épreuve, l'on ne s'abandonnera pas à un pessimisme exagéré. Celui qui parcourt les copies sans opinion préconçue est sans doute étonné et scandalisé de certaines ignorances, mais il éprouve aussi d'agréables surprises en découvrant que sont connues des choses pour lesquelles il ne s'attendait pas à des réponses exactes.

Ces remarques valent tout particulièrement pour la seconde rhétorique. Car c'est ici que malgré les chiffres, la supériorité de sa culture se manifeste. Rappelons en effet que la première a bénéficié de larges possibilités d'option, de sorte que chaque élève a pu éviter un certain nombre de questions difficiles; la seconde a dû répondre à toutes les questions : c'était là une épreuve de force. Compte tenu de cette différence considérable, l'écart entre les résultats des deux années est moins important qu'il ne paraissait devoir être : ceux de 1949 sont trop faibles pour ceux de 1950.

J'ai dit pour quelles raisons je préférerais cependant le système des options. Il pouvait sembler intéressant aussi par les indications qu'il était susceptible de fournir sur les goûts des concurrentes. Mais à cet égard, on est déçu quand on examine les choses de près. Ce qui a été déterminé dans les choix effectués par les rhétoriciennes de 1949, c'est de toute évidence la facilité ou la difficulté des questions.

Dans un domaine au moins, elles devaient répondre aux questions des trois groupes. Elles ont opté comme suit :

I. Religion	1
II. Histoire	1 + 2
III. Littérature	9
IV. Musique	1
V. Arts plastiques	2 + 1
VI. Géographie	0
VII. Sciences naturelles	2 + 1
VIII. Politique et actualité	6 + 2

Or, seul peut-être le domaine « politique et actualité » a été choisi par goût. En général, quelle que fût leur préférence, les jeunes filles ont choisi les domaines qui ne comportaient que des groupes de questions relativement faciles ou tout au moins aucun groupe de questions assez ardues.

Ainsi s'explique le choix fréquent de la littérature : aucune question de littérature n'était vraiment difficile, étant donné surtout que ce domaine occupe une place importante dans les classes de lettres. Ainsi s'explique, en revanche, le fait que l'histoire et la géographie, malgré leur place dans les programmes, ont eu fort peu de succès : la première et la seconde question d'histoire ont manifestement semblé trop difficiles, de même que la seconde question de géographie.

Ce sont les meilleures élèves qui font exception à cette règle : les quatre premières du classement final ont opté respectivement pour la musique, la religion, l'histoire et les arts plastiques, domaines qui n'ont guère été choisis que par elles, comme le montre le tableau.

Au sein de chaque groupe non retenu comme groupe principal, le même facteur préside au choix de la question traitée et il est peut-être intéressant de signaler quelles sont les questions qui ont été traitées par le plus de concurrentes et celles auxquelles il a été répondu le moins souvent :

	Réponses les plus fréquentes			Réponses les plus rares		
	I	II	III	I	II	III
I. Religion	—	—	—	—	—	I
II. Histoire	—	—	20+2	1+2	3	—
III. Littérature	21+1	—	—	—	—	—
IV. Musique	—	—	—	—	—	I
V. Arts plastiques	21+1	—	—	—	2+1	3
VI. Géographie	—	—	—	—	0	—
VII. Sciences naturelles ..	22	—	—	—	2+2	2+1
VIII. Politique et actualité	20+2	—	—	—	—	—

Parmi les sous-questions, les concurrentes choisissaient évidemment celles auxquelles elles croyaient pouvoir répondre avec exac-

titude ou du moins elles écartaient celles qui leur paraissaient insolubles.

Il n'est pas une seule sous-question à laquelle il ait été répondu exactement par les 22 concurrentes de 1949, mais quelques questions ont obtenu un grand nombre de bonnes réponses : c'est le cas, par exemple, de la question (V/I, 2) demandant où l'on peut admirer le Parthénon, — une seule mauvaise réponse, celle d'une excellente élève, qui l'a situé au British Museum, — c'est aussi le cas de la question (VII/I) demandant quatre appareils utilisant des lentilles, à laquelle il n'y a eu que des réponses exactes ou à peu près.

Aux questions suivantes il n'a été donné soit aucune réponse, soit aucune réponse exacte : (I/II, 3) le pape est-il toujours infallible ? (III/II, 10) qu'est-ce que l'œuvre littéraire intitulée *España* ? (V/I, 9) où peut-on admirer une église décorée de fresques de Giotto ? (VI/II) toute la question II de géographie, (VII/II, 6) qu'est-ce qu'une marcotte ? (VII/III, 10, 11, 12) à quoi servent la pierre de touche ? le tube à rayons X ? le tube électronique ? A la question II, 6 de religion, il n'a été répondu qu'une seule fois et cette réponse n'est pas rigoureusement exacte.

L'épreuve de 1950 donne des indications plus nettes sur les connaissances et les lacunes des jeunes filles : aucune option ne leur ayant été laissée, il faut interpréter comme des ignorances non seulement les réponses erronées, mais encore les réponses absentes.

Voici quelques sous-questions auxquelles toutes les élèves ont répondu exactement : (I/II, 8) est-on obligé de croire que tout homme a les grâces nécessaires pour se sauver ? (V/I, b, 4) à quelle école de peinture appartient Claude Monet ? (VII/I, 1) que mesure-t-on à l'aide d'un thermomètre ? (VIII/I, 6, 10) connaissez-vous Kravchenko ? Coppi ? (IX/II, 1) combien de joueurs forment une équipe de football ?

Les réponses ont été presque toutes exactes dans les cas suivants : (I/III, 20) quel est le patron de la Belgique ? — une élève n'a rien répondu et une bonne élève a répondu : « le Sacré-Cœur », — (II/II, 2) qu'est-ce que le traité de Verdun ? — une seule élève ne répond rien, — (V/II, 4) citez une œuvre de Léonard de Vinci, — une concurrente répond : « la Madone », — (VI/I, 3) qu'est-ce que le nomadisme ? (VIII/II, 1, 2) qui sont Dean Acheson ? Duvieusart ? (IX/II, 2, 3) combien de joueurs forment une équipe de basket-ball ? de hockey ?

Souvent, les bonnes réponses l'emportent de beaucoup sur les mauvaises : ainsi, trois élèves seulement ignorent (IX/II, 3) qui est Robert Schuman ou le confondent avec le musicien.

Mais il arrive que l'ignorance s'étale. Les réponses aux questions I et II de littérature, de même qu'aux questions I et II de musique, sont incomplètes, imprécises ou inexactes. L'on trouve des définitions comme celles-ci pour l'échelle d'une carte (VI/I, 4) :

« est la diminution des distances qui sépare (*sic*) les lieux », « représentation de pays avec des dimensions réduites ». Le calorimètre, qui s'est substitué au colorimètre (VII/I, 2), est presque généralement mal défini. Huit concurrentes seulement connaissent l'Unesco (VIII/I, 5). On met Tito (VIII/II, 5) en Tchécoslovaquie, en Autriche, en Espagne, en Chine, où il devient le commandant des troupes nationalistes, ou encore au Japon, en faisant de lui le président de la république. Même pour Buset (VIII/II, 6), on n'obtient que fort peu de réponses exactes et précises : plusieurs élèves n'ont rien écrit à côté de son nom; d'autres parlent de lui en des termes vagues; il en est plusieurs qui le font changer de parti; au reste, voici quelques réponses : « chef de parti libéral », « député libéral à la Chambre », « communiste belge, ancien ministre », « ancien ministre d'état », « ancien ministre de l'instruction publique », « belge, leader du parti libéral » (réponse d'une bonne élève). Une élève excellente a fait d'Adenauer (VIII/II, 4) « le chancelier anglais », tandis que pour une de ses compagnes, la jonction Nord-Midi (VIII/I, 3) est « la jonction des pays nordiques avec l'Italie... pour faciliter les moyens de se communiquer les ressources ».

Les réponses exactes constituent des exceptions dans les cas suivants : (II/I, 2) quelle différence y a-t-il entre le Parlement anglais et le Parlement français à l'époque moderne ? (II/II, 5, 6) qu'est-ce que la guerre de la Marmite ? la guerre des Paysans ? (II/III, 2, 3) à quelles dates situez-vous la chute du saint-empire romain de la nation germanique ? le début des temps modernes ? (III/I, 6, 10) connaissez-vous la *Maison de poupée* ? les traductions d'Ossian ? (V/II, 3, 6) citez en la localisant une œuvre de Fra Angelico, de Jean Van Eyck, (VI/II, 2) à quoi est due la succession des saisons ? (VI/II, 5) pourquoi la pression barométrique donnée dans le bulletin météorologique est-elle réduite à zéro degré et au niveau de la mer ? (VII/II, 2) définissez un métalloïde, (VIII/I, 4) connaissez-vous le Rideau ? — presque toutes les concurrentes en font le Rideau de fer, — (VIII/I, 8, 9) connaissez-vous Farina ? Lombardi ? (IX/I, 3) à quoi sert un haut fourneau ?

Enfin, l'on n'a pas eu une seule réponse exacte aux questions que voici : (I/I, 3) citez un fait marquant du règne de Pie XI, (I/III, 8, 14, 15, 16, 17) associez le nom d'un personnage aux expressions suivantes : montée du Carmel, fin du schisme d'Occident, veuve de Sarepta, Docteur angélique, *nunc dimittis*, (V/II, 5) citez en la localisant une œuvre de Renier de Huy, (VIII/I, 1) connaissez-vous Herman Closson ? (VIII/II, 7) qui est Salazar ? — plusieurs élèves en font un chef hindou ou turc, — (IX/I, 1, 2) à quoi servent un mouton ? une chèvre ?

* * *

L'épreuve orale a influencé comme suit les résultats des concurrentes qui y ont été admises (rappelons qu'il s'agit de celles que les épreuves écrites avaient amenées en tête du classement) :

1949

Ecrit		Oral		Total	
Points sur 80	Place	Points sur 20	Place	Points sur 100	Place
69,2	1	16	1	85,2	1
62,3	2	7	5	69,3	4
61,3	3	13	2	74,3	2
58,8	4	13	2	71,8	3
55	5	9	4	64	5

1950 (1)

Ecrit		Oral		Total	
Points sur 85	Place	Points sur 15	Place	Points sur 100	Place
62,65	1	11,64	2	74,29	1
57,825	2	12,6	1	70,425	2
51,25	3	—	—	—	—
51,05	4	—	—	—	—

On peut constater qu'en 1949, si la lauréate est restée celle que l'écrit avait désignée, l'oral a modifié le classement des suivantes.

Il m'a été donné d'assister à l'épreuve en 1949 et à une partie de l'épreuve en 1950. Le comportement des candidates a été extrêmement varié. Telle de ces candidates s'est révélée, à l'épreuve de conversation, meilleure qu'on ne l'espérait. Plusieurs ont, au contraire, déçu le jury, qui attendait beaucoup mieux de ces jeunes filles classées dans les premières à l'examen écrit.

(1) Je ne possède de renseignements que sur l'oral des deux premières.

Il faut tenir compte, il est vrai, du phénomène d'inhibition auquel j'ai fait allusion plus haut. Mais la désillusion causée par ces jeunes filles n'en était pas moins symptomatique de notre insuffisance nationale dans le maniement de la belle langue française. Ce n'est point par un vice congénital et incurable que le Belge est si souvent impuissant ou malhabile à s'exprimer, que son parler est fréquemment incorrect et presque toujours inélégant, qu'il déploie même une sorte de coquetterie à ne point former ses phrases et à ne faire aucun effort pour bien prononcer. La formation de la jeunesse est responsable de cet état de choses : l'erreur a été de croire que l'éducation, dans ce domaine, incombe aux seuls professeurs de français; l'on s'est enfin rendu compte aujourd'hui que tous les maîtres doivent être d'une certaine manière des professeurs de langue maternelle, mais il s'en faut de beaucoup que tous l'aient compris et soient préparés à remplir cette partie de leur tâche. En s'y appliquant, ils rendraient un service considérable aux jeunes qui leur sont confiés et, pour commencer, ils leur épargneraient bien des risques dans leurs examens universitaires...

* * *

Quelques élèves seulement ayant subi l'épreuve orale, il faudra bien ne pas tenir compte de cette dernière pour apprécier l'ensemble des résultats.

L'écrit donne une moyenne de 5,9 sur 10 en 1949 et de 5,1 sur 10 en 1950. Si l'on considère d'une part qu'il a eu lieu peu de jours avant les compositions et les examens du troisième trimestre, que ceux-ci préoccupaient bien davantage les rhétoriciennes, déjà fatiguées au surplus par le travail d'une année scolaire et par la préparation de l'épreuve « de sortie », que les concurrentes n'étaient donc dans les conditions idéales ni au point de vue moral ni au point de vue physique, si l'on ne perd pas de vue d'autre part que l'épreuve était difficile, surtout en 1950, et que la correction s'est effectuée sans indulgence, l'on estimera que les moyennes des deux années sont fort honorables : ce résultat global n'est pas conforme aux prévisions des pessimistes.

Le tableau suivant montre de quoi sont faites ces moyennes :

	85%	80%	75%	70%	65%	60%	55%	50%	45%	40%	35%	30%	25%	20%
1949	1	0	2	1	2	4	5	3	0	1	2	0	0	1
1950	0	0	0	1	1	2	4	3	2	2	2	2	0	0

L'on voit que l'écart entre les résultats est plus important en 1949.

La première année, en effet, l'avance de la lauréate sur la suivante est considérable (près d'un dixième des points à l'écrit et plus d'un dixième au total). Trois élèves ont les sept dixièmes. Puis vient le gros peloton central : quatorze élèves sur les vingt-deux de la classe obtiennent un nombre de points compris entre 35 et 43 sur 80. Beaucoup plus loin, aux environs des quatre dixièmes, se situent trois élèves formant un groupe assez compact. Enfin, la dernière, n'obtenant même pas le quart des points, a un retard considérable sur les précédentes.

En 1950, la première obtient 73,7 %, la seconde 68 %, puis neuf élèves ont un nombre de points compris entre 60,3 % et 51 %. Le groupe des huit dernières est relativement serré : la douzième a 46,1 % et la dix-neuvième 31,5 %.

Dans la moyenne de 1949, le résultat vraiment très brillant de la lauréate et les résultats remarquables des premières compensent de très mauvais résultats, de sorte que la moyenne des six dixièmes environ est celle de la majorité de la classe. La rhétorique de 1950 est manifestement plus homogène : soumise à une épreuve beaucoup plus difficile, elle arrive encore à une moyenne de cinq dixièmes, les dernières ne s'étant pas trop mal comportées.

* * *

Je n'ai pas eu tous les éléments nécessaires pour pousser aussi loin que je l'aurais voulu la confrontation fort intéressante dont j'ai parlé au début de cet article. Cependant, ayant eu communication des résultats généraux, — places et pourcentages des points, — obtenus par les élèves dans les épreuves conduisant au diplôme de sortie, j'ai pu comparer les deux classements.

Comme je m'y attendais, ils ne concordent pas rigoureusement, mais les différences sont assez peu importantes. Les plus considérables sont de 11 places : chacune des deux années, une élève classée assez loin par les épreuves scolaires a avancé de 11 places à l'épreuve de culture (en 1949, la 15^e devient la 4^e et en 1950, l'avant-dernière arrive à conquérir la 7^e place). Sauf ces deux exceptions, les écarts ne sont que de 8 places au maximum : l'on observe une avance de 8 places, un recul et une avance de 7 places, deux reculs de 6 places, 31 changements (16 en 1949 et 15 en 1950) ne dépassant pas 5 places, enfin le statu quo pour trois élèves (deux en 1949 et une en 1950). Les différences sont un peu plus sensibles en 1950 qu'en 1949 : des déplacements se produisent aisément au sein d'une classe assez homogène.

Ni en 1949 ni en 1950, la lauréate n'a été la première de la classe, mais le prix a été remporté respectivement par la cinquième et par la seconde, tandis que les premières arrivaient cinquième et seconde à l'épreuve de culture. La dernière de cette compétition était la dernière

de la classe en 1949, mais en 1950, c'était une jeune fille qui avait encore trois condisciples après elle pour les résultats scolaires : la dernière de la classe arrivait l'avant-dernière dans l'épreuve d'humanisme.

Mais aucune des « bonnes élèves » ne s'est classée dans les dernières à cet examen et aucune des « mauvaises élèves » n'est arrivée dans les cinq ou six premières.

Cette concordance relative ne doit pas nous surprendre. L'on a pu constater en effet que, malgré leur désir de trouver autre chose que les épreuves scolaires pour apprécier la culture des rhétoriciennes, les organisateurs n'ont pu faire en sorte que leur test n'ait pas, dans une large mesure, un caractère scolaire : il supposait une formation et des connaissances qui s'acquièrent sur les bancs des humanités. Le fait est évident pour la première épreuve et pour toute cette partie de la seconde qui se réfère à des matières enseignées dans les classes du « moyen supérieur », — mais pas nécessairement en rhétorique.

En ne faisant aucune place aux mathématiques et en n'accordant qu'une place fort limitée aux sciences, le test ne favorisait guère les « scientifiques ». Cette particularité explique sans doute certaines différences : elle n'est pas étrangère au recul de la 1^{re} de 1949, qui devient 5^e, et de la 3^e de 1950, qui devient 9^e. L'appel à quelques données non scolaires peut justifier d'autres écarts : l'on récompensait les jeunes filles assez curieuses pour s'instruire par elles-mêmes, mais surtout probablement celles qui, appartenant à une famille cultivée, avaient trouvé chez elles une ambiance, une bibliothèque et des possibilités dont d'autres étaient privées. Cependant, le test couronnait principalement celles qui avaient profité de leurs humanités, qui avaient acquis une vraie formation de l'esprit et avaient retenu des données enregistrées au cours de toutes leurs études.

Au total, il est heureux qu'en sondant la culture des jeunes par une autre méthode que celle des épreuves scolaires, l'on ne constate que des divergences assez peu importantes. A une époque où l'école traditionnelle est si discutée, les hommes prudents craignent toujours de la voir s'écrouler sous des coups décisifs. Si le test avait abouti à d'autres résultats, d'aucuns ne se seraient pas contentés d'incriminer les épreuves scolaires : ils n'auraient pas manqué de crier encore haro sur tout l'enseignement moyen. Or, il ne fournit même pas un argument de poids contre les compositions et les examens, qui restent peut-être un mal nécessaire.

* * *

Il serait intéressant de suivre jusqu'à l'université les jeunes filles qui ont pris part à cette épreuve et de voir si leurs résultats dans l'enseignement supérieur confirment les indications qu'elle donne

à leur sujet. La question se pose notamment pour les cas où ces indications sont assez différentes de celles des résultats scolaires.

Mais n'ayant sur ce point que peu d'informations, — elles sont relatives seulement à des rhétoriciennes de 1949, — je crois prudent de ne rien tirer d'une documentation aussi incomplète.

Peut-être d'ailleurs vaut-il mieux ne pas se livrer à une enquête dont les résultats risqueraient de saper l'optimisme relatif que cet article a pu faire naître chez le lecteur...

R. FOHALLE.

Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Les Carrières universitaires

Les possibilités d'une carrière pour les licenciés en sciences mathématiques

Les études de la licence en sciences mathématiques conduisent normalement au professorat de l'enseignement moyen du degré supérieur (athénées, collèges), en Belgique ou à la Colonie. Les futurs professeurs de l'enseignement officiel doivent être porteurs du diplôme de licencié et de celui d'agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur. Pratiquement, les deux diplômes peuvent s'acquérir au cours de la même session en fin d'études.

Ces études ont été délaissées dans la période immédiatement consécutive à la guerre, en raison, semble-t-il, des difficultés qu'ont éprouvées à se caser les licenciés relativement nombreux, diplômés d'avant-guerre, et aussi des offres brillantes faites par l'Industrie, jusqu'à nouvel ordre du moins, aux ingénieurs.

On manque aujourd'hui de professeurs de mathématiques. Plusieurs offres d'emploi sont restées sans suite, faute de candidats, notamment à la Colonie.

Les licenciés en sciences mathématiques peuvent, suivant des disponibilités souvent restreintes, devenir assistants dans certains services universitaires.

Leur mandat de deux ans octroyé une première fois, ne peut être renouvelé que deux fois. Si après six ans, ils ne peuvent être promus à une fonction supérieure dans le cadre du personnel scientifique de l'Université, ils doivent rentrer dans l'enseignement moyen du degré supérieur. Les années passées dans l'enseignement supérieur leur sont comptées, au titre de l'ancienneté, pour le traitement et la pension.

Les assistants peuvent profiter de leur emploi et de leur séjour à l'Université pour parfaire et étendre leurs connaissances, faire des voyages d'études, briguer les grades de docteur et d'agrégé de l'enseignement supérieur; l'obtention de ces grades les habilite à faire éventuellement partie ultérieurement, du corps enseignant des Universités et autres établissements d'instruction supérieure.

Les licenciés en sciences mathématiques ont la possibilité de faire carrière dans certaines institutions scientifiques parmi lesquelles on peut citer :

a) *l'Observatoire royal de Belgique*;

b) *l'Institut royal météorologique* où la préférence est donnée en principe aux licenciés en sciences physiques, mais qui occupe actuellement plusieurs mathématiciens ;

c) *l'Institut géographique militaire* où plusieurs de nos licenciés en sciences mathématiques ont été engagés pour les travaux du levé photogrammétrique de la Belgique et bientôt du Congo; il n'est pas impossible que le recrutement du personnel civil s'accroisse, en raison de la pénurie d'officiers disponibles pour ces travaux;

d) enfin, la Colonie a besoin de géodésiens et de géophysiciens et l'application des méthodes géophysiques actuelles réclame des connaissances théoriques étendues en mathématiques.

Les licenciés en sciences mathématiques peuvent aussi poursuivre, dans des Institutions appropriées, des cours d'actuariat. Certains de nos anciens élèves, devenus actuaux, occupent aujourd'hui des situations élevées dans la Banque et les Assurances. D'autres sont attachés à la direction de l'économétrie et du contrôle statistique des fabrications dans des industries importantes.

Quelques licenciés en sciences mathématiques exercent des fonctions dans des laboratoires industriels. Ils s'adaptent à celles-ci, soit directement dans les établissements qui utilisent leurs services, soit en acquérant au préalable la licence en sciences physiques ou un grade d'ingénieur, ou encore des certificats divers sur l'une ou l'autre spécialité universitaire.

Les études de licencié en sciences mathématiques peuvent être considérées comme difficiles. Elles présupposent, à notre avis, de solides études scientifiques moyennes, d'indiscutables facultés de raisonnement, de jugement, d'abstraction, une intense curiosité intellectuelle, l'amour du travail désintéressé et enfin la vocation d'enseigner les autres.

Du point de vue matériel, les situations possibles sont en général plus modestes que celles auxquelles peuvent conduire par exemple les études de médecine ou celles d'ingénieur; elles offrent néanmoins de larges possibilités de réalisation d'un bel idéal scientifique et social.

R. H. Germary,

Professeur à la Faculté des Sciences.

Les débouchés pour les zoologistes

Dans le dernier numéro de ce Bulletin ⁽¹⁾, M. Z. Bacq signalait l'absence d'étudiants à la licence en Zoologie. Pareille situation n'est pas neuve. Depuis 1930, moins de vingt élèves se sont inscrits, à Liège, dans cette section.

⁽¹⁾ Bull. Amis Univ. Liège, 1951, n° 1, pp. 42-43.

Le préjugé règne, en effet, que les études de zoologie, et de biologie en général, ne conduisent à aucune carrière. Seuls, ceux qui envisagent de se consacrer à la recherche pure, pourraient se risquer dans une voie qui leur rapportera certes beaucoup de jouissances intellectuelles, mais ne leur assurera pas nécessairement le pain quotidien.

En fait, la situation est tout autre. Dans les athénées, les lycées et les écoles normales, les chaires de sciences naturelles sont fréquemment occupées par des physiciens ou des chimistes, faute simplement de candidats porteurs du diplôme de botaniste ou de zoologiste. Tous les zoologistes sortis de Liège et qui ont sollicité une place dans l'enseignement moyen, l'ont obtenue sans délai, sans devoir effectuer le stage classique de surveillant. Il existe donc quelques possibilités d'emploi pour des jeunes gens intéressés par l'enseignement des sciences.

Ces possibilités ne feront qu'augmenter. Récemment, a débuté l'expérience des sections « Latin-Sciences naturelles ». Si cette expérience réussit, comme il paraît probable, un nouveau cycle d'enseignement s'organisera dans chaque Athénée et Lycée. Dans ces classes, le professeur principal sera, non plus le professeur de latin, de français ou de mathématiques, mais le professeur de sciences naturelles. Mais, si le nombre d'étudiants en biologie n'augmente pas, il sera impossible de trouver ce nouveau corps enseignant.

Le même problème se pose pour l'enseignement au Congo, lequel se développe et continuera évidemment à se développer encore longtemps.

Le Congo réclame encore d'autres zoologistes. La lutte contre les insectes parasites des plantations, l'exploitation rationnelle des pêcheries exigent leur collaboration. Le plan décennal récemment déposé prévoit la création de nombreux postes d'entomologistes et d'hydrobiologistes. Pour les jeunes gens capables de s'adapter à la passionnante vie de brousse, il y a là des carrières magnifiques, fort bien rétribuées. Faute de biologistes sortant des Universités, elles seront occupées par les élèves des Instituts agronomiques.

Il est indispensable que les parents de nos étudiants connaissent ces possibilités. Mais il ne faudrait pas que l'attrait d'une situation éventuelle soit le seul motif à décider quelqu'un à devenir zoologiste. Pour réussir dans l'enseignement comme dans les carrières coloniales, il faut d'abord de l'enthousiasme. Il faut d'abord être passionné par les choses de la nature, aimer à observer, à expérimenter et à décrire. A fortiori, cette qualité sera nécessaire chez ceux qui voudraient se consacrer à la recherche scientifique.

H. Damas,

Chargé de cours à la Faculté des Sciences.

Le Congo réclame des spécialistes de l'entomologie médicale

Il est évidemment important pour la Colonie de posséder, en nombre suffisant, des spécialistes capables d'organiser la lutte contre les insectes et autres arthropodes qui transportent les maladies et les inoculent à

l'homme. Malheureusement, ces spécialistes ne se sont guère recrutés jusqu'ici que d'une façon occasionnelle. Certains médecins s'initient d'eux-mêmes, au cours de leur carrière, à la connaissance des insectes pathogènes, devenant ainsi capables avec le temps, de rendre à leurs confrères d'appréciables services. Le vide qu'ils laissèrent, en quittant le Congo, fut d'autant plus difficile à combler.

Par suite de départs répétés, le nombre des entomologistes médicaux en fonction au Congo est devenu depuis quelque temps tout à fait insuffisant. Le Conseil supérieur d'Hygiène coloniale cherche à en trouver d'autres dans le plus bref délai ; en outre, il voudrait assurer à cette occasion un recrutement désormais régulier des entomologistes. S'adressant aux candidats en sciences biologiques de nos Universités et surtout aux licenciés en sciences zoologiques, il leur offre certaines conditions particulièrement avantageuses.

Un simple candidat en sciences biologiques — n'ayant donc accompli que deux années d'études universitaires — pourra déjà s'engager dans cette carrière. On l'enverra suivre un enseignement complémentaire (entomologie, helminthologie et protozoologie) à l'Institut supérieur de Médecine coloniale à Anvers et effectuer un stage au Musée du Congo à Tervueren. Ensuite, il sera envoyé au Congo en qualité d'agent sanitaire. S'il donne toute satisfaction, il parviendra avec le temps au grade d'auxiliaire médical principal. C'est le terme de carrière, même pour celui qui, porteur d'un diplôme de candidat en sciences naturelles et médicales (trois années d'Université), aurait débuté au Congo avec le grade d'agent sanitaire principal.

Une situation beaucoup plus intéressante est proposée au licencié en sciences zoologiques (quatre années d'études universitaires) dont on espère un rendement nettement supérieur. A la licence, l'étudiant reçoit en effet des notions de physiologie et d'écologie qui s'appliquent à l'entomologie médicale. Un bon nombre de leçons de morphologie et de systématique sont maintenant à Liège consacrées spécialement aux insectes. Il est loisible aussi à l'élève désireux de se spécialiser en entomologie de choisir d'après cela le sujet de sa thèse. Quelle que soit cette thèse, il est clair qu'en s'y appliquant, l'étudiant acquerra une certaine expérience des méthodes de la recherche originale. On peut donc espérer qu'une fois au Congo, il saura faire progresser la science et ne se bornera pas à des besognes purement routinières.

Le licencié entre en fonction avec le grade de « biologiste assistant ». Il travaille dès lors comme un savant de laboratoire, tout en effectuant de temps à autre une mission en brousse. Il dispose de tous les moyens de travail nécessaires et poursuit ses recherches comme il le juge préférable. Recherches passionnantes car le terrain est encore neuf et, en un temps record, bien des découvertes y sont possibles qui influenceront la science pure aussi bien que ses applications.

Il s'agit donc d'une très belle carrière permettant de s'élever jusqu'au grade de « biologiste principal ». Ces dernières fonctions sont sans doute particulièrement bien rétribuées. Pourtant les grades inférieurs sont déjà

fort avantageux (1). D'autre part, les biologistes comme les agents dont il a été question plus haut, jouissent évidemment d'indemnités familiales complètes, du voyage gratuit pour eux et pour leur famille, d'un logement meublé, de soins médicaux gratuits. Les congés de six mois sont payés aux $\frac{2}{3}$ du traitement d'activité.

Telles sont les diverses possibilités d'avenir et les avantages qu'offre actuellement notre Colonie aux universitaires désireux de devenir entomologistes médicaux. Il est souhaitable que ces renseignements soient portés à la connaissance des élèves de nos athénées et de nos collèges. Les vocations d'entomologistes sont souvent précoces. Si les jeunes gens possèdent les aptitudes requises, qu'ils songent donc aux intéressantes carrières auxquelles peut les conduire un penchant inné et qu'ils entrent à l'Université en vue de s'y préparer, au lieu d'ajouter encore à l'encombrement d'autres professions.

F. Carpentier,

Chargé de cours à la Faculté des Sciences.

Le recrutement des universitaires dans les services administratifs de l'Etat en 1949

Observations préliminaires. — Nous nous sommes efforcés d'établir dans cette étude, sur la base des renseignements fournis par le rapport du Secrétariat permanent de recrutement du personnel de l'Etat pour 1949 (2), quelles ont été, durant cette période, l'ampleur des débouchés offerts par l'Administration aux diplômés de l'enseignement supérieur et l'importance de leur recrutement dans les départements ministériels.

L'on sait que le recrutement des agents de l'Etat de toutes catégories, définitifs et temporaires, s'opère à la suite de concours organisés par le Secrétariat permanent de recrutement. L'admission définitive des agents après l'accomplissement du stage réglementaire, leur avancement de catégorie, leur promotion à certains grades sont de même subordonnés à la réussite d'épreuves relevant également de la compétence de cet Office.

L'ensemble de ces nombreuses épreuves fait l'objet d'un rapport annuel. Notre propos étant d'étudier le recrutement des « universitaires », notre analyse du document relatif à l'exercice 1949 s'est limitée à deux genres d'épreuves : les *concours d'admission au stage* d'agents de la première catégorie, qui constituent la voie normale d'accès des universitaires aux carrières administratives, et les *épreuves de classement* pour le recrutement d'agents temporaires de la première catégorie, par lesquelles l'Etat engage, à temps, le personnel universitaire qui lui est nécessaire pour l'exécution de travaux extraordinaires.

Les données fournies par le rapport du Secrétariat permanent de recrutement sur ces deux espèces d'épreuves n'étaient cependant pas suffisantes

(1) Les barèmes peuvent être consultés au Centre de Documentation et de Renseignement sur les carrières universitaires.

(2) Ce rapport a été publié au *Moniteur* du 17 décembre 1950.

pour nous permettre d'établir l'importance du recrutement opéré durant l'exercice. S'attachant surtout au résultat des épreuves, ce rapport ne fait en effet mention que de l'importance de la participation de candidats aux épreuves et du pourcentage de candidats déclarés « admissibles » aux emplois mis en compétition. Or, seuls, ceux de ces lauréats qui sont classés en ordre utile, sont nommés aux emplois, les autres étant versés dans des réserves de recrutement.

En outre, un certain nombre de candidats classés en ordre utile pour une nomination, faisaient déjà partie, au moment du concours, des cadres administratifs ; l'on n'ignore pas, en effet, que des agents recrutés à titre temporaire pendant ou après la guerre, ont dû, en vue de leur « régularisation » à titre définitif, participer à des épreuves d'admission, qu'en certains cas, ils subirent en commun avec des candidats étrangers à l'Administration.

Une note complémentaire sur ces points nous fut obligeamment fournie par le Secrétaire permanent au recrutement, que nous tenons à remercier ici très vivement.

Précisons enfin que l'on ne pourra se faire qu'une idée approximative de la période sur laquelle s'étend le recrutement. Le rapport du Secrétariat permanent de recrutement rend compte d'un certain nombre de concours qui, annoncés soit en 1948, de juillet à décembre, soit en 1949, se sont terminés en 1949. Un certain nombre de lauréats nommés en 1949 avaient donc répondu, dès 1948, à une offre d'emploi de l'Administration ; mais d'autre part, tous les candidats qui se sont inscrits à une épreuve de recrutement pendant la période envisagée, soit en 1948 soit en 1949, ne sont pas nécessairement repris dans le présent rapport : certains ont pu figurer déjà dans le rapport de 1948 si le concours était alors terminé, et d'autres pour lesquels les résultats ne seraient pas encore connus, pourraient ne figurer que dans un rapport ultérieur.

I. *Les épreuves de recrutement depuis 1946.* — Les tableaux I et II montrent l'évolution, depuis 1946, du nombre des concours d'admission au stage et des épreuves de classement pour le recrutement d'agents temporaires de première catégorie, ainsi que de l'importance de la participation de candidats à ces épreuves et de leurs résultats.

I. *Concours d'admission au stage (agents de 1^{re} catégorie). Evolution depuis 1946*

Années	Nombre de concours	Nombre de participants	Candidats admissibles	% des participants admissib.
1946	12	245	111	44
1947	29	352	147	42
1948	34	346	78	22
1949	47	895	224	25

II. *Épreuves de classement pour le recrutement d'agents temporaires (1^{re} catégorie).*
Evolution depuis 1946

Années	Nombre de concours	Nombre de participants	Candidats admissibles	% des participants admissib.
1946	7	113	98	86
1947	6	52	49	93
1948	3	267	146	55
1949	2	75	60	80

On remarquera que le nombre des concours d'admission au stage a augmenté, d'année en année, tandis que diminuait celui des épreuves de classement pour temporaires.

Des considérations relatives à la réglementation du recrutement des fonctionnaires rendent compte, sinon de l'ampleur de ces deux mouvements, tout au moins de leur sens. D'une part, par suite des circonstances de guerre, le recrutement d'agents définitifs n'a été que très exceptionnellement permis ; c'est à partir de 1947 seulement (1) que, le régime normal de recrutement des fonctionnaires étant rétabli, les concours d'admission au stage ont pu être organisés en plus grand nombre. D'autre part, selon une disposition du statut des agents temporaires, adoptée en 1947 également (2) les épreuves de recrutement d'agents temporaires ne peuvent désormais être organisées qu'en cas d'épuisement de réserves constituées par les agents temporaires licenciés et par les lauréats de concours d'admission au stage non classés en ordre utile pour accéder aux emplois définitifs ; ces épreuves sont donc devenues exceptionnelles.

La participation des candidats aux concours d'admission au stage s'est considérablement accrue depuis 1946 (245 en 1946, 895 en 1949) ; pareillement le nombre des candidats déclarés admissibles s'est élevé. Les renseignements nous ont manqué pour établir dans quelle proportion cette augmentation est due à l'inscription aux épreuves d'agents temporaires désireux d'être « régularisés ».

Quant au pourcentage des échecs aux concours d'admission au stage, il a, lui aussi, augmenté (56 % en 1946, 75 % en 1949). Notons également, dans cet ordre d'idée, la différence de pourcentage des échecs dans les épreuves pour le recrutement d'agents définitifs et d'agents temporaires (75 % pour les premiers, 20 % pour les seconds, en 1949).

II. *Le recrutement en 1949.* — 47 concours d'admission au stage et 2 épreuves de classement pour le recrutement d'agents temporaires ont été

(1) Arrêté du Régent du 30 avril 1947.

(2) Article 4 de l'arrêté du Régent du 30 avril 1947.

annoncés au cours de l'exercice 1949. De ces 47 concours, 2 n'ont pas eu lieu et 6 ont été suspendus à la suite d'une décision du Conseil des Ministres (25 novembre 1949), prise dans le cadre de la politique de la « régularisation des temporaires ». C'est donc en fait sur 39 concours d'admission au stage et sur 2 épreuves de classement que portera notre étude ⁽¹⁾.

Ces 39 concours ont mis en compétition (voir tableau III) 207 emplois ; ils réunirent un total de 895 candidats, dont 224 furent déclarés admissibles, et permirent la nomination à des fonctions définitives de 174 des lauréats, soit en qualité d'« agents temporaires régularisés » (65), soit au titre de stagiaires (109).

Les 2 épreuves de classement avaient pour but la constitution d'une réserve de recrutement d'agents temporaires pour le Ministère de la Reconstruction et la collation de 25 emplois de Commissaires de l'Etat. Elles ont réuni 75 candidats, parmi lesquels 60 ont été déclarés admissibles.

Pour l'exercice 1949, l'Etat a donc recruté pour ses services permanents, 109 agents définitifs de première catégorie ; il a en outre augmenté, à la suite d'épreuves spéciales, ses réserves de recrutement d'agents temporaires de première catégorie, de 60 personnes étrangères à l'Administration.

III. *Le recrutement, selon la nature des grades académiques des candidats.* — Il n'a pas été possible de déterminer de quels diplômes d'enseignement supérieur, étaient porteurs ces agents nouvellement recrutés. Néanmoins, par le dépouillement des avis de concours publiés au *Moniteur*, nous avons pu établir à quels diplômés les diverses épreuves s'adressaient. L'on pourra ainsi se faire quelque idée des débouchés offerts par l'Administration à chacune des catégories des porteurs d'un grade académique.

Le tableau III synthétise les données recueillies à ce sujet ; il répartit les épreuves de recrutement selon le diplôme requis pour y participer ; il donne en regard de chacune des catégories ainsi obtenues, et selon le régime linguistique, le nombre d'emplois mis en compétition, de participants, d'admissibles, d'admis au stage et de temporaires régularisés.

On voit que sur les 109 agents définitifs recrutés en 1949, il y avait 28 ingénieurs agronomes, 17 docteurs en médecine, 9 porteurs d'un diplôme de sciences commerciales, de sciences économiques, de sciences politiques ou sociales ou administratives, 6 ingénieurs civils, 3 diplômés en sciences mathématiques ou physiques ou actuarielles, 2 docteurs en droit, et en outre, 44 autres diplômés de l'enseignement supérieur.

Si l'on veut ensuite se rendre compte de ce que l'on pourrait appeler « le marché de l'emploi » des universitaires dans l'Administration, on est amené à faire les constatations suivantes :

On notera d'abord le grand nombre de concours réservés à des ingénieurs (19), et des emplois qui leur étaient offerts (70), par rapport au nombre d'ingénieurs participants (35), et surtout admis ou régularisés (7).

⁽¹⁾ Le Secrétariat permanent de recrutement rend compte également d'un concours d'admission à l'Ecole coloniale (section supérieure), en vue du recrutement de fonctionnaires pour l'Administration territoriale au Congo. Ce concours était accessible aux porteurs d'un diplôme de fin d'études supérieures, obtenu après 4 années d'études au moins ; il a réuni 45 participants, dont 37 ont été déclarés admissibles à l'Ecole Coloniale.

Concours réservés aux :	Nombre d'épreuves		Emplois mis en compétition		Participants		Admissibles		Admis au stage		Temporaires « régularisés »					
	Fr.	N.	Fr.	N.	Fr.	N.	Fr.	N.	Fr.	N.	Fr.	N.				
	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.				
1. Diplômés de l'enseignement supérieur de toutes spécialités :																
<i>Emplois définitifs</i>	5	20	32	52	2611	301	562	52	72	124	12	32	44	20	16	36
<i>Emplois temporaires</i>	1	25	—	25	30	—	30	23	—	23	—	—	—	—	—	—
2. Docteurs en droit :																
<i>Emplois définitifs</i>	2	2	1	3	32	10	42	2	1	3	1	1	2	1	—	1
<i>Emplois temporaires</i>	1	—	—	—	21	24	45	16	21	37	—	—	—	—	—	—
3. Diplômés en sciences commerciales, en sciences économiques, en sciences politiques ou sociales ou administratives	3 ⁽¹⁾	6	6	12	50	40	90	5	12	17	2	7	9	3	2	5
4. Diplômés en sciences mathématiques, en sciences physiques, en sciences actuelles	3 ⁽²⁾	5	4	9	9	6	15	5	2	7	2	1	3	2	1	3
5. Ingénieurs civils	19	34	36	70	20	15	35	6	1	7	6	0	6	0	1	1
6. Docteurs en médecine, chirurgie et accouchements	3	10	13	23	24	21	45	16	9	25	8	9	17	8	0	8
7. Diplômés en éducation physique	1	2	—	2	0	—	0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Ingénieurs agronomes	3	15	21	36	59	47	106	17	24	41	13	15	28	4	7	11
Total : <i>Emplois définitifs</i>	39	94	113	207	455	440	895	103	121	224	44	65	109	38	27	65
<i>Emplois temporaires</i> ..	2 ₁	—	—	—	51	24	75	39	21	60	—	—	—	—	—	—

(1) Un de ces concours était aussi accessible à des docteurs en droit ou à des ingénieurs, ayant fait des études complémentaires en sciences commerciales, économiques ou « sociales ».

(2) Un de ces concours était aussi partiellement accessible à des diplômés en sciences financières; et deux de ces concours à des ingénieurs civils.

On remarquera par contre, le petit nombre de concours réservés aux docteurs en droit (2), ou aux porteurs d'un grade de sciences commerciales, de sciences économiques, de sciences « sociales » (3), ainsi que le nombre limité d'emplois qui leur étaient offerts (respectivement 3 et 12), en comparaison de l'importance de la participation de ces diplômés aux épreuves (42 et 90).

Les perspectives d'accès de ces diplômés dans les services administratifs sont cependant quelque peu différentes de ce qui semble résulter de ces chiffres. D'abord, les concours réservés à tous les diplômés de l'enseignement supérieur, et qui mettaient en compétition 77 emplois (dont 25 temporaires), semblent, en fait, accessibles surtout à ces catégories de diplômés (et aussi peut-être à quelques licenciés en philosophie et lettres). Il est donc à présumer que les 44 stagiaires admis à la suite de ces concours, et les 33 admissibles à l'épreuve pour temporaires, sont pour la plupart porteurs d'un de ces diplômes. Il reste cependant que la participation à ces épreuves était fort importante (592 candidats), eu égard au nombre de places à conférer.

Ensuite, les docteurs en droit ont pu concourir pour la constitution d'une réserve de secrétaires d'administration temporaires où 37 des 45 candidats ont été déclarés admissibles.

En somme — et pour fixer les idées à cet égard par un exemple — un docteur en droit, désireux de faire carrière dans l'Administration, et capable de s'inscrire indifféremment au rôle linguistique français ou néerlandais, a pu participer, en 1949, à 10 épreuves (à condition toutefois pour l'une d'elles qu'il ait fait des études complémentaires en sciences commerciales, ou économiques ou « sociales »); ces épreuves mettaient en compétition 61 emplois définitifs, 25 emplois temporaires et la constitution d'une réserve d'agents temporaires; pour l'accès à ces emplois, il se serait trouvé « en concurrence » avec 727 candidats porteurs d'un diplôme universitaire, certains de ceux-ci étant déjà en fonction à titre temporaire dans un service administratif.

Les débouchés qu'a offerts en 1949 l'Administration aux docteurs en droit — et la remarque vaut également pour les diplômés en sciences commerciales, économiques, ou « sociales » — apparaissent donc restreints, d'accès difficile en tout cas, surtout si on les compare aux possibilités offertes à d'autres catégories de diplômés.

IV. *Les concours « déficitaires »*. — Une analyse plus poussée de certaines épreuves nous en convaincra davantage encore. 32 concours (1) organisés pendant l'exercice, ont été « déficitaires », c'est-à-dire n'ont pas réuni ou n'ont pas permis de retenir un nombre de candidats suffisant pour occuper les emplois mis en compétition.

Ainsi que l'indique le tableau IV, la plupart de ces concours déficitaires

(1) Parmi ces 32 épreuves, 5 ne figurent pas, dans le rapport du Secrétariat permanent de recrutement, dans la liste de celles que nous avons examinées jusqu'à présent.

IV. Epreuves « définitives ».

Concours réservés aux	Nombre d'épreuves	Emplois à conférer		Inscrits		Participants		Admissibles					
		Fr.	N.	Fr.	N.	Fr.	N.	Fr.	N.				
		T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.				
1. Docteurs en droit	1	1	1	2	21	13	34	17	10	27	0	1	1
2. Diplômés en sciences commerciales, en sciences économiques, en sciences politiques, ou sociales, ou administratives	2	3	3	6	33	21	54	23	19	42	1	8	9
3. Diplômés en sciences mathématiques, en sciences physiques, en sciences actuarielles	2	4	4	8	10	9	19	7	6	13	3	2	3
4. Ingénieurs civils	21 ⁽¹⁾	37	38	75	20	11	31	18	11	29	5	—	5
5. Docteurs en médecine, chirurgie et accouchement	4 ⁽²⁾	10	15	25	28	23	51	24	21	45	16	9	25
6. Diplômés en éducation physique	1	2	—	2	0	—	0	0	—	0	0	0	0
7. Ingénieurs agronomes	1	10	12	22	39	30	69	33	23	58	9	12	21

(1) Dans ce nombre sont compris 4 concours ne figurant pas aux autres tableaux statistiques.

(2) Dans ce nombre est compris 1 concours ne figurant pas aux autres tableaux statistiques.

étaient réservés à des ingénieurs (21). Mais les 4 épreuves de la période réservées aux médecins, sont également déficitaires.

Deux phénomènes, note le Secrétariat permanent de recrutement, expliquent cette situation : la proportion des échecs, l'insuffisance de la participation aux épreuves.

A) *Les échecs.* — Les examens ont opéré partout une sélection sévère parmi les candidats.

Ainsi, une épreuve réservée aux docteurs en droit, avait pour objet de conférer 2 emplois de secrétaires d'administration à l'Institut national de Statistiques ; 34 docteurs en droit s'inscrivirent et 27 participèrent aux épreuves ; au terme de celles-ci, 1 seul candidat avait réussi.

Il en fut de même pour 2 concours réservés aux porteurs d'un diplôme de sciences commerciales, de sciences économiques ou de sciences « sociales », et ayant pour objet, l'un le recrutement de 2 secrétaires d'administration-économistes à l'Institut national de Statistiques, l'autre le recrutement de 4 secrétaires d'administration, dont 1 du rôle français, destinés à l'Administration des services économiques du Ministère de l'Agriculture ; à la première de ces épreuves, à laquelle s'inscrivent 19 candidats, 1 seul de ceux-ci réussit ; à la seconde, 25 candidats, dont 14 du rôle français, furent inscrits ; 8 furent déclarés admissibles, mais aucun du rôle français.

Une des épreuves réservées aux médecins pour l'accès aux fonctions de Médecins-Inspecteurs au Ministère de la Santé publique et de la Famille, n'obtint guère de meilleurs résultats : 51 inscrits, 25 admissibles.

Nombreux échecs aussi parmi les ingénieurs : le concours des Ponts et Chaussées réunit 18 inscriptions, et ne rendit admissibles que 2 candidats ; au concours de l'Administration des Mines, 5 inscrits, 2 admissibles.

En résumé, de nombreux candidats (75 %, avons-nous noté au début de cette étude) échouent aux examens de recrutement. Les causes de ces échecs mériteraient une étude particulière. Retenons seulement l'observation suivante formulée à ce propos par le Secrétariat permanent de recrutement : « les candidats formés avant tout à des disciplines positives, tels que les ingénieurs et les médecins, éprouvent souvent quelque difficulté à s'acclimater à l'épreuve de maturité, qui, on le sait, est éliminatoire. On envisage d'assouplir, en ce qui concerne les emplois présentant un caractère technique... » les règles en vigueur à ce sujet.

B) *L'insuffisance de la participation des candidats.* — Nous avons noté précédemment les succès de participation qu'obtenaient les épreuves accessibles aux docteurs en droit, aux diplômés en sciences commerciales, ou économiques, ou « sociales » ; l'importance des échecs subis par ces diplômés explique seule que 3 de ces épreuves se soient révélées déficitaires.

Il n'en est pas de même pour les médecins, les licenciés en éducation physique, les diplômés en sciences mathématiques, ou physiques ou actuarielles et surtout pour les ingénieurs. De nombreux concours réservés à l'une ou l'autre catégorie de ces universitaires n'ont pas réuni de candidats, ou n'en ont réuni qu'un nombre dérisoire. Sur les 32 concours déficitaires,

17 ne comptaient aucun participant (13 de ceux-ci étaient réservés à des ingénieurs, 3 à des médecins, 1 aux licenciés en éducation physique) ; 3 autres concours réservés aux ingénieurs n'ont réuni qu'un ou deux candidats.

A quoi tient ce manque de candidats à certains concours ? En ce qui concerne les ingénieurs, la situation économique de l'époque ne paraît pas étrangère au phénomène ; on sait que de larges débouchés leur ont été offerts dans le secteur privé. Quant aux licenciés en éducation physique, leur nombre est restreint, et la plupart sont engagés, dès leur sortie de l'Université, par les services de l'Enseignement.

Le Secrétaire permanent de recrutement note en outre que les carrières offertes dans l'Administration aux ingénieurs et aux médecins ne sont pas suffisamment alléchantes et qu'« il y aurait lieu... de leur offrir des conditions de vie plus confortables, puisqu'on leur demande de renoncer à des carrières souvent lucratives dans le secteur privé » (1).

Les considérations suivantes ne paraissent pas non plus étrangères au phénomène : sur les 21 concours déficitaires réservés aux ingénieurs, 15 ne mettaient en compétition que 1 ou 2 emplois ; 4 autres en offraient 4 ou 5. Seuls les concours de l'Administration des Mines et des Ponts et Chaussées offraient un nombre plus important d'emplois (respectivement 12 et 24).

Situation analogue en ce qui concerne les concours réservés aux médecins : 1 mettait 21 emplois en compétition ; il réunit 25 participants. Les 3 autres n'offraient que 1 ou 2 emplois ; aucun candidat ne s'y présenta.

Partant de ces constatations, on peut se demander si la multiplication des examens de recrutement, avec comme corollaire la mise en compétition d'un nombre restreint de situations, n'est pas de nature à rebuter certains diplômés, qui hésiteraient à fournir l'effort considérable de la préparation d'examens difficiles et n'offrant que des chances assez minces de nomination.

J. Delchevalerie.

(1) Notons que dès à présent, le traitement des ingénieurs et surtout des médecins et des vétérinaires dans l'Administration est nettement plus élevé que celui offert aux autres diplômés universitaires.

La Vie de notre Association

L'Assemblée générale statutaire de 1951

L'Assemblée générale des Amis de l'Université s'est tenue, dans la Salle des professeurs, le jeudi 1^{er} mars, sous la présidence de M. E. Witmeur, membre du Conseil d'Administration, remplaçant M. A. Dewandre, président, empêché.

L'Assemblée entendit d'abord le rapport du Secrétaire sur les activités de l'Association, et en particulier du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires, au cours de l'exercice écoulé, ainsi que le rapport du Trésorier.

Les lauréats des Prix Baron de Launoit et des Amis de l'Université (M. de Scoville, Mme Sauvenier-Goffin, MM. Mignolet et Nivelles) furent alors proclamés et vivement félicités par M. Witmeur.

L'Assemblée procéda ensuite à la réélection pour un terme de trois ans de dix administrateurs sortants : MM. Capelle, Dewandre, Fraipont, Frankignoul, Graindorge, Graulich, Harsin, Lepage, Neef de Sainval et Roskam.

Deux membres de l'Association, MM. Grisard et Balteau demandèrent ensuite la parole; le premier souhaila un nouvel effort en vue d'établir plus de contact entre les enseignements supérieur et moyen; le second souleva le problème de la surcharge des programmes d'études et des examens de l'enseignement supérieur et, en particulier, de la Faculté des Sciences appliquées. Ces interventions furent suivies d'un débat animé.

Prix des « Amis de l'Université de Liège »

Quatre prix de cinq mille francs ont été décernés cette année par le Conseil d'Administration de notre Association, à des membres du personnel scientifique de l'Université qui, au cours de l'année académique 1949-1950, ont publié des travaux originaux.

Ces prix ont été attribués à M. A. de Scoville, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, assistant à la clinique chirurgicale, pour sa « Contribution à la pathologie chirurgicale de l'intestin grêle. Iléites et granulomes aspécifiques » et ses « Considérations sur les tumeurs bénignes de l'intestin grêle » (Prix Baron Paul de Launoit); à Mme E. Sauvenier-Goffin, docteur en sciences mathématiques, bibliothécaire-bibliographe, pour son « Etude de la stabilité dynamique et de la stabilité vibrationnelle

des naines blanches » ; à M. J. Mignolet, assistant au service de chimie générale, pour ses « Studies in contact potentials : 1. The adsorption of some cases on evaporated nickel films ; 2. Vibrating cells for the vibrating condenser method » ; et à M. A. Nivelles, docteur en philosophie et lettres, assistant en philologie germanique pour son étude sur « Friedrich Grieses romankunst ».

Nos plus vives félicitations aux quatre lauréats.

Mouvement des membres

Le nombre de nos membres continue à progresser. Après la libération, quand notre Association reprit ses activités, 250 membres étaient inscrits ; ce nombre s'accrut d'année en année, atteignant 731 en 1948, 891 en 1949 ; nous pouvions annoncer, au cours de l'année 1950, que nous avions « franchi le cap des mille membres ».

Il ne nous est pas possible de connaître le chiffre définitif de nos membres en règle de cotisation pour l'exercice 1951 ; le recouvrement des cotisations n'est pas clôturé et certains de nos membres, sans doute par un oubli qu'ils voudront réparer au plus tôt, n'ont pas encore effectué leur versement annuel (notre C. C. P. : 15.07.13).

Néanmoins, nous pouvons déterminer le nombre des membres actuellement inscrits, compte tenu des membres nouveaux depuis la clôture de l'exercice 1950 ; celui-ci s'élève à 1289, à la date du 25 mai.

Voilà un encouragement pour tous les Amis de l'Université. Voilà le signe d'un intérêt croissant accordé aux choses universitaires, intérêt qui, avec l'aide de chacun, peut et doit encore augmenter.

Les Anciens de Liège au Congo : Section de Léopoldville...

Nous avons eu la joie, au cours de ces derniers mois, d'entrer en relation avec la section de Léopoldville de l'Association congolaise des Anciens étudiants de l'Université de Liège, récemment reconstituée.

Comme avec les autres sections congolaises, nous espérons pouvoir nouer avec la section de Léopoldville, d'étroits contacts qui permettront à nos lecteurs de Belgique de s'intéresser aux activités de leurs amis du Congo, et aux « Anciens » de Liège établis à la Colonie, de se tenir au courant de la vie de leur Alma Mater.

Dès à présent, la section de Léopoldville nous a fait part de l'intention de 16 de ses membres de s'inscrire à notre Association par son intermédiaire, et de recevoir notre bulletin trimestriel.

Nous les en remercions très vivement et nous nous faisons un plaisir de publier ici les noms de ces « Anciens » :

MM. Jaminet, Directeur de la Pétrocongo à Léopoldville ; Fabri, Docteur en droit, c/o Pétrocongo, Léopoldville ; Philips, Ingénieur Régie des Eaux, Boulevard Albert 1^{er}, 63, Léopoldville ; Mme Jans, Secrétaire de la Comuélé, c/o Comuélé, Léopoldville ; MM. Rimen, 196, Avenue du Plateau, Léopoldville ; Laoureux, Secrétaire de la Colectric, c/o Colectric,

Léopoldville ; D^r Derenne, 23, rue des Sénégalais, Léopoldville ; D^r Weertz, dentiste, Bunia ; MM. Lohest, Ingénieur, B. P. 241 - Géologie, Léopoldville ; Chundelon, Commerçant, Avenue Valcke, Léopoldville ; Lejeune, c/o Service du Travail et de la Prévoyance sociale, Léopoldville ; Georges Bia, 1, Avenue Paul Hauzeur, Léopoldville ; Rosenfeld, Docteur en sciences commerciales, 8, Avenue des Congolais, Léopoldville ; Marot, Courrier d'Afrique, Léopoldville ; Maldonado, c/o Nogueira, Léopoldville ; Lafontaine, Boulevard Léopold II, Léopoldville.

... Section d'Elisabethville

La Section d'Elisabethville a envoyé au cours du mois d'avril dernier, à tous les dirigeants des établissements d'enseignement moyen du Congo, une note sur les possibilités d'installation de jeunes étudiants coloniaux désireux de faire leurs études à l'Université de Liège.

Cette note qui a été rédigée par M. G. Derriks, ancien président de la Section d'Elisabethville, à la suite de son récent voyage en Belgique, contient des renseignements très pratiques sur les services d'accueil des étudiants coloniaux dans notre *Alma Mater*.

Nous félicitons très vivement la Section d'Elisabethville de son initiative, qui contribuera, nous n'en doutons pas, à faciliter la période d'adaptation des jeunes coloniaux à la vie universitaire liégeoise.

La Vie universitaire à Liège

L'Université

In Memoriam : Charles Wauters

L'Ecole supérieure de sciences commerciales et économiques a été cruellement éprouvée par la mort survenue le 13 mars dernier de Charles Wauters, professeur émérite. Né à Bressoux, le 25 juin 1880, Charles Wauters avait été diplômé successivement docteur en droit de l'Université de Liège en 1903, ingénieur chimiste de Tannerie en 1905 et licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires en 1907. Chargé de faire à l'Ecole supérieure de Commerce annexée à la Faculté de Droit, le cours de Comptabilité et opérations financières, le cours de Législation comparée des douanes, puis le cours de Législation comparée des transports, il avait été autorisé à prendre le titre de professeur à l'Ecole supérieure de Commerce en 1919. Consul de Bulgarie à Liège en 1922, il avait été promu consul général en 1935. Tous ses collègues et ses anciens élèves garderont de lui un souvenir ému.

In Memoriam : Armand Poissinger

La mort d'Armand Poissinger, professeur honoraire des Princes royaux, professeur émérite de la Faculté de Philosophie et Lettres, a cruellement éprouvé l'Université de Liège. Né à Angleur le 15 juin 1872, Armand Poissinger avait été reçu docteur en philosophie et lettres (philologie classique) de l'Université de Liège. Il poursuivit une brillante carrière dans l'enseignement moyen et mérita l'insigne honneur d'être détaché, de 1913 à 1918, comme professeur des Princes royaux de Belgique. Chargé en 1929 du cours de Méthodologie à l'Institut supérieur de sciences pédagogiques et à la Faculté de Philosophie et Lettres, puis à la Faculté des Sciences, il fut nommé professeur à titre honorifique en 1931, et contribua, avec un dévouement inlassable, à la formation de nombreuses générations de professeurs.

In Memoriam : Eugène Polain

Eugène Polain s'est éteint le 25 juin 1951 après une longue et pénible maladie, à l'âge de 86 ans. Notre Bibliothèque universitaire perd en lui un de ses plus précieux collaborateurs et un des plus anciens témoins de son histoire.

Les traditions familiales l'orientaient irrésistiblement vers l'université et la bibliothèque. Petit-fils d'un administrateur-inspecteur de notre *Alma Mater*, frère de l'auteur du monumental Catalogue des incunables des bibliothèques de France, descendant d'un des principaux artisans du renouveau de l'historiographie liégeoise, Eugène Polain, jeune docteur en droit et candidat notaire, renonçant à l'étude paternelle, s'engagea, par vocation, dans la carrière de bibliothécaire. Nommé sous-bibliothécaire à l'Université de Liège en 1906, il mit au service de notre bibliothèque l'incalculable appoint de sa compétence juridique qui amena la solution de bien des problèmes épineux d'administration.

D'autre part, ses connaissances bibliographiques étendues et la tournure volontiers encyclopédique de son esprit lui permirent, pendant 25 ans, de se dévouer au bureau de prêt, auprès d'un public auquel il prodiguait, sous une forme souvent paradoxale, mais toujours brillante et sûre, les trésors de son expérience, dont non seulement les jeunes étudiants mais bien des professeurs étaient heureux de profiter.

En même temps, Eugène Polain apportait sa contribution à l'école historique liégeoise en publiant de nouveaux articles et des études dont plusieurs font autorité. Qu'il nous suffise de citer : *La formation territoriale de Liège au Moyen Age*, (dans la *Revue du Nord*), *La vie à Liège sous Ernest de Bavière* et l'important ouvrage *Il était une fois...* dont l'intérêt lui a mérité l'impression dans la collection de la Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres.

La réputation d'Eugène Polain lui avait valu d'occuper une place marquante dans les comités directeurs de la plupart des sociétés savantes de notre ville. Il s'y dévouait avec la même passion, le même enthousiasme qu'à la bibliothèque, où son exemple doit rester vivace chez les membres de la jeune équipe qui assure aujourd'hui sa relève.

L'exonération fiscale des libéralités faites aux Universités

Les « Amis de l'Université » se seront réjouis d'apprendre que, dans le cadre des modifications apportées par la loi du 8 mars 1951 au régime des impôts sur les revenus, est intervenue une mesure destinée à encourager le développement du mécénat en faveur de certaines institutions scientifiques.

Il s'agit d'une disposition accordant l'immunité fiscale à cette partie des revenus affectée à des libéralités aux quatre universités belges, à la Faculté polytechnique de Mons et au Fonds national de la recherche scientifique, dans la mesure où cette affectation ne dépasse pas 5 % du revenu net imposable ni un million de francs.

Cette mesure était souhaitée, depuis longtemps déjà, dans les milieux universitaires, et en particulier par notre Association qui, à plus d'une reprise, avait émis des vœux en faveur de sa réalisation.

Elle sera accueillie favorablement par toutes ces personnalités et tous ces organismes qui, comprenant l'importance sociale de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur, ont à cœur d'en assurer le développement.

La population de l'Université de Liège, en 1950-1951

L'analyse de la population de l'Université de Liège, que l'on trouvera ci-dessous, est établie, cette année, sur la base des renseignements fournis par les bulletins individuels d'inscription des étudiants. Les chiffres en sont arrêtés au 15 février 1951 (1).

Ainsi qu'il ressort du tableau I, la population globale des étudiants inscrits au rôle est en hausse de 7 % par rapport à celle de l'an dernier à pareille époque. Cette augmentation est générale ; elle porte aussi bien sur les effectifs belges (5 %), tant masculins (4 %) que féminins (15 %), que sur les effectifs étrangers (15 %).

I. Population globale et répartition par sexe et par nationalité

Catégories		1950-1951	1949-1950	1948-1949
Etudiants	belges	2565	2444	2480
	étrangers	156	128	125
	Total	2721	2572	2605
Etudiantes	belges	624	540	494
	étrangères	11	17	14
	Total	635	557	508
Ensemble	belges	3189	2984	2974
	étrangers	167	145	139
	Total général .	3356	3129	3113

(1) A la date du 24 mai, 61 étudiants et étudiantes se sont encore inscrits; on compte, parmi eux, 46 étudiants belges (dont 7 élèves libres), 7 étudiants étrangers et 8 étudiantes, belges (dont 3 élèves libres).

II. Répartition de la population en élèves réguliers et élèves libres ;
nombre de doubles inscriptions

Les 3356 étudiants se répartissent en 3275 élèves réguliers et 81 élèves libres ; les 167 étrangers comptent 152 élèves réguliers et 15 élèves libres.

En 1949-1950, au 15 janvier, les 3129 étudiants avaient pris au total, 3279 inscriptions ; cette année, au 15 février, les 3356 étudiants ont pris 3518 inscriptions. Les 162 doubles inscriptions se répartissent de la façon suivante : étudiants belges, 144 ; étudiants étrangers, 3 ; étudiantes belges, 13. Elles ont, d'autre part, été prises respectivement dans les institutions suivantes : Faculté de Philosophie et Lettres, 20 ; Faculté de Droit, 39 ; Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques, 36 ; Faculté des Sciences, 22 ; Faculté de Médecine, 24 ; Faculté des Sciences appliquées, 20 ; Centre interfacultaire du Travail, 1.

III. Répartition des élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut),
par sexe et par nationalité

Le tableau III montre comment se répartissent les élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut), par sexe et par nationalité. Il établit la comparaison aux chiffres correspondants de 1949-1950. On peut faire les observations générales suivantes :

Les effectifs des « Sections » de la Faculté de Philosophie et Lettres, qui, ainsi que nous l'avions noté, s'étaient stabilisés les deux dernières années, après leur importante diminution antérieure, sont, en 1950-1951, en hausse très sensible (18 %). Celle-ci se marque tout spécialement sur les effectifs féminins (près de 30 %).

A la Faculté de Droit, si les effectifs des doctorats sont stationnaires, ceux des candidatures et licences en sciences « sociales » marquent un nouvel accroissement de l'ordre de 30 %. Rappelons que la population de ces sections était de 33 étudiants et étudiantes en 1946-1947.

Les effectifs globaux de la Faculté des Sciences ont augmenté de 11 %. Cette augmentation porte sur toutes les sections, sauf la candidature préparatoire à la pharmacie ; elle est surtout sensible pour les candidatures et licences en Sciences (géographiques notamment) où elle est de l'ordre de 17 %, mais aussi pour la première candidature en sciences naturelles et médicales (12 %) et pour la candidature préparatoire au grade d'ingénieur civil où la diminution des effectifs constatée les trois années antérieures fait place à une hausse de près de 12 %.

A la Faculté des Sciences appliquées, les effectifs marquent une hausse de l'ordre de 10 % ; celle-ci est due surtout à un accroissement du nombre des étudiants étrangers (85 %).

Désignation	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges	Etranger.	Total	Belges	Etranger.	Total	
	1950-51 1949-50	1950-51 1949-50	1950-51 1949-50	1950-51 1949-50	1950-51 1949-50	1950-51 1949-50	
1 ^o Facultés							
<i>Faculté de Philosophie et Lettres :</i>							
1. Sections de philosophie, d'histoire et de philologie	106	98	—	106	98	—	—
	222	216	1	223	217	32	37
2. Candidature préparatoire au droit							
Total	328	314	1	329	315	145	123
<i>Faculté de Droit :</i>							
3. Sections de droit et de notariat	216	223	—	216	223	32	31
4. Sections de sciences politiques, diplomatiques, sociales, économiques et fiscales, économiques et financières, administratives	68	53	1	69	55	25	17
Total	284	276	1	285	278	57	48

(1) Ces derniers chiffres, arrêtés au 15 janvier 1950, ont été publiés au Bulletin n° 2 de 1950, pp. 47-54.

Désignation	Etudiants			Etudiantes			Ensemble						
	Belges	Etrang.	Total	Belges	Etrang.	Total							
								1950-51	1949-50	15-0561	05-6761	1949-50	15-0561
<i>Faculté des Sciences :</i>													
5. Sections des sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, biologiques, zoologiques, botaniques, géographiques, physico-chimiques, biochimiques et anthropologiques	136	119	1	4	137	123	68	51	1	69	52	206	175
6. Première candidature en sciences naturelles et médicales	214	185	2	5	216	190	28	26	1	29	28	245	218
7. Candidature préparatoire à la pharmacie	92	100	2	3	94	103	80	72	—	3	80	75	174
8. Candidature préparatoire à la médecine vétérinaire	31	22	—	—	31	22	—	—	—	—	—	—	31
9. Candidature préparatoire au grade d'ingénieur civil	243	222	62	53	305	275	4	1	—	4	1	309	276
Total	716	648	67	65	783	713	180	150	2	182	156	965	869

Faculté de Médecine :

10. Section de médecine (doctorats, 2 ^e et 3 ^e candidatures)	497	477	16	15	513	492	47	50	2	1	49	51	562	543
11. Section de pharmacie	91	86	1	1	92	87	80	84	2	2	82	86	174	173
12. Sections de sciences dentaires et de médecine-hygiéniste	26	33	2	2	28	35	8	6	—	1	8	7	36	42
Total	614	596	19	18	633	614	135	140	4	4	139	144	772	758

13. *Faculté des Sciences appliquées* : Total

	315	304	48	26	363	330	2	2	1	2	3	4	366	334
--	-----	-----	----	----	-----	-----	---	---	---	---	---	---	-----	-----

2^o *Ecoles et Instituts*

14. Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales	1	3	1	1	2	4	1	—	—	—	1	—	3	4
15. Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie	6	6	—	—	6	6	13	10	—	—	13	10	19	16
16. Institut supérieur de Sciences pédagogiques	40	37	—	1	40	38	18	15	—	—	18	15	58	53
17. Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques	172	175	3	1	175	176	23	14	1	2	24	16	199	192
18. Ecole de Criminologie	6	5	1	—	7	5	1	1	—	—	1	1	8	6
19. Institut supérieur d'Education physique	40	35	1	1	41	36	21	17	—	—	21	17	62	53

3^o *Centre Interfacultaire*

20. Centre interfacultaire du Travail	5	6	—	—	5	6	—	—	—	—	—	—	5	6
Total général	2327	2405	142	116	2669	2521	596	320	10	15	606	535	3275	3056

IV. Répartition des élèves réguliers par groupes d'études, par sexe et par nationalité.

Etudes conduisant à un diplôme final délivré par : (Les numéros renvoient à la nomenclature du tableau précédent)	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges	Etrangers	Total	Belges	Etrang.	Total	
a) la Faculté de Philosophie et Lettres (n° 1)	106	—	106	113	—	113	219
b) les Instituts annexés à cette Faculté (n°s 14, 15 et 16)	47	1	48	32	—	32	80
Total	153	1	154	145	—	145	299
a) la Faculté de Droit (n°s 2, 3, 4) ..	506	2	508	89	2	91	599
b) les Ecoles annexées à cette Faculté (n°s 17 et 18)	178	4	182	24	1	25	207
Total	684	6	690	113	3	116	806
la Faculté des Sciences (n° 5)	136	1	137	68	1	69	206
Total	136	1	137	68	1	69	206
Candidature préparatoire à la Médecine vétérinaire (n° 8) P. M. ..	31	—	31	—	—	—	31
a) la Faculté de Médecine (n°s 6, 7, 10, 11 et 12)	920	23	943	243	5	248	1191
b) l'Institut annexé à cette Faculté (n° 19)	40	1	41	21	—	21	62
Total	960	24	984	264	5	269	1253
la Faculté des Sciences appliquées (n°s 9 et 13)	558	110	668	6	1	7	675
Total	558	110	668	6	1	7	675
la Centre interfacultaire du Travail (n° 20)	5	—	5	—	—	—	5
Total	5	—	5	—	—	—	5
Total général	2527	142	2669	596	10	606	3275

V. Répartition des élèves réguliers étrangers, par sexe et par nationalité

Pays d'origine	Etudiants	Etudiantes	Ensemble
<i>Europe :</i>			
France	7	5	12
Grèce	11	—	11
Luxembourg	59	2	61
Pays-Bas	3	1	4
Pologne	18	1	19
Autres pays :			
Espagne, Italie, Portugal	7	—	7
Angleterre, Autriche, Suisse ..	3	—	3
Yougoslavie, Russie	4	—	4
<i>Afrique :</i>			
Egypte	2	—	2
<i>Amérique :</i>			
Brésil	1	—	1
Etats-Unis	2	—	2
<i>Asie :</i>			
Irak, Iran, Transjordanie	3	—	3
Liban	4	—	4
Syrie	14	—	14
Apatriotes	4	1	5
			-
Total	142	10	152

Les groupes les plus nombreux d'étrangers sont ceux du Luxembourg, de Pologne, de Syrie, de France et de Grèce.

Les effectifs luxembourgeois se sont, cette année encore, accrus (61 contre 42, en 1949-50) ; comme les années antérieures, la presque totalité de ces étudiants sont inscrits dans les candidatures et les diverses sections d'études conduisant au grade d'ingénieur civil.

J. Delchevalerie.

Home de vacances pour Etudiants

Grâce à la générosité du Baron Allard, les étudiants de l'Université de Liège pourront disposer, cette année, d'un home de vacances à la mer.

Situé entre Heist et Duinbergen, dans un site charmant à une vingtaine de minutes de la mer, ce home est destiné à recevoir jusqu'à vingt-cinq étudiants et étudiantes, qui, à des conditions très avantageuses, pourront y prendre du repos. La durée du séjour sera fonction du nombre des étudiants qui s'inscriront, sans pouvoir être cependant inférieure à une semaine.

La gestion du home est confiée conjointement à la Maison des Etudiants, à l'Association générale des Etudiants, au Service social universitaire et au Royal Cercle Athlétique des Etudiants.

Cette nouvelle et généreuse initiative, les étudiants voudront en assurer le succès. De celui-ci dépend la mise à la disposition des étudiants, de cette maison au cours des années suivantes.

L'Extension universitaire liégeoise

Au cours de cet exercice, l'Extension universitaire liégeoise a organisé 17 conférences en la salle académique de l'Université. La diversité des sujets traités et la valeur des orateurs assurèrent le succès habituel, bien qu'il faille regretter un nombre d'auditeurs nettement inférieur à celui relevé durant le cycle précédent (2250 environ en 1950-1951, contre 5000 en 1948-1949).

Le public liégeois a pu, au cours des mois d'hiver, entendre et applaudir les conférenciers suivants : M. J. Govaerts, Les applications pacifiques de l'énergie nucléaire ; M. Edm. Leclerc, Que penser de la pollution de l'atmosphère de nos villes et régions industrielles ; M. H. Sarlet, Pénicilline et antibiotique ; M. J. Firket, Les conceptions modernes sur la nature et l'origine des cancers ; M. M. Legraye, Présentation du film « L'arbre de vie » ; M. J. Stiennon, L'écriture à Liège au moyen âge ; M. F. Desonay, La littérature antiféministe au moyen âge ; M. R. Vivier, Le Poète Albert Mockel ; M. L. Winand, Briseurs d'atomes : cyclotrons et machines géantes ; M. R. Fohalle, A travers les langues du monde : problèmes de genre et de nombre ; Mlle Lavoye, La gravure liégeoise au XIX^e siècle ; M. Severyns, Démosthène et la fin de la démocratie grecque ; Mme Collon-Gevaert, En feuilletant nos vieux manuscrits enluminés ; M. Rousseau, Les caractères propres à l'industrie de l'énergie électrique ; M. F. Dacos, La télévision ; M. M. Welsch, Microbes et vitamines ; M. L. Levoux, Qu'est-ce que la littérature ?

Section liégeoise du Cercle des Alumni

La section liégeoise du Cercle des Alumni de la Fondation universitaire, a tenu, le 16 avril dernier, une séance générale au cours de laquelle le bureau de la section a été renouvelé.

Le docteur Maurice Welsch a été élu président et Mme S. Chèvremont-Comhaire, secrétaire-trésorier.

Les Facultés

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Personalia

M. E. Witmeur, professeur émérite, a été invité par le Collège d'Europe, sous les auspices du Mouvement européen, à faire, au titre de « visiting professor », quatre conférences sur le sujet suivant : « Le rythme universel. Son incidence sur l'homme et sur la littérature occidentale ».

M. F. Vercauteren, professeur ordinaire, a été invité à faire des conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux, dans le cadre des accords culturels franco-belges.

En remplacement de M. le professeur Verdeyen, décédé, les professeurs ordinaires suivants de la Faculté de Philosophie et Lettres ont été chargés de faire à cette Faculté, indépendamment de leurs autres attributions, respectivement les cours de : M. A. L. Corin, Encyclopédie de la philologie germanique (partim : partie littéraire); M. W. Pee, Encyclopédie de la philologie germanique (partim : partie philologique), Traduction à livre ouvert de textes flamands et explications d'auteurs flamands, Exercices philologiques sur le flamand (partim : partie philologique), Explication approfondie d'auteurs flamands (partim : Moyen Age); et M. F. Closset, Histoire approfondie de la littérature flamande, Exercices philologiques sur le flamand (partim : partie littéraire).

M. M. Rutten, docteur en philosophie et lettres, agrégé de l'enseignement supérieur, professeur d'athénée, a été nommé chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres; il y fera les cours suivants, en remplacement de M. le professeur Verdeyen, décédé : Explication approfondie d'auteurs flamands (partim : Temps modernes); Histoire de la littérature flamande; Traduction à livre ouvert de textes flamands et explication d'auteurs flamands; Explication de textes flamands du Moyen Age.

Conférences

Respectivement dans le cadre des accords culturels franco-belges, hollando-belges, anglo-belges et italo-belges, la Faculté de Philosophie et Lettres a reçu les conférenciers suivants : M. F. Mossé, professeur au Collège de France, qui a fait quatre exposés sur le Roman de Renart dans l'Angleterre du Moyen Age et sur l'Origine de l'écriture runique; M. C. De Boer, professeur à l'Université de Leyde, qui a parlé de Problèmes de syntaxe française; M. A. J. Ayer, professeur à l'Université de Londres, qui a tenu une conférence publique sur la philosophie anglaise contemporaine, et un colloque sur le thème suivant : La Vérité; M. Alessandro Galletti, professeur à l'Université de Milan, qui a entretenu son auditoire de « Giovanni Berchet et le Romantisme italien ».

D'autres personnalités étrangères ont au cours du second semestre de cette année académique, prononcé des conférences à la Faculté de Philosophie et Lettres : M. O. Nadal, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers et directeur de l'Institut de Touraine, sur « Le vrai visage de Pierre Corneille »; M. J. Guillon, professeur à l'Université de Dijon, sur « L'homme divisé contre lui-même » et « Bergson et Loisy »; M. P. Renouvin, Membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, sur « Le rôle des questions financières dans l'évolution de l'alliance franco-russe (1891-1914) ».

L'Association des Romanistes de l'Université de Liège

Un nouveau groupement d'anciens étudiants de l'Université de Liège vient d'être constitué; il s'agit de l'Association des Romanistes de l'Université de Liège (A. R. U. Lg.).

A peine formée, cette association a organisé, le 14 avril dernier, dans les salons de l'Emulation, une première réunion d'étude et de documentation.

Au cours de cette séance, M. G. Limage, préfet des études à l'Athénée royal de Bouillon et président de l'Association, remercia d'abord M. le professeur S. Etienne et les autres membres du Comité d'Honneur, d'avoir bien voulu accepter le haut patronage du nouveau groupement. Il définit ensuite les buts de ce dernier : resserrer les liens entre les Romanistes, diplômés de l'Université de Liège, entretenir des rapports culturels avec les pays de langue romane et défendre les intérêts des professeurs de français de l'enseignement moyen.

M. M. Paquot, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, prononça ensuite une conférence sur « La poésie des nuits en France avant le romantisme ».

L'on entendit alors un exposé de M. Curnier, professeur à l'École supérieure de préparation et de perfectionnement des professeurs de français à l'étranger (Sorbonne), sur « Les cours de vacances de la Sorbonne, à l'intention des professeurs belges ».

Enfin, M. G. Limage parla de la défense des intérêts pédagogiques et professionnels des Romanistes.

Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie

Personalia. — Le Président de la République Française a conféré la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur à M. G. Dossin.

M. Dossin a été élu président de la Société belge d'Etudes orientales. Il vient d'être invité à faire deux leçons à l'Université de Genève.

Mme Lejeune-Clercx a reçu la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 avec éclairs entrecroisés et la Médaille de la Résistance. Elle a donné des conférences à l'Institut belge de Londres et à la Société de Musicologie de Paris.

Mlle H. Danthine a été élue membre correspondant de l'Académie Royale d'Archéologie.

Conférences. — M. L. R. Nougier, Maître de Conférences d'Archéologie préhistorique à la Faculté des Lettres de Toulouse, a fait une conférence sur « L'art préhistorique des grottes de l'Ariège ». Deux leçons destinées aux étudiants avaient pour sujet « Economic et Démographie de la période néolithique » et « Le Néolithique pyrénéen ».

La Faculté des Sciences appliquées et l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, avec la collaboration de la Section liégeoise de la Société Dante Alighieri, ont invité M. Paolo Verzone, professeur d'Histoire à l'Institut polytechnique de Turin, à faire une conférence publique sur l'Architecture baroque au Piémont.

Institut supérieur de Langues et de Littératures orientales

Le professeur J. Duchesne-Guillemin a occupé la chaire belge de l'Université de Londres, pour un enseignement de six mois, en anglais, d'octobre 1950 à Pâques 1951. Attaché à la School of oriental and African Studies, où il a lu des textes iraniens et indiens, il a fait en outre une série de conférences à King's College, Londres, sur le zoroastrisme, ainsi qu'une causerie suivie de débat au Warburg Institute, sur la religion des Indo-européens. Il a, d'autre part, donné au Belgian Institute une conférence, avec auditions de poèmes, sur Paul Valéry and his English translators, ainsi qu'une causerie, illustrée de films, sur la Belgique.

FACULTÉ DE DROIT

Personalia

Démission honorable de ses fonctions a été accordée, à sa demande, à M. P. Laloux, professeur ordinaire; il a été autorisé à porter le titre honorifique de ses fonctions.

Par décision de la Commission d'Appel des Pensions de réparation appartenant au Ministère des Finances, M. X. Janne d'Othée, professeur ordinaire, a reçu la reconnaissance officielle du titre d'invalidé, à la suite de son internement, pendant la guerre, à Aix-la-Chapelle.

Conférences

M. A. Simonard, professeur des Facultés de Droit de l'Université de France, détaché en Belgique, a fait, au cours des mois de janvier et février dernier, cinq leçons sur « les nationalisations en droit public général ».

M. Juliot de la Morandière, Doyen de la Faculté de Droit de Paris, a tenu, les 29 et 30 janvier, deux conférences sur les travaux de la Commission de réforme du Code civil français.

Le 15 et 16 février, M. Marcel Waline, professeur à la Faculté de Droit de Paris, a parlé, dans l'auditoire Galopin, du « Secret professionnel des fonctionnaires » et du « Service public virtuel ». Il a présidé, le lendemain, un colloquium sur la « Grève des agents des services publics ».

Un nouveau Cercle estudiantin

Un nombre toujours croissant de jeunes gens et de jeunes filles fréquente les cours des diverses sections de « sciences sociales » de la Faculté de Droit. On comprend dès lors que ces étudiants aient pris conscience de l'importance du groupe qu'ils forment et aient décidé de se rassembler en une association; ainsi a été fondé, fin 1950, le « Cercle des sciences politiques, sociales, administratives, diplomatiques et économiques ». Et les débuts de ce cercle sont déjà bien prometteurs : un nombre important de membres, et une assistance fournie à des activités variées : deux conférences de M. R. Clémens et de Mme S. David, un thé dansant, une revue plaisante et bien accueillie.

Ecole de Criminologie

L'Ecole de Criminologie a invité, en février dernier, M. P. Bouzat, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Rennes, à donner une conférence sur l'Avortement criminel. Cette conférence fut suivie de deux leçons sur « Le problème des travaux forcés et de la réléation, dans ses rapports avec la transportation aux Colonies » et sur « Les réformes effectuées en France dans le régime pénitentiaire depuis la libération ».

Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques

Personalia. — M. Aznar Casanova, professeur à l'Université de Liège, chargé de cours à l'Université de Gand, a été admis à l'éméritat à partir du mois d'avril 1951; il a été autorisé à poursuivre son enseignement durant l'année académique 1950-1951.

Prix Emile Witmeur. — Le Jury du Prix Emile Witmeur a décerné ce prix, pour la période 1948-1951, à Mlle Nadine Tonneau, étudiante en seconde licence en sciences économiques.

Conférences. — Le professeur W. Rappard, Directeur de l'Institut universitaire de Hautes Etudes internationales de Genève, a fait à l'Ecole, pour les élèves des licences, deux exposés, sur « L'économie politique, science et art » et « Le cas politique et économique de la Suisse ».

FACULTÉ DES SCIENCES

Personalia

M. O. Tulippe, professeur ordinaire, a fait les 26 et 27 février 1951, des conférences à la Société royale de Géographie des Pays-Bas (Sections d'Utrecht et d'Amsterdam); il a assisté, à l'invitation du gouvernement égyptien, aux cérémonies officielles et aux manifestations scientifiques, organisées au Caire à l'occasion du 75^e anniversaire de la Société royale de Géographie d'Egypte.

M. Jules Duchesne, agrégé près la Faculté des Sciences, a été invité à faire à l'Université libre de Bruxelles, au cours des mois de mars et avril, une série de cinq leçons sur le sujet : « Introduction à des recherches récentes en spectroscopie moléculaire ».

M. P. Swings, professeur ordinaire, a été invité à faire une conférence au Palais de la Découverte, à Paris. Il a été élu associé de la Royal Astronomical Society de Grande Bretagne. Au cours de son récent séjour aux Etats-Unis, il a, en plus de ses recherches, donné des conférences à diverses institutions, et notamment aux Universités de Chicago, d'Oklahoma, d'Arizona, de Californie, d'Ohio State, de Princeton... Il a également présidé un symposium de géophysique, consacré à la haute atmosphère terrestre, organisé par la U. S. Navy.

M. G. Gueben, professeur ordinaire, a été nommé membre du Comité national de Physique, en remplacement de M. L. Counson.

M. O. Rozet, professeur ordinaire, a présenté une communication au colloque international de géométrie différentielle organisé, les 11, 12, 13 et 14 avril 1951, à Louvain, sous les auspices du Centre belge de Recherches mathématiques.

M. M. Dubuisson, professeur ordinaire, a été invité par l'Université de Lyon, dans le cadre des accords culturels franco-belges, à faire deux conférences sur la contraction musculaire, les 15 et 16 mars derniers.

M. J. Genard, agrégé à la Faculté des Sciences, a participé aux réunions internationales, organisées à Berne par l'Organisation internationale de Standardisation et la Commission internationale de l'Eclairage, sur le problème de l'éclairage des automobiles. Il y a présidé la délégation belge.

Agrégation de l'enseignement supérieur

La Faculté des Sciences a conféré le grade d'agrégé de l'enseignement supérieur à M. Henri Garnir, docteur en sciences et assistant à l'Université, et à M. Robert Debot, docteur en sciences et chef de travaux à l'Université. M. H. Garnir avait présenté, le 11 janvier, pour la dernière épreuve du grade, une leçon publique intitulée « Etude des ondes compatibles avec les équations aux dérivées partielles de la physique mathématique ». La leçon publique, donnée le 7 mai par M. R. Debot, avait pour sujet : « Principes et fonctionnement des régulateurs et servomécanismes ».

Conférences

M. A. Monnier, professeur à la Sorbonne, a donné les 26 et 27 février, dans le cadre des échanges culturels franco-belges, deux conférences sur les sujets suivants : « Quelques aspects actuels de la physiologie de la fibre nerveuse » et « Considérations physico-chimiques sur les facteurs de l'activité nerveuse ».

M. F. Buchthal, professeur à l'Université de Copenhague, a traité au cours de deux conférences données à l'Institut Van Beneden, des « Problèmes d'électrophysiologie » et des « Propriétés mécaniques et mécanisme de la contraction du muscle strié ».

La Faculté des Sciences a reçu, en février, M. L. Emberger, professeur à l'Université de Montpellier, qui a fait à l'Institut de Botanique, deux conférences sur les sujets suivants : « La végétation équatoriale a-t-elle une structure phyto-sociologique comparable à celle de nos régions tempérées ? » et « Le problème actuel de la morphologie de la fleur ».

Dans le cadre des accords culturels franco-belges, M. Wyart, professeur à la Sorbonne, a donné, à partir du 6 mars, un cours de huit leçons, sur le sujet suivant : « Etudes sur les silicates ; leur structure atomique, leurs propriétés physico-chimiques et leur synthèse ».

M. le docteur J. W. Mitchell, de l'Université de Bristol, a parlé, les 12 et 13 mars, à l'Institut de Physique, de la « Théorie des processus photographiques ».

Deux conférences ont été données, les 9 et 10 avril, à l'Institut de Mathématiques, par M. Alessandro Terracini, professeur à l'Université de Turin. Elles avaient pour thèmes : « Ordres d'approximation et Géométrie différentielle » et « Les systèmes (G) projectivement déformables ».

FACULTÉ DE MÉDECINE

Personalia

M. le professeur H. Fredericq, pro-recteur de l'Université, a été invité à faire trois conférences à l'Université de Caen, dans le cadre des accords culturels franco-belges ; il a été élu correspondant étranger à l'Académie nationale de Médecine à Paris.

M. Marcel Florkin, professeur ordinaire, a été nommé membre honoraire de la Section Sciences de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg.

M. P. Moureau, professeur ordinaire, a été invité, dans le cadre des accords culturels franco-belges, à donner plusieurs conférences à l'Université de Toulouse.

Pour services rendus à l'armée, M. le professeur Chèvremont vient de recevoir la décoration de Chevalier de l'Ordre de la Couronne ; il vient d'être nommé membre de l'American Association of Anatomists ; en outre, le Committee on Growth and Cell Development (U. S. A.) l'a invité à faire un rapport à la prochaine réunion de cette Société, en août 1951.

M. le professeur Bacq a été invité à faire une conférence aux Journées médicales de Bruxelles, le 13 juin 1951 ; à présenter un rapport au *Premier Congrès des Médecins électroradiologistes de culture latine* à Bruxelles, le 23 juillet 1951. Il fera également, avec M. le professeur Roskam, un rapport au Second Congrès International de Médecine, qui se tiendra à Bruxelles, en septembre 1951.

Le docteur Walter Verly, assistant de M. le professeur Bacq, a été nommé Assistant Professor à Cornell University (N. Y.), ce qui lui permettra de terminer un séjour de deux années aux États-Unis.

Agrégation de l'enseignement supérieur

Le 6 avril dernier, M. A. Nizet, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, a subi avec succès, en séance publique et solennelle, la dernière épreuve de l'examen pour le grade d'agrégé de l'enseignement supérieur en sciences médicales, qui consistait en une leçon publique sur « La maladie d'Addison ».

M. G. Derouaux, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, s'est vu de même conférer le grade d'agrégé de l'enseignement supérieur, le 17 avril 1951 ; il avait présenté, pour la dernière épreuve du grade, une leçon publique sur « La périartérite noueuse ».

Chercheurs étrangers dans nos laboratoires

Les docteurs Cantelmo et Cavallo de Naples, grâce à un subside accordé en application des accords culturels italo-belges, font des recherches depuis le mois de janvier dans les laboratoires de MM. Welsch et Bacq.

Le docteur Mazzella, professeur agrégé de Physiologie à l'Université de Montevideo, Uruguay, séjourne dans le laboratoire du professeur Bacq depuis le mois de mai.

Deux médecins français et un médecin bruxellois font actuellement un séjour d'études aux laboratoires d'Histologie et de culture des tissus.

Manifestations

Visite de la Physiological Society. — Le samedi 14 avril, dans les locaux de l'Institut L. Fredericq et de la Clinique médicale, s'est tenue une réunion commune de la Physiological Society et de la Société belge de Physiologie.

M. H. Fredericq a présidé la réunion du matin ; M. Z. M. Bacq celle de l'après-midi. Nos collègues anglais étaient nombreux (exactement 40, sans compter leurs invités) ; Sir Henry Dale, prix Nobel, et R. A. Peters, docteurs *honoris causa* de notre Université, nous avaient fait le grand plaisir d'accepter notre invitation. Un déjeuner fut offert par la *Revue médicale de Liège* ; le Gouverneur de la Province organisa une réception au Palais ; une excursion aux grottes de Remouchamps et à la vallée de l'Ourthe occupa la journée du dimanche 15 avril. Le Foreign Secretary de la Physiological Society a tenu à exprimer tous ses remerciements à ses « amis belges » pour la réception qu'ils lui avaient réservée et son admiration pour « l'excellence des démonstrations et pour l'esprit qui inspire » les recherches physiologiques en Belgique ». L'organisation de cette réunion avait été assurée par MM. Bacq et Goffart, qui remercient tous ceux qui les ont aidés dans leur tâche.

Inauguration de locaux. — L'inauguration des nouveaux locaux et des locaux modernisés aux Laboratoires d'Histologie et d'Embryologie a eu lieu le 9 avril 1951, en présence de Monsieur le Recteur et de Monsieur l'Administrateur, ainsi que de nombreux collègues de Bruxelles, Gand, Louvain, Gembloux et Liège. Avant la visite des installations, ont été

projetés deux films réalisés au Laboratoire avec des cultures de tissus vivantes.

Réunion annuelle des Physiologistes. — L'Association des Physiologistes de langue française tiendra sa réunion annuelle à Liège, en octobre 1951.

Conférences

La Faculté de Médecine a reçu, en décembre 1950, dans le cadre des accords culturels franco-belges, M. A. Giroud, professeur d'Embryologie à la Faculté de Médecine de Paris. Celui-ci a fait, à l'Institut d'Anatomie, trois conférences sur les sujets suivants : « Histophysiologie de la cortico-surrénale » « Structure de l'hypophyse » et « Anomalies embryonnaires par carence maternelle ».

M. Stanford Moore, membre associé du « Rockefeller Institute for medical Research » à New-York et titulaire de la Chaire Franqui 1950-1951, a fait, le 15 janvier, à l'Institut Léon Fredericq, une conférence et un colloque sur le sujet suivant : « Chromatography of amino-acids ».

M. le docteur J. Reilly, de la Faculté de Médecine de Paris, a fait, les 8 et 9 février, deux conférences sur les « Accidents de la chloromycétine au cours du traitement de la fièvre typhoïde », et sur la « Lympho-réticulose bénigne ».

Dans le cadre des accords culturels anglo-belges, M. J. B. S. Haldane, professeur à « University College London » a donné une conférence sur la « Physiologie humaine à haute pression ».

M. le docteur Kekwick, du Lister Institute de Londres, a tenu le 22 février une conférence sur le sujet suivant : « The fractionation of human plasma proteins in Systems containing solvents ».

A l'Institut de Pharmacie

M. Vivario, professeur ordinaire, a été nommé membre de l'Académie espagnole de Pharmacie.

M. C. Heusghem, chef de travaux, a été proclamé premier, avec 92 points sur 100, au Concours pour la collation des bourses de voyage (grade scientifique) ; dans le cadre des accords culturels franco-belges, il fait actuellement un séjour à Strasbourg au laboratoire du professeur Chevalier.

M. J. Bosly, assistant, a été proclamé, le 26 février, docteur en sciences pharmaceutiques avec la plus grande distinction. Il a présenté et défendu publiquement une thèse intitulée : « Contribution à l'étude des alcaloïdes du *Strychnos Holstii* ».

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Personalia

La médaille d'or de l'A. I. Lg. a été décernée, à titre posthume, à feu M. le professeur R. Bidlot.

MM. E. Leclerc, professeur ordinaire, et L. Leloup, chargé de cours, ont été élus respectivement président et membre du Comité scientifique de l'A. I. Lg.

M. C. Massonnet, professeur ordinaire, a obtenu le prix Emile Hogge, décerné par l'A. I. Lg. ; il a été invité à faire deux conférences à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, sur un appareil de son invention destiné à résoudre les problèmes d'élasticité plane.

M. M. Legraye, professeur ordinaire, a été élu président de la section de Liège de l'A. I. Lg. et membre du Conseil d'Administration de cette association.

M. E. Bodart, professeur ordinaire, a été nommé vice-président de la Commission nationale de la Productivité industrielle.

M. H. Labasse, professeur ordinaire, a été chargé par les « Charbonnages de France » de donner à l'Ecole supérieure des Mines de Paris, une série de conférences sur les pressions de terrains.

Conférences

M. Marcel Veron, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers et à l'Ecole centrale de Paris, a donné au mois de janvier, à l'Institut de Mécanique, trois conférences sur les sujets suivants : Contributions à l'étude du rayonnement et de la convection calorifique ; Observations sur les échangeurs de chaleur permanents ; Méthodes graphiques et grapho-analytiques de résolution des problèmes de régime calorifique variable ; Mécanisme de la combustion sur grille : Application à divers matériels.

Les 10 et 12 avril 1951, M. E. Meyer-Peter, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, a fait deux conférences, illustrées de projections lumineuses. La première, à l'Institut de Mécanique, avait pour sujet : Application de la théorie et essais dans le domaine des oscillations du niveau d'eau dans les chambres d'équilibre. La seconde, à l'Institut du Génie civil, portait sur l'Hydraulique fluviale (Transport des matières solides en général et problèmes spéciaux).

CENTRES INTERFACULTAIRES

Centre interfacultaire du Travail

Le Centre interfacultaire du Travail a eu le plaisir d'accueillir le 12 janvier dernier M. Michel Souriau, Recteur de l'Université et Président de l'Institut des Sciences du Travail de Lille.

Un colloquium portant sur l'organisation de l'Institut des Sciences du Travail, réorganisé en 1950, et pour la France, premier du genre, a permis de constater combien cette institution est sœur de la nôtre, tant dans ses objectifs que dans son fonctionnement.

La visite de M. Souriau a été pour les deux centres le prélude de contacts fructueux et durables.

Centre interfacultaire d'études coloniales

Personalialia. — M. P. Macar, chargé de cours à la Faculté des Sciences, est, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire au Centre interfacultaire d'études coloniales, le cours de « Géographie physique du Congo belge, y compris les notions élémentaires de géologie ».

Voyages au Congo. — La Compagnie maritime belge au Congo a offert à deux étudiants de notre Université un voyage gratuit Anvers-Matadi et retour, tandis que le Comité permanent de Coordination des Transports au Congo leur a offert la gratuité des transports à l'intérieur de la Colonie. Les bénéficiaires en sont : MM. J. J. Comhaire (3^e Métallurgistes) et R. J. Richelle (3^e Constructions civiles).

Un des voyages offerts par ces deux mêmes organismes à la Fondation universitaire, a été attribué à Mlle A. Chapelier, licenciée en sciences géographiques, qui se rendra au Katanga pour y préparer une thèse de doctorat.

Bibliothèque Centrale

Expositions, réformes, acquisition...

Le grand événement de ce trimestre a été l'exposition des manuscrits des Croisiers, organisée sous les auspices de l'Union du Livre et de l'Estampe.

Grâce à la participation de la Bibliothèque Royale et du Grand Séminaire, ce fut pour quelques semaines une véritable résurrection des « scriptoria » des Croisiers de Huy et Liège, tandis que le grand Missel et les Graduels de Cuyck — l'actuelle maison-mère de l'Ordre — mettaient la note claire de leurs riches enluminures dans cet ensemble forcément un peu austère, les pièces ayant été choisies en fonction, non pas de leur valeur artistique, mais de leur signification documentaire.

Le 24 février, l'inauguration rassembla dans la Salle Wittert, autour des autorités académiques et d'éminentes personnalités civiles et religieuses — parmi lesquelles, M. le Gouverneur J. Leclercq, Mgr. Kerkhofs et Mgr. W. Van Hees, Maître Général de l'Ordre des Croisiers — tout ce que Liège compte de bibliophiles et d'amis des choses de l'esprit. Une conférence de M. Lieftinck, le savant conservateur des manuscrits à l'Université de Leyde, dégaga la signification de l'exposition pour l'histoire, de la paléographie mosane et néerlandaise de la fin du Moyen Age, et un fort beau catalogue — le n^o 5 des Publications de la *Bibliotheca Universitatis Leodiensis* — en demeurera le souvenir durable : on y trouvera des contributions du docteur A. van de Pasch, O. S. C., de Mlle M. Lavoye et de M. J. Stiennon, bibliothécaires-bibliographes.

Ne terminons pas l'évocation de cette manifestation de l'amitié intellectuelle belgo-néerlandaise sans dire tout ce qu'elle doit à M. Victor Desreux, délégué de l'Université au sein de la Commission des accords culturels hollando-belges.

Au point de vue pratique, la leçon à tirer de pareille manifestation, est qu'il faut souhaiter que les bibliothécaires, allégés des « besognes » auxquelles on croit communément que se réduit leur tâche, puissent consacrer plus de temps à ce « travail en profondeur », pour reprendre l'expression dont usa M. le Recteur Campus en dégageant la signification de l'exposition.

La mise en valeur des différents fonds d'une bibliothèque comme la nôtre exige, il est vrai, un personnel scientifique formé à des disciplines très variées. A la dernière séance de l'Association des Archivistes, Bibliothécaires et Conservateurs de Musées, M. Hélin a entretenu ses collègues de la réforme de l'examen de bibliothécaire-bibliographe. Le programme actuel écarte, en fait, les candidats issus d'autres facultés que celle de Philosophie et Lettres. La réforme préconisée vise à un aménagement de l'organisation de l'examen, dont la partie écrite est si longue qu'elle met à l'épreuve les forces nerveuses aussi bien que les connaissances du candidat. D'autre part, une nouvelle répartition des matières prévoit, à côté de celles exigibles de tous les candidats (bibliographie, bibliothéconomie, catalogographie, etc.) un choix de matières à option, permettant à chacun de faire la preuve de ses connaissances dans les domaines qui correspondent le mieux à sa formation universitaire, à ses goûts et à l'orientation qu'il envisage de donner à sa carrière.

Au nombre de nos récentes acquisitions — parmi lesquelles l'achat des bibliothèques Briceux et Verdeyen doit être signalé en raison de la valeur des ensembles qu'elles représentent dans le domaine des philologies orientale et germanique — il convient de signaler le don généreux que vient de nous faire Mme Yvonne Dusser en mémoire du professeur Hamélius : à côté d'œuvres d'art — un bon paysage de José Wolff, notamment — il comporte des ouvrages de philologie et de littérature anglaises, ainsi que l'importante documentation qu'avait pu rassembler un journaliste de grande classe sur les jeunes républiques populaires.

J. Gobeaux-Thonet,
Bibliothécaire en Chef.

Personalia

Mme J. Gobeaux-Thonet, Bibliothécaire en chef, vient de se voir appelée pour un mandat de cinq ans au Conseil supérieur des Bibliothèques publiques.

Mlle M. Lavoye a fait à Rome un voyage d'études, où elle s'est particulièrement intéressée aux recherches poursuivies à l'Institut de pathologie du livre, pour l'amélioration des procédés de restauration des manuscrits, des livres et des reliures.

M. Jacques Stiennon a été désigné par l'Institut historique belge pour faire un séjour d'études à Rome à l'Academia Belgica.

Mlle S. Tassoul, stagiaire volontaire, vient de subir avec succès l'examen de bibliothécaire-bibliographe.

La Vie universitaire en Belgique

Université de Bruxelles

Personalialia. — *A la Faculté de Philosophie et Lettres*, Mlle J. Bastin s'est vu confier, à titre intérimaire, le cours à option légal d'explications d'auteurs italiens ; M. J. Pirenne, professeur ordinaire démissionnaire, a été élevé à l'honorariat ; M. P. de Harven a donné sa démission, à partir de l'année académique prochaine, pour le cours d'Encyclopédie du Droit ; M. J. Bingen a été nommé chargé de cours pour les années académiques 1950-51 et 1951-52 (Histoire de la gravure en médaille) ; M. E. Buysens a été nommé professeur extraordinaire, à titre définitif ; M. H. Grégoire, professeur honoraire, a été autorisé à faire les deux cours libres suivants pendant l'année académique 1951-52 : « Histoire byzantine » et « Critique textuelle » ; M. G. Bazin, professeur ordinaire, a été nommé titulaire du cours d'Etude approfondie de questions d'histoire de l'Architecture et de la Sculpture dans les temps modernes.

A la Faculté de Droit, M. R. Dekkers a été désigné en qualité de titulaire du nouveau cours à option « Pandectes » ; M. J. Dupréel a vu son mandat de chargé de cours à l'Ecole des Sciences criminelles Léon Cornil, renouvelé pour l'année académique 1950-51 ; M. A. Lilar a été nommé titulaire du cours à option « Droit maritime » (en langue néerlandaise).

A la Faculté des Sciences, MM. P. Libois et J. Geheniau ont été nommés directeurs du séminaire de Mathématique physique, nouvellement créé ; M. M. Homes a été nommé, à titre définitif, directeur de l'Institut botanique Léo Errera ; M. L. Cahen a été nommé chargé de cours.

A la Faculté de Médecine et de Pharmacie, M. M. Graffar, chargé de cours, a été nommé directeur du laboratoire de Médecine sociale ; M. P. Bordet, professeur ordinaire, a été nommé membre du Comité scientifique de l'Institut Jules Bordet ; MM. J. Govaerts et P. Bastenie, professeurs ordinaires, ont été nommés directeurs des laboratoires de recherches dépendant de leur service.

A la Faculté des Sciences appliquées, M. J. F. Cox a été nommé directeur de l'Institut d'Aéronautique, pour les années 1950-51 à 1954-55 ; M. G. Duchateau, ancien professeur ordinaire, a été élevé à l'honorariat ; M. F. Bouny a été nommé professeur agrégé pour les années académiques 1950-51 à 1954-55.

Au Centre de Physique nucléaire, M. M. Cosyns, a été nommé coordinateur des recherches et M. J. Geheniau, coordinateur des recherches adjoint, pour l'année académique 1950-51.

A la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, M. A. Gardedieu a été nommé titulaire des cours d'Eléments de mathématiques générales et d'Exercices de mathématiques ; M. E. Dassel a été autorisé à faire les cours suivants à l'Université de Pittsburg (U. S. A.) : « Applied Economics and Economics of distribution » et « Marketing of goods ».

A l'Ecole des Sciences de l'Education, M. L. Delys, chargé de cours, a été nommé Maître de stage, pour la présente année académique, afin de coordonner les stages de la section des sciences psychologiques ; M. D. Tits a été nommé titulaire du cours de « Documentation de l'Orienteur, y compris l'organisation de l'enseignement » et M. A. Van Wayenberghe, du cours d'« Orientation scolaire » ; M. M. Leroy, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, a été nommé titulaire du cours à option « Notions de Phonétique générale » ; MM. F. Doms et R. Linz ont été nommés chargés de cours pour les années 1950-51 et 1951-52.

A l'Institut d'études hispaniques, M. J. Carner a été nommé directeur de cet Institut.

A l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves, MM. G. Smets, H. Grégoire, G. Dossin, et B. Unbegaun ont été nommés membres du Comité directeur de l'Institut pour une période de 4 ans, tandis que MM. R. Werner et L. Herrmann ont vu leurs mandats renouvelés pour la même période.

A l'Institut de Sociologie Solway, M. G. Smets a vu son mandat de directeur de l'Institut prolongé pour l'année académique 1951-52.

Modifications de cours. — Les « Exercices sur la langue et la littérature française » pour les étudiants de la première candidature en Philosophie et Lettres, sections de Philosophie, d'Histoire et de Philologie classique, sont rendus facultatifs et seront dorénavant libellés : « Exercices philologiques sur les langues romanes et spécialement sur le français », conformément à la Loi.

Le cours libre « Notions de phonétique générale » de la Faculté de Philosophie et Lettres, dont M. M. Leroy, professeur ordinaire, est titulaire, sera désormais intitulé « Phonétique générale » ; un cours à option de « Notions de phonétique générale » est institué à l'Ecole des Sciences de l'Education et réservé aux étudiants de cette Ecole.

La durée du cours de « Principes fondamentaux de Droit civil » (premier doctorat en Droit) dont le titulaire est M. P. de Harven, professeur ordinaire et président de la Faculté, a été portée de 90 à 120 heures.

Le cours d'« Hygiène scolaire, y compris l'hygiène mentale infantile » de l'Ecole des Sciences de l'Education sera intitulé dorénavant : « Hygiène scolaire ».

Manifestations et Congrès. — Le « XIX^e Vlaamse Filologencongres » s'est tenu, du 27 au 29 mars, dans les locaux de l'Université, sous la présidence de M. A. Van Loey.

Le Conseil d'Administration de l'U. L. B. a offert un thé, en l'honneur de MM. Galpin et Tuck, président et vice-président de la Belgian American Educational Foundation et membres de la Commission for Relief in Belgium.

Le 11 avril, dans les locaux de l'Université, l'Association des ingénieurs sortis de l'U. L. B. a organisé une journée d'études consacrée à la réforme de la Sécurité sociale et au cours de laquelle prirent successivement la parole MM. H. Fuss, L. Cornil, P. Goldschmidt-Clermont, A. Hustin et R. Roch.

Université de Louvain

Réceptions. — Monseigneur le Recteur de l'Université de Louvain a reçu la visite de Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris; de S. E. Mgr Jerome M. Fernandez, évêque de Quilon (South India); de Monsieur le ministre de Syrie et de Monsieur l'Inspecteur des étudiants syriens en Europe; de S. E. M. R. Murphy, ambassadeur des États-Unis; de M. le professeur Barlands, directeur de l'Institut pour la Culture italienne à Bruxelles; de Monsieur le Recteur de l'Université de Fribourg-en-Suisse; de MM. Perrin C. Galpin et Hallan W. Tuck, de New-York.

Personalia. — M. J. Lavalleye a été nommé membre de la Commission Royale des Monuments. Il est chargé par le gouvernement des États-Unis de la direction du Séminaire pour l'étude des Primitifs flamands à Bruxelles.

M. Mahieu est devenu président de la Commission nationale de la Production industrielle.

MM. Odile De Raeymacker et Masoin ont représenté le gouvernement à la session de l'O. N. U. à Santiago du Chili.

Ont été invités comme professeurs d'échange : à l'Université de Nimègue, M. Jos. Coppens; à Rome, M. Nuttin; à Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand, M. Luc. Cerfaux; à Nancy et Strasbourg, M. van Campenhout; à Durham, M. Vergote; à Clermont-Ferrand, M. Lefèvre; à Gand, M. l'ingénieur Mertens qui y occupa la chaire Francqui.

M. le professeur van Campenhout fera un voyage d'études au Congo pendant les mois d'août et septembre.

M. le professeur Ganshof, de Gand, a occupé à Louvain la chaire Francqui.

Activités scientifiques. — M. Manneback a été chargé d'installer une machine mathématique électronique.

Les professeurs de grec à l'Université ont pris l'initiative de fonder une Société d'Études grecques, qui portera le nom de *Hellas*. A la première réunion, M. le professeur Mayence a pris la parole.

Les Fondations de la rue d'Egmont

Fondation universitaire

Au cours de l'année académique 1950-1951, la Commission mixte des Bourses d'études de l'Etat et des Prêts de la Fondation universitaire, a accordé des *prêts et des bourses* dont ont bénéficié 911 étudiants, pour un total de 14.750.000 francs. Sur ce nombre, 176 jeunes gens fréquentent régulièrement les cours de l'Université de Liège.

Pour l'année académique 1951-1952, les étudiants qui désirent introduire une demande de prêt et de bourse sont tenus de remettre leur requête sur formulaire spécial, au Secrétariat de la Commission mixte des Bourses d'études de l'Etat et des Prêts de la Fondation universitaire, 11, rue d'Egmont, Bruxelles, avant le 5 juillet, s'ils viennent de terminer leurs études d'humanités, avant le 20 octobre, s'ils ont déjà subi une épreuve universitaire.

Durant l'exercice 1950-1951, la Fondation universitaire a accordé 4 *bourses de voyage* d'un montant de 40.000 francs, à des lauréats du Concours universitaire. Une de ces bourses a été attribuée à M. André Zumkir, licencié en histoire (Université de Liège), et assistant de M. le professeur P. Harsin.

Enfin, des *subsides*, pour un montant total de 2.100.000 francs, ont été attribués par le Conseil, à titre d'intervention dans les frais de publication d'ouvrages et de revues scientifiques, ainsi qu'en faveur de quelques compagnies savantes.

La Jeunesse intellectuelle

Le Conseil d'Administration de la fondation « La Jeunesse intellectuelle » a attribué le Prix scientifique interfacultaire Louis Empain 1951, prix d'un montant de 50.000 francs, à M. Edgard Picciotto, licencié en sciences chimiques, licencié en sciences géologiques et minéralogiques (Université libre de Bruxelles), pour son mémoire intitulé : « Application de la méthode photographique à l'étude de la radioactivité des roches — Contribution à la Géochimie de l'uranium et du thorium dans les roches éruptives ».

Fondation Biermans-Lapôte

La Maison des Etudiants belges, à Paris (Fondation Biermans-Lapôte) a été créée en vue de faciliter le séjour des jeunes gens belges désireux de poursuivre leurs études universitaires ou de parfaire leur formation scientifique dans la capitale française ; les demandes de séjour à la Maison des Etudiants belges doivent être adressées à la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont, à Bruxelles.

Les jeunes gens admis à résider à la Fondation Biermans-Lapôte sont tenus d'acquitter un droit d'inscription de 150 francs belges, quelle que soit la durée de leur séjour. Le prix du logement est fixé à 3500 francs

français par mois ; il sera porté toutefois à 4000 francs à partir du 1^{er} juillet 1951.

La Fondation Biermans-Lapôte n'est pas accessible aux étudiantes. Les jeunes filles qui sont désireuses de résider dans l'une des Maisons de la Cité universitaire de Paris, peuvent solliciter leur admission à la Fondation nationale, 19, Boulevard Jourdan, Paris, 14^e.

Enfin durant la période des grandes vacances (du 1^{er} juin au 15 octobre), les demandes de séjour à la Maison des Etudiants belges doivent être transmises à la Fondation « La Jeunesse belge à l'Etranger », 11, rue d'Egmont, à Bruxelles.

Prix de la Compagnie du Chemin de fer du Nord

Rappelons (1) qu'un prix annuel de 50.000 francs est institué par le Fonds spécial de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, pour récompenser l'auteur — belge ou français — de la meilleure étude sur un sujet intéressant, en ordre principal, les transports.

Les mémoires soumis au concours, doivent être inédits et dactylographiés, ils ne sont pas signés mais portent une devise ; ils doivent être adressés en deux exemplaires, francs de port, au Comité de gérance du Fonds spécial de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, chez la Fondation universitaire, 11, rue d'Egmont, à Bruxelles, avant le 1^{er} octobre de l'année sociale au cours de laquelle le prix peut être décerné.

I. R. S. I. A.

Bourses

L'I. R. S. I. A. a décerné, en décembre dernier, ses bourses de spécialisation pour l'année académique 1950-51. Celles-ci ont été attribuées à Mlle M. R. Lange et M. E. Detilleux (doctorat en sciences chimiques, service du professeur Baudrenghien), MM. N. Rouche (doctorat en sciences appliquées, service du professeur Dacos), H. Delava (doctorat en sciences physico-chimiques, service du professeur Desreux), J. M. Ghuysen et J. Oth (doctorat en sciences chimiques, service du professeur Desreux).

M. André Oth, docteur en sciences, a obtenu une bourse de recherche, sous la direction du professeur Desreux.

(1) Le règlement de ce Prix a été publié dans le *Bull. Amis Un. Liège*, 1950, n^o 2 pp. 72-73.

La Vie universitaire dans le Monde

Nouvelles de l'Unesco

Les journalistes adhèrent à un pacte Unesco. — Un accord international Unesco sur l'importation du matériel éducatif, scientifique et culturel, a été accepté, à l'unanimité, au cours d'une conférence de la Fédération internationale des directeurs et éditeurs de journaux qui s'est tenue récemment à Lausanne. L'accord Unesco, qui cherche à supprimer les droits de douane et les obstacles qui s'opposent à la circulation des journaux, des périodiques, des livres et d'une grande partie du matériel éducatif et scientifique, était ouvert à la signature le 22 novembre 1950 à Lake-Success. Dix-huit pays l'ont signé à ce jour. Il entrera en vigueur dès qu'il aura été ratifié par dix nations.

Un programme en quatre points pour les besoins de l'Asie dans le domaine de l'éducation. — Un groupe de travail, constitué par des délégués de l'Unesco et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, vient de se réunir à Bangkok, pour mettre au point un programme destiné à combler le manque de matériel scientifique et éducatif, qui constitue actuellement un sérieux obstacle au progrès dans la plupart des pays de l'Asie.

Faisant ressortir que le problème essentiel réside dans le manque général de devises étrangères, le groupe recommande aux gouvernements de l'Asie et de l'Extrême-Orient, de prévoir l'importation de matériel éducatif et scientifique dans les traités de commerce nouveaux ou existants ; des attributions plus libérales de devises étrangères pour l'importation de ce matériel ; que les programmes de secours international, comme le Programme d'Assistance technique, accordent des subventions destinées à l'achat de ce matériel ; l'assouplissement des conditions de prêts à long terme.

On a sollicité la coopération à ce programme des pays qui fournissent le matériel et celle des pays qui accordent leur appui aux projets d'assistance internationale. Le programme devait être soumis à la session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, qui devait se tenir en février, à Lahore, au Pakistan.

La conférence comprenait des délégués de 11 pays : Australie, Bornéo, Chine, France, Inde, Malaisie, Pays-Bas, Siam, Japon (représenté par le gouvernement d'occupation), Etats-Unis et Viet-Nam.

Le financement des Centres d'études de l'Unesco en Allemagne. — Cinq pays, Etats-Unis, France, Liban, Perse et Philippines, ont offert une aide matérielle aux trois centres d'études dont la création est prévue en Allemagne. Les travaux de ces établissements seront consacrés aux questions sociales et pédagogiques ainsi qu'aux problèmes de la jeunesse.

Centralisation des activités de l'Unesco en Allemagne. — Afin de centraliser ses activités en Allemagne, l'Unesco vient d'ouvrir à Wiesbaden, avec l'accord des Hauts Commissaires alliés, un Bureau central qui remplace les trois bureaux fonctionnant jusqu'ici en zones britannique, française et américaine.

Pour le développement des chantiers internationaux. — Trente futurs moniteurs de chantiers de jeunesse, quinze Allemands et quinze jeunes gens recrutés par les Commissions nationales de l'Unesco dans les pays européens membres de l'Organisation, se réuniront, à Hustedt en Allemagne, pour un stage organisé par l'Unesco. Ce stage a pour but d'étudier les problèmes que pose l'organisation des chantiers de volontaires internationaux ; il sera lui-même conçu comme un chantier.

En dehors des problèmes d'ordre technique, recrutement des volontaires, organisation des travaux manuels, mise au point des programmes, le stage se préoccupera des efforts à entreprendre pour créer, par le truchement des chantiers, un état d'esprit international, et mettre en pratique les principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Les moniteurs réunis à Hustedt envisageront enfin les moyens permettant aux chantiers de volontaires internationaux de contribuer au programme d'Assistance technique des Nations-Unies.

Une revue internationale du Théâtre. — L'Institut international du Théâtre, fondé en 1948 sous les auspices de l'Unesco, vient de publier le premier numéro d'une grande revue illustrée, *Le Théâtre dans le Monde*, qu'il compte faire paraître quatre fois par an.

Dans un avant-propos, le rédacteur en chef indique les buts que s'est donnés cette revue : contribuer à la compréhension internationale et au rapprochement des peuples sur le plan spirituel et sur le plan technique ; mettre un instrument de travail pratique à la disposition de ceux qui s'intéressent au théâtre.

Le sommaire comprend en premier lieu une étude technique de Margo Jones sur le « Théâtre en rond aux Etats-Unis » ; un article de Jacques Lemarchand, « La France prévoit une relève » ; un examen, par Philip Hope Wallace, de « La scène anglaise et ses poètes » ; un exposé d'Oscar Wälterlin sur les dramaturges contemporains de langue allemande.

Des chroniques rendent compte de l'activité théâtrale dans vingt pays : Allemagne, Argentine, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union sud-africaine, Union Soviétique.

Un nouveau stage d'études sur l'enseignement de l'Histoire. — L'Unesco réunira à Sévres, du 18 juillet au 21 août 1951, un stage d'études international sur l'enseignement de l'histoire au service de la compréhension internationale, dans les écoles du premier et du second degré.

Ce stage fera suite aux réunions du même genre que l'Unesco a précédemment organisées en 1950, à Montréal, sur l'enseignement de la géographie, et à Bruxelles, sur la révision des manuels scolaires et en particulier des manuels d'histoire.

Les secours d'urgence à la Corée. — Répondant à l'appel que les Nations Unies ont adressé l'an dernier à leurs Institutions spécialisées pour soutenir leur action en Corée, l'Unesco avait décidé de constituer un fonds spécial d'assistance à la population civile coréenne, dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

Après avoir pris connaissance des besoins les plus pressants de la Corée en matière d'éducation, le Conseil exécutif de l'Unesco vient de mettre cette somme, qui est de 100.000 dollars, à la disposition du Secrétaire général des Nations Unies, à titre de contribution de première urgence.

La résolution adoptée par le Conseil à cette occasion autorise le Directeur général à opérer ce virement au profit du Secrétaire général des Nations Unies, « lorsque celui-ci l'aura informé que la situation en Corée permet la bonne utilisation de ce fonds pour l'aide éducative, scientifique et culturelle à la population civile ».

Ce fonds pourra donc être utilisé à l'achat de fournitures scolaires indispensables : cahiers, papier, tableaux noirs, crayons, etc. dont la liste dressée par le commandant unifié, a été transmise à l'Unesco par M. Trygve Lie. On ne possède pas à l'heure actuelle de données précises sur le nombre des élèves et des écoles du cycle primaire. La demande formulée par les Nations Unies a été calculée sur une base minimum de 1.500.000 élèves fréquentant 4000 écoles.

Une mission de l'Unesco au travail en Egypte et en Iran. — Le directeur de la Section de l'Education de la Fondation pour le Proche-Orient à New-York, M. Harold P. Allen, vient d'être nommé chef de la mission que l'Unesco a envoyée en Egypte et en Irak. Cette mission a pour objet de fournir des livres de classe et de lecture, des films et des films fixes, du matériel éducatif, pour contribuer à la campagne contre l'analphabétisme menée actuellement dans les pays de langue arabe.

La mission internationale que va diriger M. Allen réunit des éducateurs irakiens et égyptiens et un représentant de l'Organisation mondiale de la Santé, le Professeur C. E. Turner.

Il s'agit principalement d'aider les professeurs à se procurer un nombre suffisant de livres bien faits destinés à instruire les illettrés, et d'améliorer le matériel déjà en leur possession par des techniques nouvelles. Le but est de produire des livres contenant des textes simples, évitant les difficultés de vocabulaire et de syntaxe, mais qui sauront pourtant éveiller l'intérêt et satisfaire la curiosité du lecteur.

Expérience-témoïn d'éducation rurale en Thaïlande. — Pour assurer le financement de l'expérience-témoïn d'éducation rurale projetée dans la région de Chachoengsao, le parlement thaïlandais vient de voter un crédit d'un million de Ticals (17.500.000 de francs).

Au cours de cette expérience, seront mises en pratique les recommandations formulées par la mission que l'Unesco avait envoyée l'an dernier en Thaïlande. A la demande du Gouvernement thaïlandais, l'Unesco a chargé un expert néo-zélandais, M. Thomas Wilson, d'organiser cette expérience en accord et avec la collaboration des autorités locales. M. Wilson dont la mission doit durer un an, sera prochainement assisté d'un second expert désigné par l'Unesco.

Avant la conférence régionale de Bangkok. — Le parlement thaïlandais vient de voter un crédit de 200.000 Ticals (3.500.000 francs) pour préparer la réunion des Commissions nationales pour l'Unesco des pays de l'hémisphère oriental.

Cette réunion qui doit se tenir à Bangkok en novembre prochain, fait suite à celle qui a eu lieu au mois de décembre à La Havane, et qui groupait les délégués des Commissions nationales de l'hémisphère occidental.

L'amélioration des manuels d'histoire. — Le syndicat allemand du personnel de l'enseignement (Arbeitsgemeinschaft Deutscher Lehrerverbände) organise à Brunswick, du 22 au 27 mars prochain, une rencontre internationale d'historiens, consacrée au problème de la révision des manuels d'histoire.

Les experts, qui travailleront sous la direction du professeur Georg Eckert, se constitueront en trois groupes d'étude. Chacun de ces groupes se livrera à un examen critique de la manière dont sont traités, dans les manuels d'histoire des pays représentés dans le groupe, certains événements d'une interprétation particulièrement délicate. Ainsi, le premier groupe constitué d'Allemands et de Danois, s'attachera à la question du Schleswig-Holstein. Les deux autres comprendront, l'un des Allemands et des Français, l'autre des Allemands et des Hollandais.

L'Unesco sera représentée à cette rencontre qui fait suite aux travaux du stage qu'elle avait réuni à Bruxelles en août dernier et qui avait recommandé de procéder à une révision critique internationale des manuels d'histoire.

Radio contre analphabétisme. — Des spécialistes examinent actuellement les possibilités d'étendre le réseau radiophonique du Pakistan, afin de soutenir la campagne que mène le gouvernement de ce pays contre l'analphabétisme. L'Unesco participe au financement de cette enquête.

Les petits réfugiés arabes dans les écoles de l'Unesco. — Au début de 1950, environ 30.000 enfants de réfugiés arabes fréquentaient les écoles créées par l'Unesco au Moyen-Orient (ce chiffre représentait 25 % de la totalité des jeunes réfugiés d'âge scolaire). Le 31 décembre 1950, ces écoles rece-

vaient régulièrement 41.053 élèves, soit 37 % des enfants réfugiés âgés de six à quatorze ans.

Au cours de l'année 1950, 41 écoles provisoires ont été ouvertes, portant ainsi à 96 le nombre des établissements créés au Moyen-Orient avec l'aide de l'Unesco. Nombre de ces écoles sont encore installées sous la tente; elles manquent de bancs et de fournitures scolaires. Vingt-trois établissements parmi les plus importants, se trouvent dans la région de Gaza; elles sont fréquentées par 19.524 élèves. En Jordanie hachémite, 53 écoles reçoivent 16.576 élèves. Au Liban, 3368 enfants disposent de 13 écoles. En Syrie, on a créé 7 écoles pour 1585 petits réfugiés.

Les missions Unesco en Equateur. — Le docteur Fritz Karsen, pédagogue américain, spécialiste des questions universitaires de l'Amérique latine, est arrivé à Quito où il dirigera les travaux de la mission Unesco qui doit, sur la demande du gouvernement de l'Equateur, collaborer à l'œuvre de redressement économique du pays.

Le docteur Karsen a été conseiller à l'Instruction publique auprès du gouvernement de la Colombie de 1936 à 1938 et, en cette qualité, a participé à la réorganisation de l'Université nationale de Bogota.

M. Roger Ouvrard, ingénieur français âgé de 33 ans, fait également partie de la mission de l'Unesco. Il est chargé d'une enquête qu'il mènera conjointement avec des ingénieurs équatoriens, sur les possibilités de l'utilisation des fleuves et chutes d'eau du pays comme source d'énergie hydro-électrique.

Un Centre de documentation scientifique à Mexico. — Le docteur Augusto Perez Vitoria, chimiste espagnol et ancien professeur à l'Université de Murcia (Espagne), est arrivé à Mexico où il participera aux travaux de la mission que l'Unesco envoie au Mexique dans le cadre de son programme d'Assistance technique. En collaboration avec des savants mexicains, la mission de l'Unesco doit créer un centre de documentation scientifique pour les pays de l'Amérique latine.

Le docteur Perez Vitoria a dirigé pendant 7 ans en Espagne — jusqu'en 1935 — les services de documentation de la Société espagnole de Physique et Chimie. Depuis 1936, il vit en France où il a travaillé dans des laboratoires de chimie industrielle.

Les demandes d'admission à l'Unesco de cinq nouveaux Etats. — Après avoir examiné les demandes d'admission à l'Unesco de la République fédérale allemande, du Japon et des trois Etats associés de l'Union française, — Viet-Nam, Laos et Cambodge, — le Conseil économique et social des Nations Unies réuni à Santiago-de-Chili, a conclu qu'il n'avait pas d'objection à formuler contre leur admission.

Ces demandes seront maintenant soumises à l'approbation du Conseil exécutif et de la Conférence générale de l'Unesco qui se réunissent à Paris au mois de juin prochain.

Universitas Belgica

Section belge de l'I. A. U. P. L.

Poursuivant son action de rapprochement entre les enseignements moyen et supérieur, le groupe national belge de l'I. A. U. P. L. a organisé, le 22 avril dernier, une 4^e Journée d'Etude consacrée aux « Méthodes actives dans l'enseignement ».

Les communications suivantes ont été présentées : M. Y. Roger, professeur E. M., détaché à la Commission de la réforme de l'enseignement moyen, « L'esprit et les techniques des méthodes actives » ; M. Rémiche, professeur à l'Athénée royal de Seraing, « Centres d'intérêt et enseignement secondaire » ; M. A. Delvaux, directeur de l'Ecole Prince Baudouin, « L'expérience des méthodes éducatives à l'Ecole Prince Baudouin » ; M. L. Philippart, professeur à l'Institut supérieur de Commerce de Mons et à l'Institut provincial du Centre, « Un essai d'illustration des méthodes actives dans l'enseignement du français » ; M. F. Nicolas, inspecteur de l'Enseignement moyen et normal, « Méthodes actives dans l'enseignement de la Géographie ».

La réunion a été agréablement coupée par un déjeuner en commun au restaurant de la Cité universitaire de l'Université libre de Bruxelles. Les communications et un résumé des discussions seront publiés dans une prochaine « Communication ».

Les travaux de la 3^e Journée d'Etude, consacrée à l'Enseignement et la Recherche scientifique au Congo Belge, viennent d'être publiés dans la Communication VII.

L'Université dans la presse et dans les livres

Alumni, n° 1-2, février 1951. — La revue du Cercle des Alumni de la Fondation universitaire, a consacré son numéro de février 1951 à un ensemble d'articles sur les Universités et autres établissements d'enseignement supérieur belges. Ces articles ont été rédigés par des professeurs de ces établissements; réunis côte à côte, ils forment un vaste tableau de l'état actuel de l'organisation, en Belgique, de l'enseignement supérieur. Relevons notamment l'article relatif à l'Université de Liège, rédigé par M. le professeur R. Clémens. Celui-ci étudie successivement la constitution du milieu universitaire liégeois (effectif des étudiants, extension géographique de leur recrutement, leur origine sociale, la composition du corps professoral et du personnel scientifique); le problème des relations, dans le cadre de la mission des Universités, entre l'enseignement scientifique et la préparation professionnelle; les transformations de l'Université de Liège, en rapport avec « l'extension du rôle social des sciences »; les problèmes sociaux que pose la vie universitaire, et les solutions qui y ont été données à Liège, en particulier, le problème de l'accès aux études universitaires.

Les Cahiers de Bruges, décembre 1950, hors série. — On le sait, le Collège d'Europe à Bruges tient cette année sa première session; son objet est de « compléter la formation d'une élite de jeunes universitaires gradués, et de les préparer à des tâches administratives, sociales et culturelles au service d'une Europe en devenir ». Afin d'« offrir aux professeurs, aux conférenciers, aux étudiants et aux correspondants du Collège d'Europe, une tribune où ils aient l'occasion d'exposer leurs vues sur les aspects historiques, géographiques, juridiques, économiques, sociaux, voire philosophiques ou culturels du problème de l'union européenne », le Collège d'Europe a décidé la création d'une revue trimestrielle, *Les Cahiers de Bruges*. Le premier numéro, hors série, est paru en décembre dernier. L'éditorial en est rédigé par M. H. Brugmans, recteur. M. P. Dieudonné, docteur en droit de l'Université de Liège, relate les cérémonies qui ont marqué la journée inaugurale du Collège, qui constitue « le départ de la caravelle ». Relevons encore une présentation en règle des différentes personnalités qui forment la direction et le corps professoral du Collège d'Europe, ainsi que de ses « visiting-professors » et conférenciers.

A. GIRARD, **Mobilité sociale et dimension de la famille. Enquête dans les lycées et les facultés**, in *Population*, janvier-mars 1951. — Dans le cadre d'études consacrées aux problèmes de la mobilité sociale et de la dimension de la famille, l'Institut national d'Etudes démographiques de France a effectué des enquêtes parmi des élèves de lycées et de facultés. Celles-ci avaient pour objet l'étude des origines professionnelles des familles des élèves, les relations entre le nombre d'enfants de ces familles et les charges de l'éducation secondaire, les perspectives d'avenir professionnel des enfants... L'auteur, après avoir souligné à plusieurs reprises le caractère fragmentaire des enquêtes, croit cependant pouvoir en tirer quelques conclusions quant à l'évolution des milieux sociaux des étudiants, quant aux chances d'accès à l'instruction secondaire des enfants de familles nombreuses dans les milieux modestes et quant à l'encombrement vraisemblable des professions du secteur dit « tertiaire », et notamment des professions libérales.

La réforme des études de droit, *Le Monde*, 14 février 1951. — Des projets de réforme des études de droit sont actuellement à l'étude en France. Un article du *Monde* a rapporté quelques propos sur ce sujet de M. Juliot de la Morandière, Doyen de la Faculté de Droit de Paris. Celui-ci, après avoir souligné la nécessité de remettre en vigueur des méthodes de travail plus classiques, parle d'une rénovation des programmes. Ceux-ci comporteraient « une première partie englobant toutes les disciplines fondamentales » ; elle s'achèverait par un « baccalauréat de sciences sociales » dont le diplôme permettrait déjà à certains d'accéder à certains emplois tant dans le secteur public que privé. Une seconde partie « réservée non plus à des matières mais à des secteurs à option, permettrait au candidat de se spécialiser ; elle pourrait durer, comme la première, deux ans, et la licence serait étalée sur quatre ans au lieu de trois ». Au cours des deux dernières années « l'étudiant aurait le choix entre trois cycles : le judiciaire, le politique, l'économique. Le premier ouvrirait les portes du Palais ; le second, celles de la haute administration ; le dernier, celles des affaires. Ainsi disparaîtraient les juristes désœuvrés et la licence qui mène à tout et à rien ». En outre, « le doctorat, qui est devenu une « superlicence » redeviendrait ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : un diplôme d'études supérieures uniquement réservé aux chercheurs ».

P. PESCATORE, **La formation professionnelle du juriste**, *Journal des Tribunaux*, 11 mars 1951. — L'étude que publie M. Pescatore est basée sur un rapport fait à Luxembourg, en juillet 1950, devant le Congrès de l'Union internationale des Avocats. L'auteur rappelle d'abord le rôle du juriste dans la société contemporaine, la diversité et la complexité de son activité, et des disciplines auxquelles son art fait appel. Il montre ensuite les différents systèmes de formation du juriste en vigueur dans différents pays, tant au cours des études préparatoires, que pendant les études juridiques proprement dites, et la période du stage professionnel. M. Pescatore dégage alors de son exposé, des suggestions pratiques en vue d'améliorer

la formation générale et professionnelle du juriste à ces trois stades ; il souligne que ces suggestions « trop nombreuses pour pouvoir être mises en application toutes à la fois, au même lieu », ne sont cependant nullement utopiques, mais qu'elles « se recommandent au lecteur, non seulement comme l'expression d'un idéal, mais en même temps comme autant de résultats de l'expérience pratique ».

R. JANNE, **Grandes et petites misères du Barreau**, *Journal des Tribunaux*, 18 février 1951. — La Conférence libre du Jeune Barreau de Liège a mené, en 1950, une enquête auprès des avocats du Barreau de Liège ayant moins de quinze années de pratique de leur métier ; cette enquête avait pour objet de faire connaître la situation matérielle des jeunes avocats et les résultats en sont publiés dans un article du *Journal des Tribunaux*. Ils révèlent « que le rendement matériel de la profession est médiocre ». 202 avocats avaient été interrogés ; 102 ont donné une réponse. « La somme moyenne considérée comme minimum vital s'élève à 10.200 francs brut par mois et 70 sur 102 ne gagnent pas le minimum vital qu'ils estiment devoir être le leur et qui peut être inférieure à 10.200 francs ». La suite de l'article apporte quelques « autres preuves flagrantes de la détresse du Barreau ».

M. KRÉHER, **Les Instituts d'études politiques et leurs débouchés**, *in Avenir*, février 1951. — Après avoir dressé un tableau de l'organisation des Instituts d'études politiques en France, marqué leurs buts et l'esprit qui les anime, en avoir montré les conditions d'admission et le régime des études, M. Kréher se demande ce que deviendront les jeunes diplômés de ces Instituts, quelles carrières vont s'offrir à eux, tant du côté des cadres administratifs que dans le secteur privé. Le tour d'horizon qu'effectue l'auteur, sur ce point, est vaste et précis. Ses conclusions font ressortir les difficultés de se caser éprouvées par ces diplômés, en raison du manque de technicité de leurs études, qu'ils tâchent d'ailleurs en général de compenser par le choix de « cours à option » plus spécialisés ou par des études complémentaires. « Dans cette vie de spécialisation où nous vivons, conclut M. Kréher, il est de plus en plus nécessaire d'avoir à côté d'une solide culture générale des connaissances techniques de plus en plus poussées... On ne saurait que trop inciter les étudiants des Instituts d'études politiques à ne venir chercher là qu'un enseignement complémentaire et cet esprit général caractéristique ».

M. FLORKIN, **Formation prémédicale**, *in Le Carabin*, février 1951. — C'est tout un procès de l'actuelle préparation aux études du doctorat en médecine que dresse en quelques pages M. Florkin. Après avoir souligné l'importance dans la formation du médecin des qualités personnelles (tolérance, loyauté, intégrité, cordialité), de l'acquisition précoce de certaines habitudes (observation exacte, raisonnement rapide, action judicieuse) et du respect de certaines valeurs (dignité personnelle, amour du travail, courage), l'auteur déplore le handicap que constituent « les insuffisances

de l'enseignement secondaire », dont une des causes serait « le préjugé du latin et du grec ». Analysant ensuite le système de formation de chacune des trois candidatures, M. Florin relève des anomalies de programme (la conception actuelle du cours d'éléments de philosophie, notamment) ; les insuffisances de l'initiation à la méthode scientifique, dues à la mauvaise organisation des travaux pratiques et aussi à la « masse énorme des notions enseignées » ; le manque d'unité des matières qui devraient au contraire s' « insérer dans le cadre du traité unique ».

M. LEGRAYE, **Ingénieurs géologues**, in *Technique et Humanisme*, 1950-1951, n° 3, p. 82. — *Technique et Humanisme*, le bulletin de l'Association des Elèves des Ecoles spéciales de l'Université de Liège se préoccupe notamment de « dresser... un panorama des différentes spécialités qui font l'objet d'un enseignement à la Faculté des Sciences appliquées ». Il s'efforce par là, de fournir, principalement aux étudiants de la candidature préparatoire au grade d'ingénieur, une documentation qui les aidera à opter pour l'une ou l'autre des sections du grade d'ingénieur. Deux articles déjà ont paru antérieurement, le premier relatif à l'ingénieur des constructions civiles, le second à l'électronicien. M. Legraye, professeur à la Faculté des Sciences appliquées, apporte dans ce numéro, des indications précieuses sur l'ingénieur géologue, sur les caractéristiques de sa formation, sur son genre d'activité propre, sur les débouchés qu'il peut espérer trouver tant en Belgique, qu'au Congo belge et dans les pays étrangers.

Une enquête auprès des chefs d'entreprise : diplômés ou sortis du rang, quels sont vos collaborateurs préférés ? in *Figaro*, 4, 11 et 18 novembre 1950. — *Le Bulletin de presse et d'information du B. U. S.* (nos 76 et 77) rapporte quelques réponses d'industriels à une enquête portant sur les points suivants : dans le choix de leurs collaborateurs les plus proches, exception faite des « techniciens » supérieurs, les chefs d'entreprise donnent-ils la préférence à des diplômés des grandes écoles françaises ou à des hommes d'expérience « sortis du rang » ? Obtiennent-ils plus de satisfaction des élèves sortis des grandes écoles (Polytechnique, Centrale, Normale supérieure) que des élèves des écoles spécialisées ? Notamment, et d'après l'expérience de chacun, quels sont ceux des jeunes diplômés qui « s'adaptent » le mieux aux réalités de la vie et du métier ? Les auteurs de cette enquête, — qui, en dernière analyse, reflète la conception que se font les industriels de France, de la valeur de l'enseignement supérieur — notent qu' « une même constatation revient sous toutes les plumes : le diplôme garantit un certain savoir, un certain niveau intellectuel ; il ne donne aucune assurance en ce qui concerne le caractère et les qualités humaines ; que l'on devrait « renoncer dans les grandes écoles à une formation trop abstraite, une période de spécialisation devant être envisagée dans le cadre des études » ; que d'autre part, « dans les conditions actuelles, le « primaire », en dépit d'initiatives intéressantes, ...peut très difficilement acquérir la culture qui lui permettra d'élargir ses horizons et de se hisser aux postes de direction ».

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL	1
Quelques observations sur des épreuves de culture générale, par M. R. FOHALLE, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres	3
Les Carrières universitaires	
Les possibilités d'une carrière pour les licenciés en sciences mathématiques...	39
Les débouchés pour les zoologistes	40
Le Congo réclame des spécialistes de l'entomologie médicale	41
Le recrutement des universitaires dans les services administratifs de l'Etat, en 1949	43
La Vie de notre Association	
L'Assemblée générale statutaire de 1951	52
Prix des « Amis de l'Université de Liège »	52
Mouvement des membres	53
Les Anciens de Liège au Congo : Section de Léopoldville	53
Section d'Elisabethville	54
La Vie universitaire à Liège	
L'UNIVERSITÉ	55
In mémoriam : Charles Wauters	55
In memoriam : Armand Poissinger	55
In memoriam : Eugène Polain	55
L'exonération fiscale des libéralités faites aux Universités	56
La population de l'Université de Liège, en 1950-51	57
Home de vacances pour Etudiants	64
L'Extension universitaire liégeoise	64
Section liégeoise du Cercle des Alumni	64
LFS FACULTÉS	65
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	65
Personalia	65
Conférences	65
L'Association des Romanistes de l'Université de Liège	66
Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie	66
Institut supérieur de Langues et de Littératures orientales	67
FACULTÉ DE DROIT	67
Personalia	67
Conférences	67
Un nouveau Cercle étudiantin	68
École de Criminologie	68
École supérieure de Sciences commerciales et économiques	68

FACULTÉ DES SCIENCES	68
Personalia	68
Agrégation de l'enseignement supérieur	69
Conférences	69
FACULTÉ DE MÉDECINE	70
Personalia	70
Agrégation de l'enseignement supérieur	71
Chercheurs étrangers dans nos laboratoires	71
Manifestations	71
Conférences	72
A l'Institut de Pharmacie	72
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	72
Personalia	72
Conférences	73
CENTRES INTERFACULTAIRES	73
Centre interfacultaire du Travail	73
Centre interfacultaire d'études coloniales	74
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE	74
Expositions, réformes, acquisitions	74
Personalia	75

La Vie universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES	76
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN	78
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT	79
Fondation universitaire	79
La Jeunesse intellectuelle	79
Fondations Biermans-Lapôte	79
Prix de la Compagnie du Chemin de fer du Nord	80
I. R. S. I. A.	80
Bourses	80

La Vie universitaire dans le Monde

Nouvelles de l'Unesco	81
UNIVERSITAS BELGICA. Section belge de l'I.A.U.P.L.	86

L'Université dans la presse et dans les livres

Alumni	87
Les Cahiers de Bruges	87
A. GIRARD. — Mobilité sociale et dimension de la famille. Enquête dans les lycées et les facultés	88
La réforme des études de droit	88
P. PESCATORE. — La formation professionnelle du juriste	88
R. JANNE. — Grandes et petites misères du Barreau	89
M. KREHER. — Les Instituts d'études politiques et leurs débouchés	89
M. FLORIN. — Formation prémédicale	89
M. LEGRAYE. — Ingénierie géologique	90
Une enquête auprès des chefs d'entreprise : diplômés ou sortis du rang, quels sont vos collaborateurs préférés ?	90

DISQUES

JAZZ - CLASSIQUES - CHANTS

TOURNE-DISQUES

PHONOS

CHANGEURS AUTOMATIQUES

PHILCO - GARRARD - THORENS
VOIX DE SON MAITRE

RADIO D'APPARTEMENT

PHILCO - PHILIPS - SONICLAI
SBR - ULTRA - HMV

ENREGISTREURS

sur bande au fil d'acier

**VENEZ AUDITIONNER
LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS**



Actor

TÉL. :
32.38.34
et 32.38.33

100, rue Cathédrale, LIÈGE

JOHN COCKERILL

SOCIÉTÉ ANONYME

SERAING

MÉTALLURGIE

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES ET MÉTALLIQUES

CONSTRUCTIONS NAVALES

Ligne de Navigation Ostende - Anvers - Tilbury (Londres)

La vente des produits sidérurgiques de nos Usines est confiée à la
S.A. UCOMÉTAL (Union Commerciale Belge de Métallurgie)

24, rue Royale, à BRUXELLES.

204 ANNÉES D'EXISTENCE

NAGELMACKERS Fils & C^o

Société en Commandite Simple
Maison de Banque fondée en 1747

Toutes Opérations de Banque
Bourse et Change

Siège Social :
LIÈGE, 32, Rue des Dominicains
(Téléphone 653.89)

Siège de BRUXELLES :
12, Place de Louvain
(Téléphone 17.22.90)

Nombreuses Agences et Bureaux

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE RADIOLOGIE

Anc. Ets GAIFFE-GALLOT & PILON

Société Anonyme Belge

◆
Appareillage et Tubes radiologiques

Electricité médicale

Radioméталlographie

Analyse cristalline

Boulevard de Waterloo, 120, BRUXELLES - Tél. 38.13.20

Le Pré Normand

RESTAURANT
TEA-ROOM * ORCHESTRE

Menus 45.-, 70.- et 100 frs
et à la carte.

CUISINE SOIGNÉE

AU PREMIER ÉTAGE

La Vieille France

Cadre unique pour
DINERS, BANQUETS, etc.
Ouverte le dimanche à midi.

9, VINAVE D'ILE, 9
Téléphone 23.39.17



ACIERS

HAMAL-NANDRIN S. A.

Maison fondée en 1867

TOUS LES
ACIERS SPÉCIAUX
et de CONSTRUCTION
OUTILLAGE

5, Rue Douffet, LIÈGE

Adresse télégr. : ACIERS-LIÈGE
Tél. 43.90.90 (3 lignes) — Reg. Com. n° 3785

La BANQUE DE BRUXELLES

est partout à votre service

pour toutes opérations de

BANQUE - BOURSE - CHANGE

380 Sièges et Succursales dans tout le Pays

Siège de LIÈGE :

5, Rue Georges Clemenceau

FINANCEMENT de MATÉRIEL AUTOMOBILE,
INDUSTRIEL et AGRICOLE

SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE
et des
PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

Société Anonyme — Capital 600.000.000 F.

4, Boulevard Piercot, Liège

Usines à Renory-Ougrée et au Marly (Bruxelles)

ENGRAIS AZOTÉS
ENGRAIS « ROSE » COMPLET

PRODUITS AZOTÉS TECHNIQUES

ALCOOL MÉTHYLIQUE,
FORMOL
et leurs dérivés

MATIÈRES PLASTIQUES :
Phénoplastes, Aminoplastes, Vinyliques,
Polystyrène

VERNIS ISOLANTS
GAINES ISOLANTES — FILS ISOLÉS

COLLES SYNTHÉTIQUES

INSECTICIDES — FONGICIDES — HERBICIDES
HORMONES VÉGÉTALES
vendus sous la marque « AGRIPHAR »

ALCOOLS GRAS
PRODUITS TENSIO-ACTIFS
DÉTERGENTS MÉNAGERS ET INDUSTRIELS

vendus par la

SOCIÉTÉ DES PRODUITS TENSIO-ACTIFS ET DÉRIVÉS « TENSIA »
1 B, rue Rouveroy — Liège

SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES
LABAZ

Département pharmaceutique de la

Société Belge de l'Azote et des Produits Chimiques du Marly
168, avenue Louise, Bruxelles

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

LIBRAIRIE
PAUL GOTHIER

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES
de Livres Anciens et d'occasion

Organisation de Ventes Publiques

Correspondants dans les principales
Villes Etrangères

Pour vos Couleurs, Vernis, Pro-
duits d'entretien et Articles de
drogueries, adressez-vous à la

Maison GOUJON

LAOUREUX Frères et Sœurs
SUCCESEURS

Rue Cathédrale, 10, LIÈGE

Téléphone 23.47.72

Maison de confiance fondée en 1873

PRODUITS DE QUALITÉ :

Couleurs, Vernis, Emaux de pre-
mière marque. Grand assortiment
de pinceaux.

Outillage pour peintres et artistes.
Brosses, Torchons, Lavettes, Pail-
lassons, Savons, Cire et Produits
de droguerie.

On porte à domicile
Remise aux Artistes et Peintres

Brasserie-Hôtel « Aux Blés d'Or »

PLACE DU MARÉCHAL FOCH, 11, LIÈGE

TÉLÉPHONE : 23.28.42

Chèques Postaux : 2978.41

Reg. de Com. : Liège 13998

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX
DÉGUSTATION DE VINS D'ORIGINE
BIÈRES ARTOIS — BIÈRE AMSTEL
APÉRITIFS DE MARQUE
CONFORT MODERNE

LES ÉTABLISSEMENTS

HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

Siège Social : BRUXELLES, 155, Rue de Laeken

Succursales : LIÈGE, 11, Rue des Carmes

Ancienne Firme LAOUREUX et Cie

Anvers, 70, Champ Vleminck

Gand, 30, Rue Basse des Champs

Installations complètes de laboratoires Scientifiques ou Industriels

APPAREILS, RÉACTIFS ET PRODUITS PURS

Bactériologie, Physiologie, Histologie, etc.

Appareils de mesures électriques — Pyrométrie, Thermométrie

APPAREILS DE TOPOGRAPHIE ET DE GÉODÉSIE

Compte-tours, Tachymètres et Tachygraphes

Analyseurs de Co et Co₂ chimiques et électriques simples et enregistreurs

Manomètres indicateurs de vide et de pression simples et enregistreurs

Fours et Brûleurs « Mékers » pour usages industriels et de laboratoires

Machines pour essais physiques des métaux et matériaux

Ateliers de Réparation et d'Étalonnage

Etude, devis et mise en marche par techniciens spécialistes

Tout ce qui concerne l'Enseignement à tous les degrés

RESTAURANT

Au Vieux Liège

dit « MAISON HAVART »

datant du XVI^e siècle

conservée dans son

style le plus pur



S A L L E S

pour banquets et réceptions

Spécialiste des dîners à domicile

Ville et Province

LIBRAIRIE

Fernand GOTHIER

MAISON FONDÉE EN 1828

11, Place du XX Août, 11

LIÈGE

Télé 23.27.76



Recherches bibliographiques

Correspondants à l'étranger

Fourniture rapide et soignée

de toute commande



Organisation de Ventes Publiques

CATALOGUES MENSUELS

● A PRIX MARQUÉS ●



WILD
HEERBRUGG

Microscopes de recherches.
Microscopes de routine.
Equipement à contraste de phase.
Chambre microphotographique.
Instruments de photogrammétrie et de cartographie.
Niveaux.
Théodolites.
Cathétomètres.
Compas à dessin en acier inoxydable.
Loupes.
Instruments spéciaux pour le contrôle mécanique.

AGENT GÉNÉRAL POUR BELGIQUE ET CONGO :

A. VAN HOPPLYNUS de COCK

200, RUE ROYALE, BRUXELLES -- Tél. 17.27.67

SOCIÉTÉ ANONYME

RAFFINERIE TIRLEMontoISE

Siège social : TIRLEMONT

Division Distillerie - Usine de Ruysbroeck

RUYSBROECK (Brabant-Belgique)

ALCOOL EXTRA FIN — ALCOOL INDUSTRIEL

ALCOOL A BRULER — ALCOOL ABSOLU

Production journalière : 28.000 litres d'alcool éthylique

Adresse télégr. : Distillerie Ruysbroeck

COMPTE CHÈQUES POSTAUX : 419.72

Reg. Comm. : Siège Social : Louvain n° 1

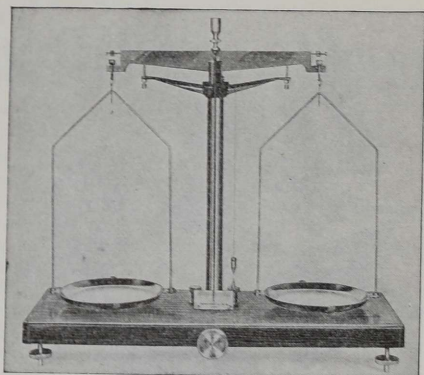
Div. de Ruysbroeck : Bruxelles n° 164.404

Tél. Bruxelles 44.42.47 - 44.99.59 Marchandises : GARE RUYSBROECK (raccordement)

La correspondance concernant cette div. doit être adressée à Ruysbroeck

BALANCE
DE
PRÉCISION

Force 250 grs.
Sensibilité 5 mg.
Montée sur agate
Socle bakelite, 650 fr.



Établissements Edouard DEFRANCE

55, rue Stevens Delannoy, BRUXELLES II

Meubles métalliques

METALCUB

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone: 43.20.22 ~~~~~

*Elliott-Fisher*  
*Addressograph*  
*Underwood-Sundstrand*

◇  
MACHINES COMPTABLES  
MACHINES A CALCULER  
MACHINES A ADRESSER  
MACHINES D'ORGANISATION  
◇

*Demandez Catalogues et Projets  
sans engagement*

A

**Elliott-Fisher**

ORGANIZATION COMPANY, S. A.

4, Tournant Saint-Paul  
LIÈGE

1, Boulevard Emile Jacqmain  
BRUXELLES  
ANVERS-CHARLEROI-GAND-LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES

*Labaz*

Département Pharmaceutique de la  
SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE  
ET DES  
PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

●  
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

*Labaz et Squibb*

●  
Société Anonyme      Téléphones  
BRUXELLES      48.27.58/59  
168, Av. Louise      48.94.35/40



*La plus grande firme belge*

spécialisée dans la construction  
de tout le matériel électrique et  
électronique, fils et câbles,  
et pompes centrifuges,

4 USINES • SUPERFICIE TOTALE : 100 Ha  
ATELIERS et BUREAUX : 220 000 m<sup>2</sup>  
11 600 OUVRIERS, EMPLOYES et INGENIEURS

**Ateliers de Constructions  
Electriques de Charleroi**



Qualité. Choix. Prix sans concurrence

*Dans tous les domaines,  
nous nous imposons par*

L'AMPLEUR DE NOS ASSORTIMENTS  
LA QUALITÉ DE NOS ARTICLES  
et la pratique constante des  
PRIX LES PLUS AVANTAGEUX

*L'accroissement continu  
de notre volume d'affaires  
est le résultat éclatant  
de notre probité commerciale*

**GRAND  
BAZAR**

de la Place  
S<sup>t</sup> Lambert  
J.A.

**LIÈGE  
VERVIERS**

Choix. Qualité. Choix. Prix sans concurrence.

Prix sans concurrence. Qualité. Choix.

Qualité

# BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE

Successeur de René DENIS & Cie



Toutes les opérations de Banque



Tél. 32.19.37 - 23.76.69  
(2 lignes)

14, Place du Roi Albert

MACHINES A DICTER ET A TRANSCRIRE

## DICTAPHONE

(Marque déposée)

# “TIME-MASTER”

Plus faciles

Plus sûres

Les meilleures !

DICTAPHONE-BELGIQUE  
Rob. CLAESEN, Agent Général

29, Rue des Pierres (Bourse)  
BRUXELLES — Tél. 11.06.82

# FRIDEN *Calculating Machine Agency*

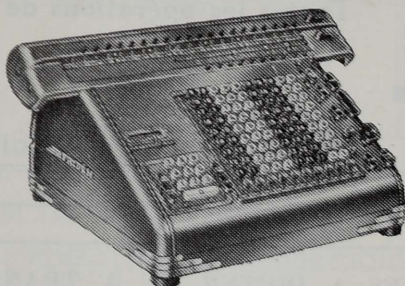
AUTOMATIQUE INTÉGRALE A 100 %

LA PLUS COMPLÈTE

» » SURE

» » FACILE

*Comparez-la aux meilleures vous serez FIXÉS*



SERVICE D'ASSURANCE-ENTRETIEN  
LE PLUS ÉCONOMIQUE

---

*Demandez renseignements et démonstration à  
L'AGENCE GÉNÉRALE EXCLUSIVE :*

**GENERAL IMPORT Cy, S. A.**

Directeur Général : F. F. WAITTE

14, Rue d'Arenberg, BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 11.96.08 - 12.60.06

---

AGENTS DANS TOUT LE PAYS